



Pierre De Bellot dit Dostie, premier ancêtre des Familles Dostie en Amérique du Nord.

Recueil des informations et des actes disponibles à son sujet.

Par Jean-Pierre Dostie

À Dieudonné et Françoise Boulanger / Napoléon et Céline Fortin / Adolphe et Mathilde Nadeau / Isaac et Catherine Pépin / Olivier et Catherine Poulin / Pierre et Marie-Louise Jacques / Pierre et Marie-Rose Ratté.

Éditeur Jean-Pierre Dostie, pubjpd@bell.net ou jpdpub890@gmail.com

Dépôt légal – Janvier 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023.

ISBN 978-2-9819189-3-2 (PDF)

(Document numérique gratuit, disponible sur les sites « Société de généalogie de La Jemmerais et par face book de l'Association des familles Dostie » ,version 2.0)

2^e édition avec mise-à-jour 2023-01-03

Page Couverture – explication

Photo du blason représentant les familles Dostie créé par Diane Roy et Paul Dostie de l'association des familles Dostie.

Famille de Pierre de Bellot dit Dostie L'avvers du médaillon 1. Le pourtour suggère une bouée afin que chacun se souvienne de la traversée où nous sommes passés de Bellot à Dostie ; afin que chacun se souvienne aussi que l'immigration était la bouée de sauvetage pour échapper à un triste destin, manière de rappeler le malheureux accident dans lequel notre ancêtre aurait été impliqué. On y a inscrit les noms Pierre de Bellot et Marie-Rose Ratté ainsi que la date de leur mariage (18 novembre 1754, Saint-Pierre, île d'Orléans) parce que c'est à ce moment que l'aventure des Dostie en Amérique a véritablement commencé. 2. L'écu (blason) est français par fidélité à nos origines. 2.1 Il est coiffé de deux sphères qui représentent l'Ancien et le Nouveau monde. Elles y figurent telles qu'on les trouve sur la pièce de monnaie transmise de génération en génération. 2.2 L'écu est divisé en quatre parties. À la manière des points cardinaux, elles sont nos repères dans le temps et l'espace : elles racontent notre histoire. En haut, à droite (nord), la région d'origine de Pierre de Bellot : Monflanquin dans la région d'Agen. La structure en hauteur avec sa cheminée souligne le statut social de Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir et père de Pierre tandis que l'annexe basse rappelle l'humble condition de Toinette Casse, sa mère (servante). En haut, à gauche (ouest), une balance stylisée qui représente bien les métiers exercés par les Dostie : avocat, juge de paix, agriculteur (minot), boulanger (mesures), commerçant (balance des comptes). Il y a aussi cette idée de justice : Marc de Bellot a reconnu son fils illégitime. C'est une valeur dans laquelle nous nous reconnaissons. En bas, à gauche (sud), une fleur de lys stylisée dans laquelle on reconnaît la gerbe de blé et la faucille de l'agriculteur, l'est du Québec, le fleuve Saint-Laurent et l'île D'Orléans où Pierre de Bellot s'est d'abord installé et marié. En bas, à droite (est), une main offrant non seulement la pièce mythique de l'ancêtre, mais peut-être davantage un talent à faire fructifier et à transmettre. 2 Remarque : selon le dictionnaire le mot talent signifie : poids de 20 à 27 kg. Monnaie de compte en usage dans la Grèce antique. Du grec talenton, « plateau de balance ». Synonyme de mot don. Au bas de l'écu, les champs sud et est, qui suggèrent les rideaux du lit à baldaquin de la renaissance, s'ouvrent sur l'intimité originelle, celle du plaisir et du fils illégitime toutefois reconnu par son père. Il y a là, la volonté d'assumer sa faute et la suite du monde. La pomme symbolise la connaissance de notre histoire tout en nous rappelant – nonobstant la faute- que nous sommes toutes et tous, filles et fils du plaisir et de l'amour. Cela explique peut-être le bonheur de vivre que l'on trouve chez les Dostie. Les rondeurs de la pomme suggèrent à la fois la sensualité et le cœur parce que notre histoire veut que l'âme et le corps soient liés comme l'avvers et le revers d'une pièce de monnaie. Comme on juge l'arbre à ses fruits, on peut affirmer que Pierre de Bellot dit Dostie a un arbre généalogique imposant et vigoureux.

N.B. Des armoiries, nous n'avons conservé que le cimier, l'écu français et la devise. Toque, lambrequin, heaume et supports ont été écartés parce que cette surcharge ne correspond pas à notre humble histoire. Se donner des airs de noblesse, ce serait trahir le courage et le travail de nos ancêtres. De plus, comme notre histoire est en marche, laissons aux générations futures la possibilité d'ajouter.

« Explication extrait des informations sur le site de l'association des familles Dostie »

Utilisation de la photo du blason avec la permission de l'association de Familles Dostie (mars 2020)

Table des matières

1.0	Introduction	P.4
2.0	Histoire de sa naissance.	P.4
2.1	Marc de Bellot de Monbrun, son père (~1704-1771)	P.5
2.2	Origine du nom «de Bellot»	P.7
2.3	Enhfants de David de Bellot de Monbrun, seigneur de Laypeyrière.	P.9
2.4	Ville de Cancon, Lot et Garonne (47), château de Belot	P.10
3.0	Son départ de la France	P.11
4.0	Contrat de mariage	P.12
5.0	Famille de Pierre et Marie-Rose Ratté	P.13
5.1	Biographie Abraham Martin	P.16
5.2	Première maison de Pierre et Marie-Rose	P.18
5.3	Terre de Nicolas Turcot et Langlois	P.20
5.4	1759 – Invasion anglaise	P.22
5.5	Décès de Marie-Rose Ratté	P.26
5.6	Métiers ou professions exercés par Pierre De Bellot dit Dostie	P.27
5.7	Signatures de Pierre De Bellot dit Dostie	P.29
5.8	Enfants avec Marie-Rose Ratté	P.31
5.9	Recensement concernant leurs enfants	P.32
5.10	Les médecins résidents	P.35
6.0	Famille de Pierre et Marie Pépin dit Lachance	P.36
6.1	Enfants avec Marie Pépin dit Lachance	P.38
6.2	Maison du couple à Saint-Jean de l'Île d'Orléans	P.39
6.3	Difficulté financière de Pierre De Bellot dit Dostie	P.41
7.0	Chronologie des événements dans la vie de Pierre De Bellot	P.43
8.0	Sur les traces de Pierre de Bellot dit Dostie	P.46
9.0	Coordonnées GPS des sites d'intérêts associés à la Famille de Pierre	P.47
10.0	Sur les traces d'Abraham Martin et des premiers Dostie à Québec	P.61
	Annexe 1 Article de Françoise Dostie « Surprise de France »	P.65
	Annexe 2 Correspondance de Jacques Dostie	P.70
	Annexe 3 Origine du nom de Dostie en Dusty	P.77
	Annexe 4 Fiche Origines #241315 Dostie/Montplaisir/Bellot, Pierre	P.83
	Annexe 5 Fiche Origines #240294 Bellot/Segonzac, Antoine-Joseph	P.84
	Annexe 6 Convention signée devant le notaire P-L Deschenaux, le 8 janvier 1790, entre Pierre De Bellot et ses enfants, concernant son hébergement.	P.85
	Annexe 7 Liste d'actes suite à une recherche sur la base Archic-Histo.	P.93
	Annexe 8 Procès entre Alexandre Dumas, négociant, d'une part, et Pierre Dostie, habitant de la Sainte-Famille sur l'île d'Orléans.	P.101
	Annexe 9 Extrait de la revue d'histoire de l'Amérique française sur Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay et sa famille, au Canada et en France, après 1760, par Raymonde Litalien volume 37, numéro 4, mars 1984, Érudit	P.105
	Annexe 10 Carte illustré et terme définie en rapport avec la paroisse Sainte-Famille (14, Jean Poirier)	P. 114
	Annexe 11 Propriétés, lots et succession de Abel Turcot	P.116
	Annexe 12 Situation aujourd'hui en 2022	P.118
	Référence	P.127

1.0 Introduction

Ce document se veut un recueil de toutes les informations trouvées dans les médias écrits et numériques.

Les principales sources sont les deux livres de Pauline Dostie, les documents disponibles sur le site de l'Association des Familles Dostie, les banques de données et des documents demandés à la Bibliothèque Nationale du Québec (BANQ), les sources de la Bibliothèque et Archives Canada (BAC), les index et les actes des notaires.

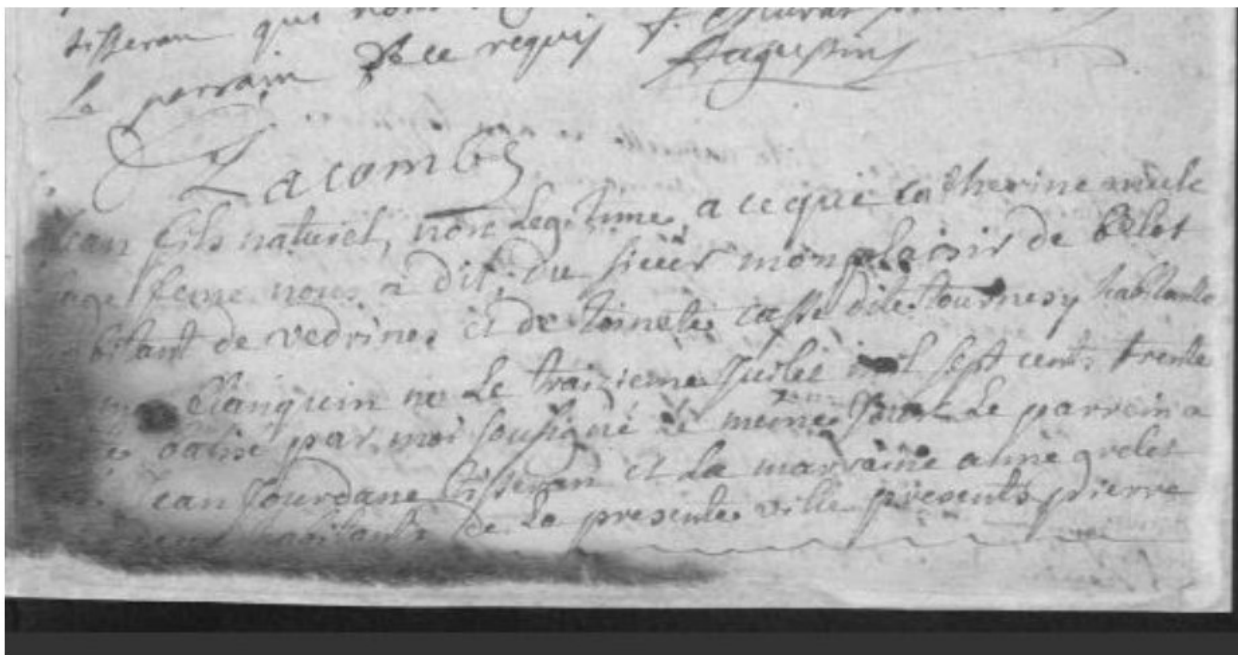
L'accès, par le site de la bibliothèque de Ste-Julie, à la base de données de Généalogie Québec (Fond Drouin), nous a donné accès aux registres des baptêmes, mariages et décès. Localement, d'autres sources sont aussi disponibles pour nos recherches (livres souvenirs des paroisses, accès aux sites Ancestry, family search, mes Aieux, etc...)

Je remercie M. Jacques Dostie pour ces informations et commentaires.

À cette nouvelle édition, nous avons ajouté plusieurs informations concernant leurs résidences à Sainte-Famille et Saint-Jean, de l'invasion anglaise de 1759 et de leur retour. L'annexe 11, nous parle de la première propriété acquise de Nicolas Turcot (Turcotte).

2.0 Histoire de sa naissance

Pierre est né le 13 juillet 1730 (de son nom de baptême Jean, baptisé sous le prénom de son parrain Jean Jourdan). Il est le fils illégitime de Marc de Bellot de Montbrun, sieur de Monplaisir (avocat en parlement) et de Toinette Casse, son aide domestique. Son père Marc, a reconnu la paternité de son fils et sa mère serait de la commune de Savignac-sur-Leyze. Durant son enfance, il semble avoir été identifié "Pierre Lajoie" (source livre Pauline Dostie)



Acte de baptême provenant du registre de l'église de St-André-de-Monflaquin, Agen, région du Lot-et-Garonne (p.70)

(Pauline Dostie dans son livre, note qu'à l'époque, il était fréquent de baptiser le Nouveau-Né du prénom du parrain ou de la marraine.)

L'annexe 1, contient un article concernant des informations sur Marc de Bellot, Marie de Crozat son épouse, Pierre et une chronologie de divers événements.

MÉMOIRES

«...n fils naturel, non légitime a ce que Catherine mule (sage) femme nous a dit, du sieur de Monplaisir de belot (habitant de vedrines et de Toinette Cassé dite tournesy habitante (de Mon) flanquin né le treizième juillet mil sept cents trente (a été) batisé par moi soussigné le même jour. Le parrain a (été) Jean Jourdane tisseran et la marraine anne grelet (tous deuse habitants) de la présente ville. présents pierre bevon ecolier et catherine mule feme sage. mais personne n'a signé que led. (ledit) Jourdane pour ne savoir de ce requis par moi.

Cazeau curé
jean jourdane

Remarques:

Vedrines est un écart de Monflanquin.

Entre () ce sont les mots qui ne sont pas lisibles sur l'acte notarié, ainsi on suppose d'après les phrases que ce sont les bons mots, sans oublier la formule de base d'un acte rédigé à cette époque.



Dans le Fichier Origine, (annexe 2), la remarque concernant Pierre contient une description très intéressante.

« Enfant illégitime de Marc De Bellot sieur de Monplaisir et de Toinette Casse. Son frère Jean est baptisé le 20-03-1723 à Monflanquin (St-André). Sa soeur Anne est baptisée dans la même paroisse le 23-03-1725. Marc de Bellot s'est marié avec Marie de Croizat à Monflanquin, le 26 février 1726. Ses parents sont David de Bellot, sieur de Lapeyrière et Eve de Passalaygue ».

Dans le Fichier Origine (annexe 2), la remarque concernant Pierre contient une description très intéressante.

« Enfant illégitime de Marc De Bellot sieur de Monplaisir et de Toinette Casse. Son frère Jean est baptisé le 20-03-1723 à Monflanquin (St-André). Sa soeur Anne est baptisée dans la même paroisse le 23-03-1725. Marc de Bellot s'est marié avec Marie de Croizat à Monflanquin, le 26 février 1726. Ses parents sont David de Bellot, sieur de Lapeyrière et Eve de Passalaygue ».

2.1 Marc De Bellot de Monbrun (~1704-1711?)

Son père est né vers 1704 à Monflanquin, Lot et Garonne. Il est le fils de David de Bellot de Montbrun, seigneur de Lapeyrière et de Passalaygue.

Il se marie, le 26 février 1726 à la paroisse de Saint-André, Monflaquin avec Marianne de Croizat, né le 5 mai 1701 à Cancon, Lot et Garonne. Marc n'a aucun enfant issue de ce mariage.

Cependant, il a eu trois enfants de sa relation avec Toinette Casse (XX-1746), Jean (1724), Anne (1725) et Pierre (1730-1808).

Notes

Notes individuelles

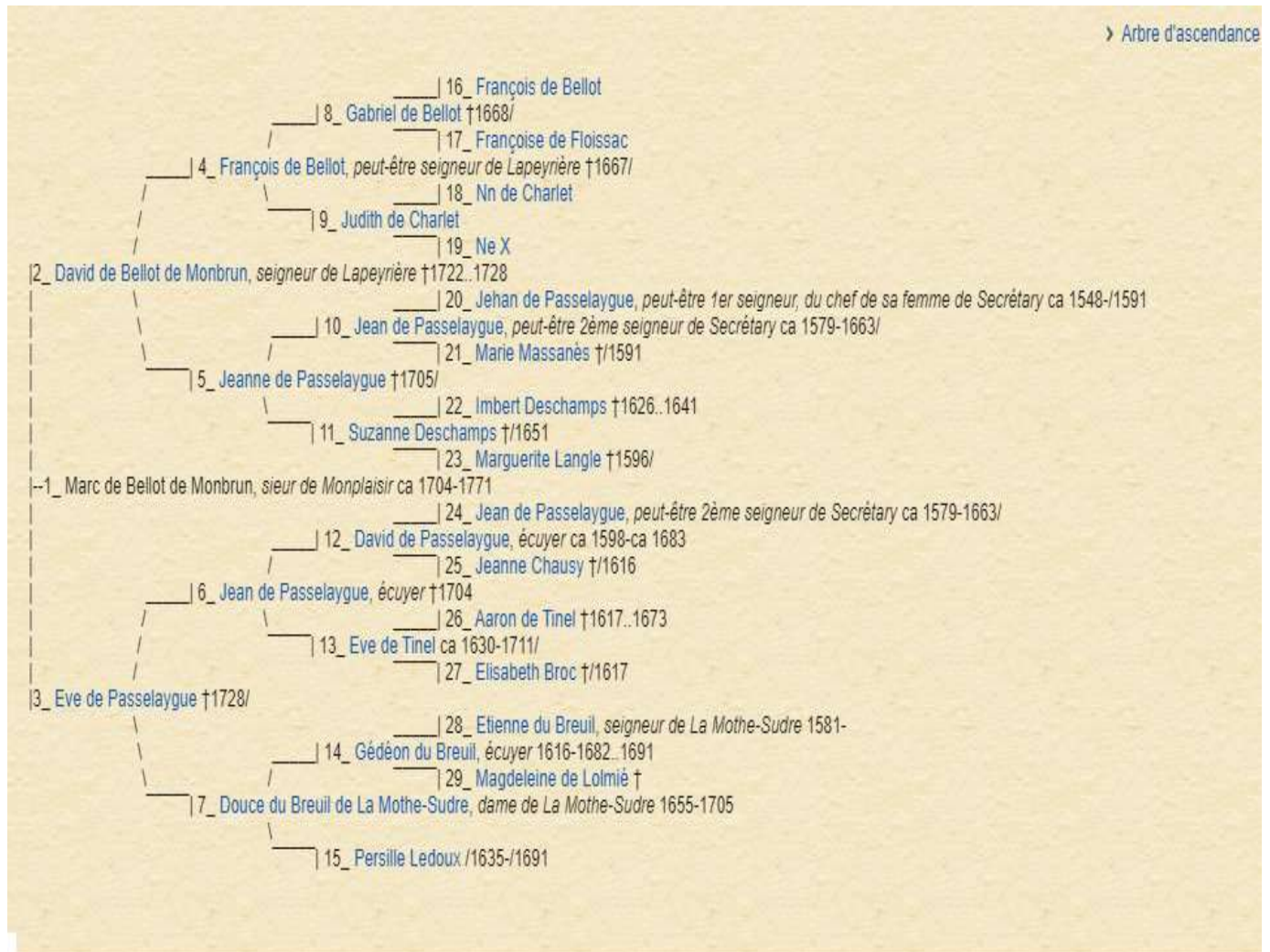
Quand il se marie, il habite le lieu de **Védrines**, détail amusant quand on connaît le lien existant entre nos familles ...Quand son épouse décède en 1761, elle est veuve, donc ce n'est pas lui qui est décédé en 1771 ... mais peut-être un de ses frères ...

Notes concernant l'union

Union avec Marianne de Croizat:

sans postérité, à en juger par le testament de Marie

Sur le site de Geneanet, Martine Belliard, nous trace par ses recherches, une partie de l'ascendance de Marc de Bellot de Monbrun, sieur de Monplaisir.



(Source site Geneanet.org, auteur Martine Belliard)

2.2 Origine du nom «de Bellot»

Suite à une note de M.J Jacques Dostie sur l'origine du nom « De Bellot» en voici l'explication. En remontant l'ascendance jusqu'à Jean Dutreuilh, on retrouve dans sa fiche, la note suivante;

Fiche de Jean Dutreuilh (décès > 1529, Marchand de Cancon, (Lot et Garonne , 47) .

Notes individuelles

Jean demeure au **château de Belot**. Il descend d'une famille du **Rouergue**, venue s'établir au XVème siècle, à Cancon, au château de Belot (photo Jean-Paul Fauché 04-2010), et dans ses environs, attirée sur ces territoires dépeuplés par les guerres et épidémies, mais pourtant riches et fertiles. Il a peut-être un frère, **Martial**, curé de Cancon en 1490.

La particularité de cette famille est de se nommer **Dutreuilh** ou **Dutreilh**, puis certains de ses membres, comme Martial, son fils et surtout Jehan, son petit-fils, elle se fera appeler Dutreuilh ou **Dutreilh de Belot**, du nom de sa terre de Cancon, et finira par perdre ce patronyme de Dutreilh, au bénéfice de celui de **de Bellot**.

Fiche de Martial de Bellot (sieur du Treith, né avant 1529)

Notes individuelles

Issu d'une famille du **Rouergue**, venue s'établir au XVème siècle, à Cancon, au château de Belot (photo Jean-Paul Fauché 04-2010), et dans ses environs, attirée sur ses territoires dépeuplés par les guerres et épidémies, mais pourtant riches et fertiles. Il est appelé **Dutreilh**, ou **Dutreilh de Belot**, et **de Bellot**.

Ces fils sont appelés **de Bellot**, et ne portent plus le patronyme initial **Dutreilh** ... Enfants qui de toute évidence, ont un lien familial avec ["Gabriel de Bellot"](#), époux de Judith de Charlet.

Fiche de François de Bellot (né avant 1529, curé de Seneselles et Castehau-de-Gratecambe).

Notes individuelles

En fait son vrai nom est **Dutreuil** ou **Dutreuilh** ... voir la fiche de son père. Il sera pourchassé par les protestants et ne devra son salut qu'avec l'aide d'amis qui viennent le délivrer Source : Revue de l'Agenais : bulletin de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen - 1912 (39)

Fiche Gabriel de Bellot

Notes individuelles

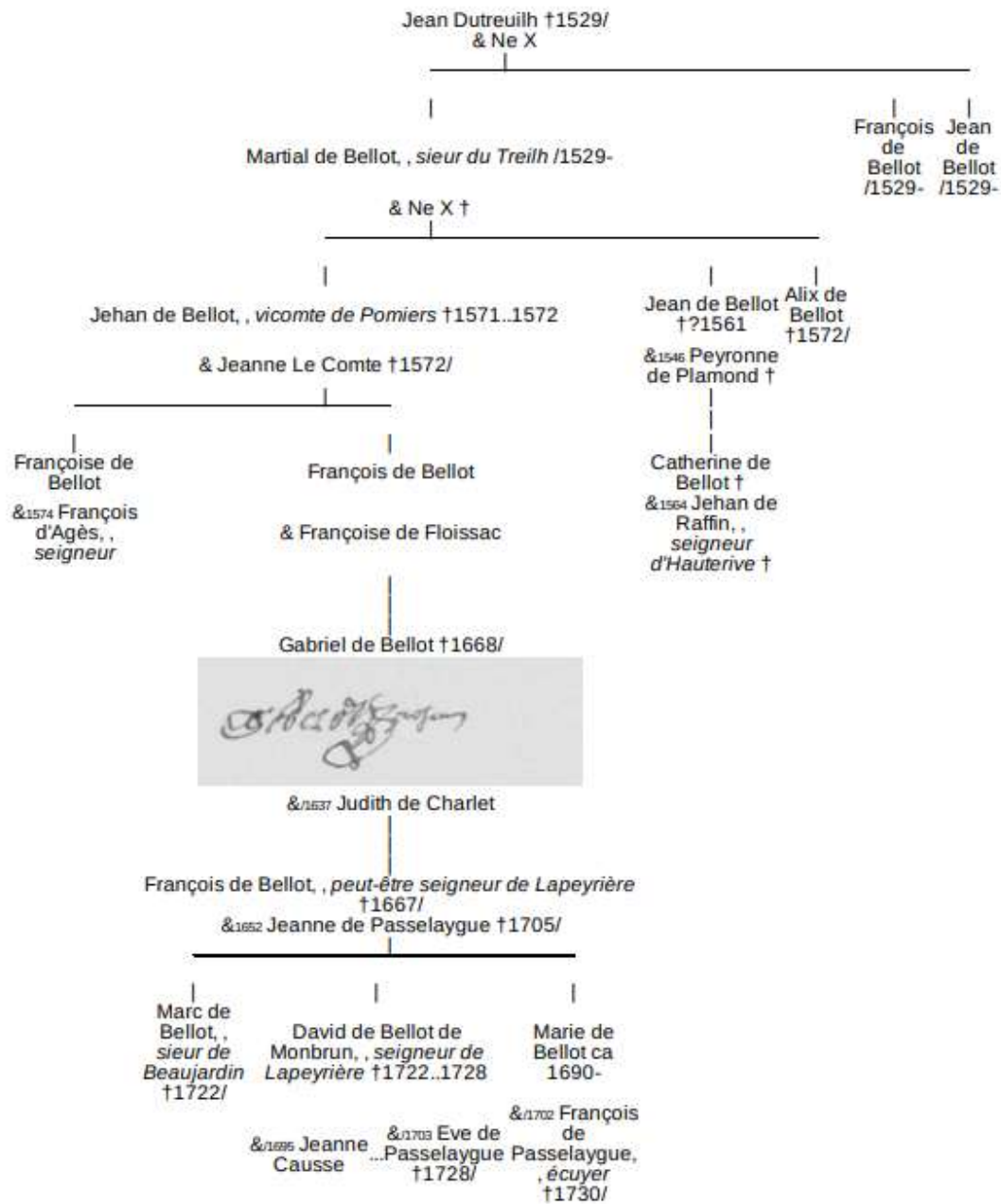
En 1637, lorsqu'il assiste au mariage de sa nièce, **Claire de Lespinasse**, fille de **Jacques** et de sa belle-soeur, **Marie de Charlet**, il est nommé **Dutreil de Belot**, ce qui signifie un lien familial entre lui et ["Martial de Bellot"](#)

Il fait donation à son fils François, lors de la signature du contrat de mariage avec Jeanne de Passelaygue, le 17-01-1652, de la métairie de "Cha vie" et du moulin à eau qui en dépend, paroisse et juridiction de Cancon, Lot et Garonne, (47).

A noter de nombreux actes concernant les Bellot ici : AD 47 246 pages BMS 1708-42 Castenau-de-Gratecambe.

Il est témoin et signataire à 2 baptêmes en 1668, ceux de Jean Delsol fils de Vidal et Isabeau d'Atich ? et de Claude Gallié/Galié, fille de Jean et ? ... Il est aussi nommé **Dutreil de Bellot**. Il est possible que sa signature soit plus longue, que ce que j'ai relevé. C'est ici : AD 47 p 7/21 BMS 1657,1665-72 Castenau-de-Gratecambe. On retrouve aussi sa signature p 6 du même à un baptême Auzeral. P 5 du même, on est en 1666, et c'est un Jean Dutreil de Bellot, qui est P de Jeanne Delmouli. Il n'a pas signé ...

Descendants of Jean Dutreuilh



2.3 Enfant de David de Bellot de Monbrun, Seigneur de Laypeyrière

Fratrie

- ♂ **Jean de Bellot de Monbrun**, seigneur de Chavier 1703- Marié avec [Louise de Fabre](#) †1761/
- ♂ **Marc de Bellot de Monbrun**, sieur de Monplaisir ca 1704-1771 Relation en 1722 avec [Toinette Casse](#) †1746/ Marc de Bellot de Monbrun, sieur de Monplaisir ca 1704-1771 Marié le 26 février 1726 (mardi), Paroisse Saint-André, Monflanquin, Lot et Garonne, (47), avec [Marianne de Croizat](#) 1701-1761
- ♀ **Anne de Bellot de Monbrun** 1705- Mariée avec [Daniel Dubois](#), écuyer †
- ♂ **François de Bellot de Monbrun**, noble ca 1706-1761..1767 Marié le 15 juin 1739 (lundi), Notre-Dame - Eymet, Dordogne, 24, avec [Marie Perry](#) 1713-1785
- ♂ **Pierre de Bellot de Monbrun** ca 1707-1728

Relations

- Témoin (1726) : mariage, [Marc de Bellot de Monbrun](#), sieur de Monplaisir ca 1704-1771 et [Marianne de Croizat](#) 1701-1761

Union(s), enfant(s), petits-enfants et arrière-petits-enfants

- Marié avant 1695 avec Jeanne Causse
- Marié avant 1703 avec Eve de Passelaygue, décédée après 3 août 1728 (Parents : ♂ [Jean de Passelaygue](#), écuyer †1704 & ♀ [Douce du Breuil de La Mothe-Sudre](#), dame de La Mothe-Sudre 1655-1705) (voir note) dont
 - ♂ [Jean de Bellot de Monbrun](#), seigneur de Chavier 1703- Marié avec [Louise de Fabre](#) †1761/
 - ♂ [Marc de Bellot de Monbrun](#), sieur de Monplaisir ca 1704-1771 Relation en 1722 avec [Toinette Casse](#) †1746/ dont
 - ♂ [Jean de Bellot de Monbrun](#) 1723-
 - ♀ [Anne de Bellot de Monbrun](#) 1725-
 - ♂ [Pierre de Bellot de Monbrun](#) 1730-1808 Marié le 18 novembre 1754 (lundi), Saint-Pierre, Ile d'Orléans, Montmorency, Québec, Canada, avec [Marthe Rose Rate](#) 1739-1770 dont :
 - ♀ [Marie Dostie](#) 1756-
 - ♂ [Pierre Dostié de Belot](#) 1758-1834
 - ♂ [Georges David Dostie](#) 1759-1759
 - ♂ [Michel Dostie](#) 1761-1809
 - ♂ [Charles Amable Dostie](#) 1763-1843
 - ♂ [Antoine Moise Dostie](#) 1764-1820
 - ♀ [Marie Sarah Dostie](#) 1766-1832
 - ♂ [Julien Dostie](#) 1767-
 - ♀ [Euphrosine Dostie](#) 1768-
 - ♂ [Ambroise David Dostie](#) 1770-
 - [Pierre de Bellot de Monbrun](#) 1730-1808 Marié le 4 février 1771 (lundi), Saint-Jean, Ile d'Orléans, Québec, avec [Marie-Anne Pepin](#) 1740- dont :
 - ♂ [André Dostie](#) 1772-1823
 - [Marc de Bellot de Monbrun](#), sieur de Monplaisir ca 1704-1771 Marié le 26 février 1726 (mardi), Paroisse Saint-André, Monflanquin, Lot et Garonne, (47), avec [Marianne de Croizat](#) 1701-1761
 - ♀ [Anne de Bellot de Monbrun](#) 1705- Mariée avec [Daniel Dubois](#), écuyer † dont
 - ♀ [Louise Dubois](#) †1765/ Mariée avec [Claude Antoine Robert](#), sieur de La Lisse †1761/ dont :
 - ♂ [Marc Ambroise Robert](#) 1755
 - ♂ [Jean Robert](#) 1765
 - ♂ [Jean Dubois](#) 1739 Marié le 5 mai 1793 (dimanche), Monflanquin, Lot-et-Garonne, 47, avec [Marie Bach](#) 1766
 - ♂ [Jean Dubois](#), écuyer ca 1742-1782
 - ♂ [François de Bellot de Monbrun](#), noble ca 1706-1761..1767 Marié le 15 juin 1739 (lundi), Notre-Dame - Eymet, Dordogne, 24, avec [Marie Perry](#) 1713-1785 dont
 - ♂ [Jean de Bellot de Monbrun](#) 1735
 - ♀ [Louise de Bellot de Monbrun](#), dame de Sauvage 1735-1767/ Mariée le 29 septembre 1757 (jeudi), Saint-Romain - Targon, Gironde, 33, avec [Jean de Charlet](#), écuyer 1726-1767/ dont :
 - ♀ [Anne de Charlet](#) 1760-
 - ♀ [Isabeau de Charlet](#) 1762-
 - ♀ [Françoise de Charlet](#) 1763-
 - ♂ [Jean Charlet de Sauvage](#), écuyer 1764-1853
 - ♂ [Jean de Bellot de Monbrun](#) 1736
 - ♂ [Pierre de Bellot](#) 1736-1767
 - ♂ [Daniel de Bellot de Monbrun](#) 1748-1775 Marié le 8 juillet 1765 (lundi), Saint-Pierre de Plis - Saint-Eutrope-de-Born, Lot-et-Garonne, 47, avec [Jeanne Fournier de Saint Amans](#) 1744/-1789/ dont :
 - ♂ [Jacques de Bellot de Monbrun](#) ca 1768-1786
 - ♀ [Elisabeth de Bellot de Monbrun](#) 1770-1843
 - ♀ [Elisabeth Séraphine de Bellot de Monbrun](#) 1772-1818
 - ♀ [Marie de Bellot de Monbrun](#) †1767
- ♂ [Pierre de Bellot de Monbrun](#) ca 1707-1728

2.4 Ville de Cancon, Lot et Garonne (47)

Comme on remarque dans les viches, la ville de Cancon est le demeure ou naissance de plusieurs de Bellot. C'est aussi dans cette ville qu'est mentionné le château de Belot.



[Manoir dit Château de Belot.](#)

Manoir construit au début du 16e siècle, peut-être pour Jehan Dutruel de Belot dont le testament date de 1529. Extension du logis à l'est au 18e siècle. Dépendances en retour d'équerre sur cour au sud, comprenant un logement de style néo-Renaissance à l'est (fenêtres à meneaux) et un chai parallèle à l'ouest, remaniées au 20e siècle.

Source Château de France

Le château de Belot est construit au début du XVIe siècle, peut-être pour Jehan Dutruel de Belot dont le testament date de 1529. Extension du logis à l'est au XVIIIe siècle. Dépendances en retour d'équerre sur cour au sud, comprenant un logement de style néo-Renaissance à l'est (fenêtres à meneaux) et un chai parallèle à l'ouest, remaniées au XXe siècle. Corps de logis rectangulaire à deux pièces par niveau, avec tour d'escalier en vis semi-circulaire hors-oeuvre au centre de l'élévation antérieure, croisées chanfreinées à l'étage carré (restaurées). Toit à croupes à égout retroussé sur le logis et toit conique sur la tour d'escalier en tuile plate, toit à longs pans sur les dépendances en tuile creuse.

3.0 Son départ de la France (versions)

Une pierre dans une boule de neige, lancée dans la cour du Collège ou avec un lance-pierre aurait terrassé un compagnon. (livre de Pauline Dostie) Un départ rapide est nécessaire ? Son transport vers Québec est organisé ? (Information orale en provenance de Olivier Dostie). On situe ce moment vers 1746-1748.

Est-ce qu'il s'agit d'un cousin de Marc, Pierre de Passalaygue, Lieutenant du Régiment de la Marine Royale, maître de bateau (p227 de Pauline) ou Antoine Joseph de Bellot, Écuyer, Capitaine du Régiment de Guyenne, infanterie de la Marine, marié à Charlotte-Marguerite de Ramesay qui lui aurait fait traverser l'océan ? Aucune trace de son passage. L'histoire nous indique que Antoine de Bellot et sa famille sont retourné en France en 1764. (Annexe 4)

Dans le livre de Pauline (p.232), celle-ci indique, que selon son cousin Armand Dostie, il y aurait eu une erreur dans le journal de bord, on l'aurait inscrit «Pierre De Bellot de Ostie». Malgré sa plainte, cette erreur n'a pu être corrigée. C'est ainsi que par la suite d'Ostie est devenu Dostie.

Autre version (source Association des Familles Dostie)

« Un funeste accident : un malheureux jet de pierre, a forcé l'adolescent à fuir pour éviter la galère. Il a sans doute suivi le conseil de son père, avocat. Il serait alors passé par le port italien d'Ostie à l'embouchure du Tibre sur la Méditerranée où la famille brassait des affaires. Le patronyme Dostie y tirerait son origine. Pierre aurait ensuite traversé l'Atlantique à bord d'un bateau espagnol pour finalement s'installer sur l'île D'Orléans et s'y marier à Marie-Rose Ratté, le 18 novembre 1754, en l'église Saint-Pierre. Son périple espagnol expliquerait l'énigmatique peso mexicain, une des premières monnaies des Amériques, qui se transmet d'une génération à l'autre depuis que Pierre l'a légué à son petit-fils Antoine en 1807 »

Une autre possibilité, Ostium (correspondance de Jacques Dostie, annexe 2)

Une correspondance entre Jacques Dostie et André Masset (France), nous donne un éclairage nouveau de cette période de l'histoire et semble privilégier plus la version « Ostium »

« Extrait de la correspondance »

Cette découverte, je viens de la faire en relisant le livre de Pauline, ce dimanche 20 juillet 2009. Je n'avais jamais fait attention au double i auparavant.

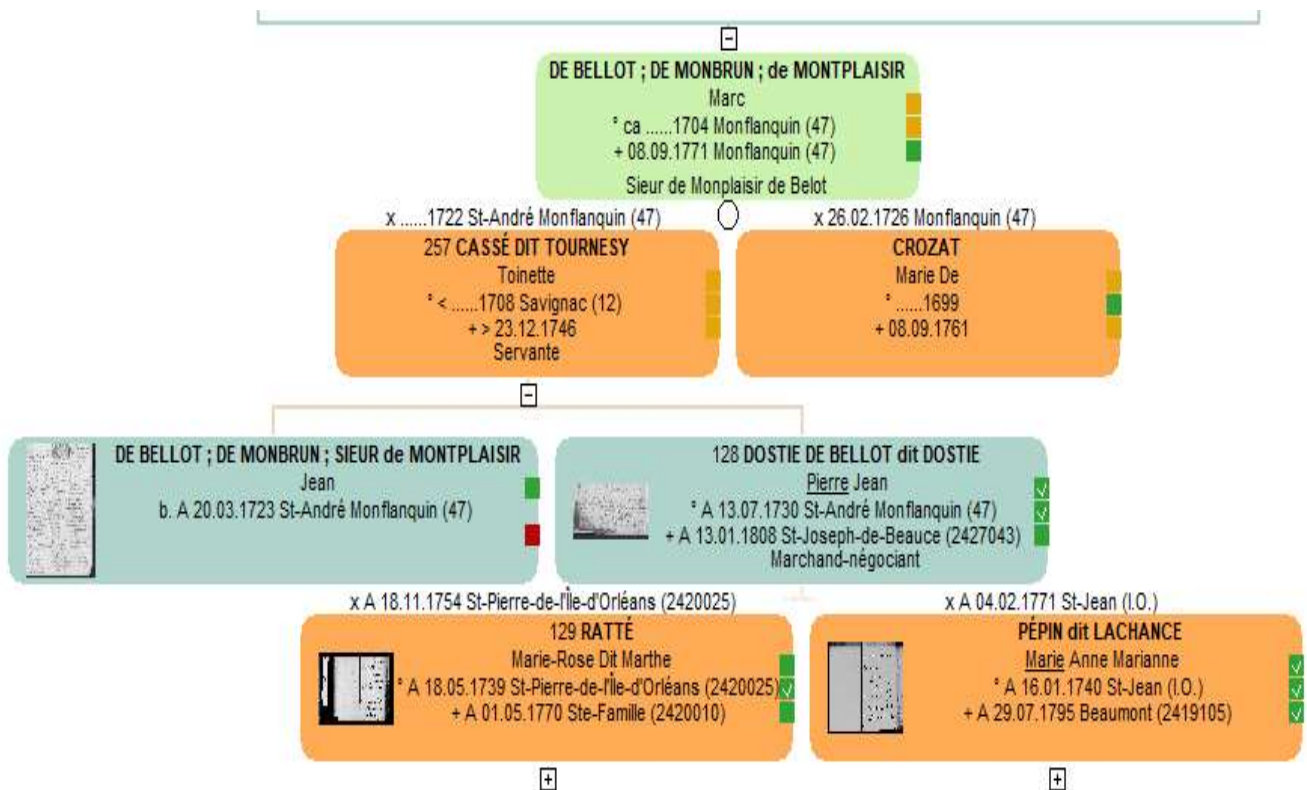
En latin, "ostii" est le génitif singulier de "ostium" déjà vu plus haut, dénotant un complément d'objet tel qu'on l'aurait écrit pour l'homme de la porte (homo ostii). Par contre, si Pierre était venu de la porte, il aurait été "homo de ostio" (ablatif). Cela nous rapproche du "De Ostie" souvenir d'Armand Dostie que Pauline cite.

Ostii n'est pas sans me rappeler Secretarii : lieu où est née la grand-mère Passelaygue, plus communément écrit Secrétary depuis le 18^e siècle.

Secretary est un lieu isolé de Monflanquin, comme nous le montre la photo choisie par Pauline pour la couverture de son livre. Oui, c'est bien du latin secretarium (génitif secretarii)

Famille

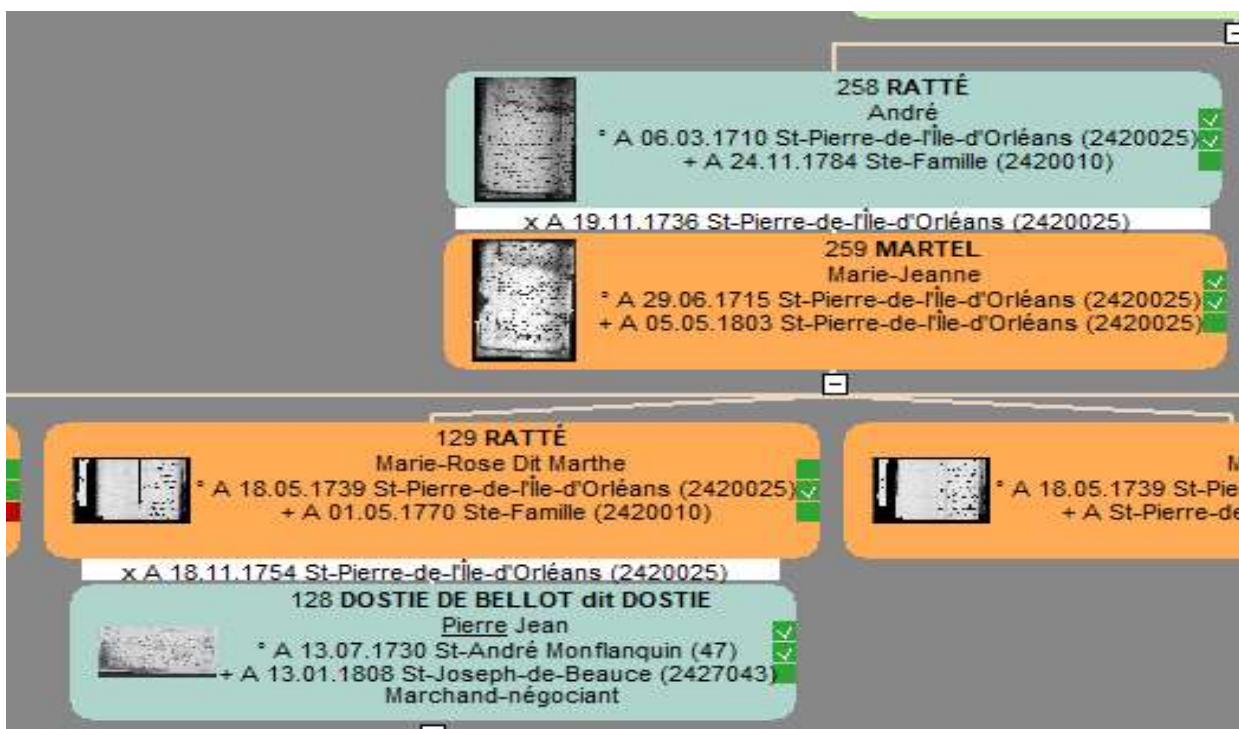
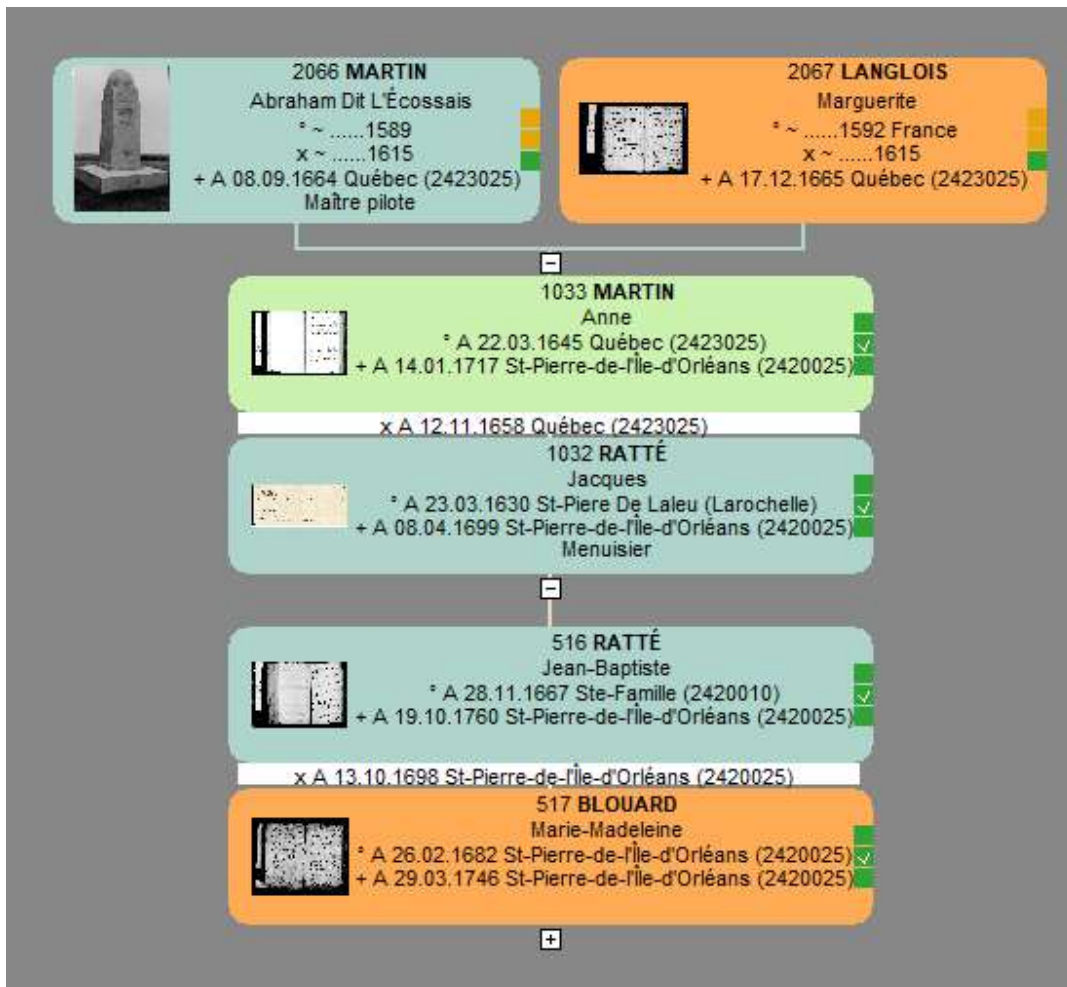
5.0 Pierre De Bellot dit Dostie (1730-1808) – Marie-Rose Ratté (1739-1770)

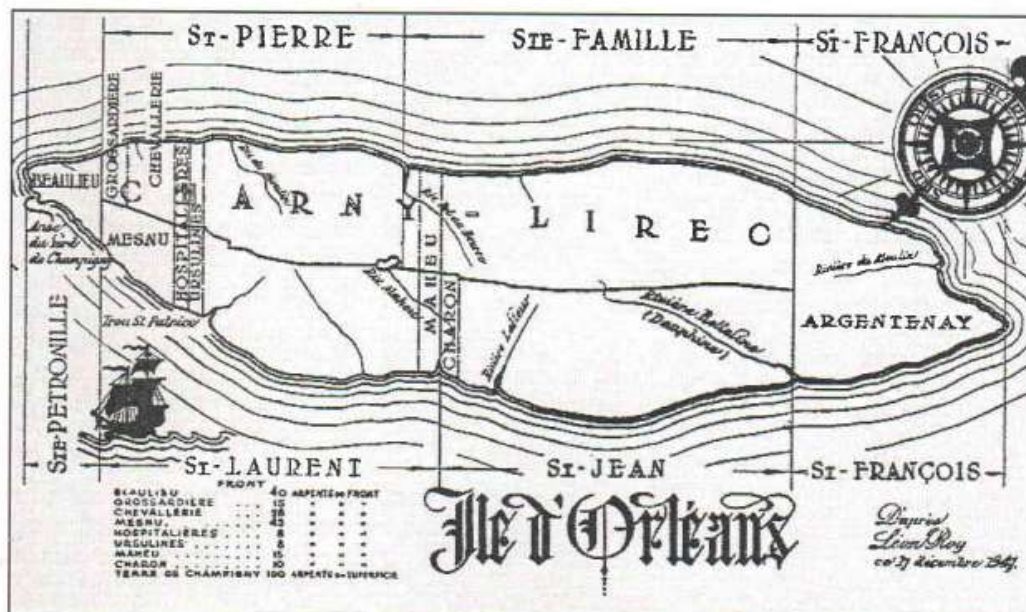


Pierre se marie le 18 novembre 1754, à l'église de St-Pierre de l'île d'Orléans, avec Marie-Rose Ratté. Marie-Rose est née le 18 mai 1739 (baptisé le 19) dans la paroisse de St-Pierre de l'île d'Orléans. Ses parents sont André Ratté (1710-1736) et Marie-Jeanne Martel (1775-1803) de St-Pierre de l'Île d'Orléans.

Les témoins sont Sieur Joseph Chabot, Major des Milices de l'île, Joseph Crépot et Paul Gourguez. Le célébrant a été le curé Louis-Philippe Mariauchau D'Esgly de la paroisse de St-Pierre. Il semble que Pierre ait été résident de Saint-Pierre avant l'achat de sa propriété à Sainte-Famille, mais aucune indication, nous indique où.

Marie-Rose Ratté est une descendante de Abraham Martin et de Marguerite Langlois. Celui-ci était le propriétaire de la terre appelée aujourd'hui, les plaines d'Abraham (voir 5.1).





Nommé ainsi en 1652 par Charles de Lauzon



Provenance : [Avec la permission de Wikimedia Commons](#)

En plus de célébrer leur mariage, il a aussi baptisé les deux premiers enfants à la paroisse de Saint-Pierre. De 1759 à 1773, tous les enfants sont baptisés par le curé Gilles Eudo et de 1775 à 1778 par l'abbé Ménard. En 1759, l'année du siège de Québec, l'abbé Eudo se réfugie à Charlesbourg y faisant les baptêmes, mariages, enterrements et y tenant les registres de la paroisse. (référence 13)

En se basant sur les actes de baptêmes, on peut déduire que la famille habite à Saint-Pierre après leur mariage en 1754. À l'achat de sa maison dans la paroisse Sainte-Famille dans la paroisse Sainte-Famille, il semble y avoir baptisé et élevé ses enfants jusqu'à 1774.

Suite au décès de son épouse, il se remarie avec Marie Pépin dit Lachance, le 4 février 1771 à l'église de la paroisse Saint-Jean. Ses deux premiers enfants sont baptisés à Sainte-Famille et les deux suivants à la paroisse Saint-Jean.

5.1 Biographie Abraham Martin – extrait biographie dictionnaire du Canada



MARTIN, ABRAHAM (dit « l'Écossais » ou « Maître Abraham »), pilote, né en France en 1589, mort à Québec le 8 septembre 1664.

Martin arriva en Nouvelle-France vers 1620 avec sa femme, Marguerite Langlois, sa sœur Françoise et son beau-frère Pierre Desportes (les parents d'Hélène Desportes). Martin a pu être d'ascendance écossaise, ou il a pu prendre le sobriquet, soit qu'il servit dans l'armée, soit qu'il fit partie d'une organisation clandestine : ces noms étaient employés pour masquer l'identité des déserteurs, ou celle des membres d'une organisation illégale au cas où ses documents seraient saisis. Il est également possible qu'on l'ait appelé ainsi parce qu'il avait accompli plusieurs voyages en Écosse durant sa jeunesse. On n'est pas absolument sûr qu'il ait été pilote officiel, encore qu'on lui ait parfois donné le titre de « pilote du roi » de son vivant. En tout cas, il est prouvé qu'il se livra à la pêche jusque dans le golfe du Saint-Laurent.

Les plaines d'Abraham seraient ainsi appelées à cause de lui. Une anecdote pittoresque rapporte que la « Côte d'Abraham » était le sentier emprunté par Martin pour descendre à la rivière Saint-Charles abreuver ses animaux. Son domaine comprenait 32 arpents (environ 48 acres) en tout, 12 arpents octroyés par la Compagnie de la Nouvelle-France en 1635 et 20 reçus en cadeau du sieur Adrien DU CHESNE, chirurgien naval de Pierre LEGARDEUR de Repentigny en 1645. Cette propriété fut vendue par la famille Martin aux Ursulines en 1667. Il est possible qu'il s'agisse du même Martin employé par JEAN DE BIENCOURT et DU GUA de Monts comme navigateur sur la côte de l'Acadie, bien qu'il fût alors très jeune. Lorsque DAVID Kirke prit Québec en 1629 et laissa son frère LEWIS comme gouverneur jusqu'en 1632, Martin et sa famille demeurèrent à Québec. Plus tard, Martin baissa dans l'estime de ses concitoyens, lorsqu'il fut accusé de conduite répréhensible envers une jeune fille de Québec. Il fut emprisonné le 15 février 1649 pour ce motif.

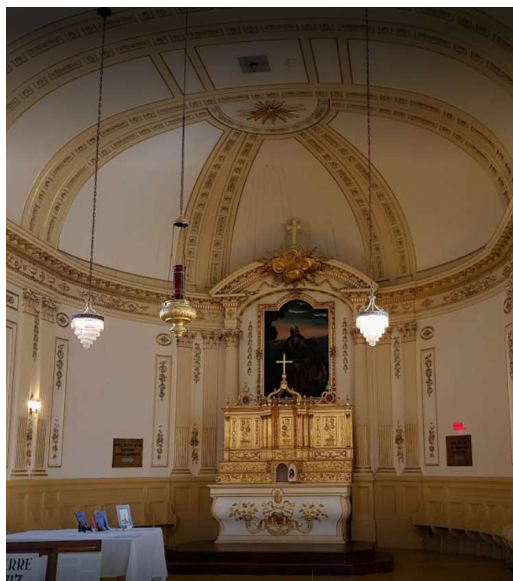
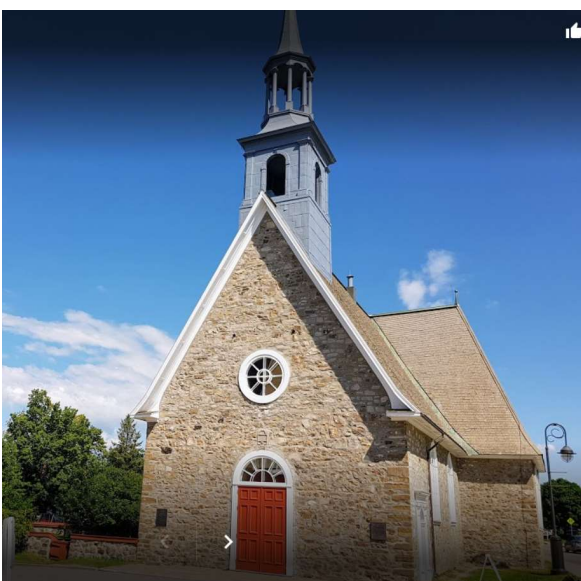
Les archives indiquent qu'Abraham Martin et Marguerite Langlois eurent neuf ou dix enfants. Anne Martin, née en France et mariée le 17 novembre 1635 à Jean Côté, n'était probablement pas la fille d'Abraham. Eustache, baptisé le 24 octobre 1621 et filleul d'EUSTACHE BOULLÉ, fut le premier Canadien de naissance. Marguerite, née le 4 janvier 1624 et mariée le 22 mai 1638 à Étienne Racine, eut de nombreux descendants, y compris, les deux évêques Racine. Hélène, née le 21 juin 1627, était la filleule de Samuel de CHAMPLAIN. Elle épousa d'abord Claude Étienne, en 1640, puis Médard Chouart Des Groseilliers, le 3 septembre 1647. Charles-Amador, né le 7 mars 1648, filleul de CHARLES DE SAINT-ÉTIENNE de La Tour, fut le second prêtre né au Canada. Il est possible que le frère Dominique Scot, mentionné dans les *Relations des Jésuites* comme s'étant rendu en Huronie encore jeune homme, ait également été l'un de ses fils. On peut aussi supposer qu'un jeune homme qui est désigné comme s'étant rendu en Huronie à la même époque (1634-1635) fut Eustache Martin.

HENRY B. M. BEST

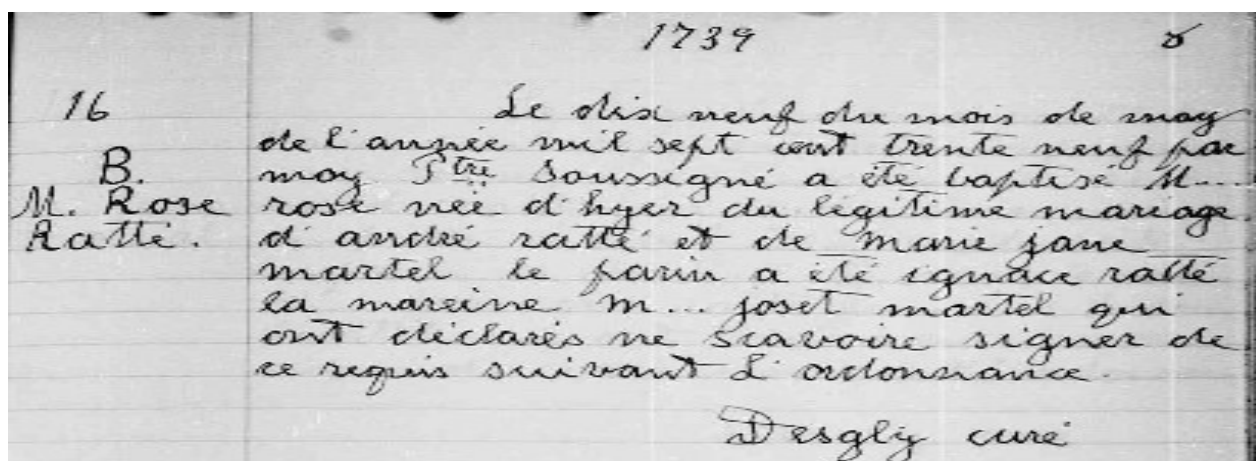
Coll. de manuscrits relatifs à la Nouv.-France, I : 61. – *JR* (Thwaites). – P.-B. Casgrain, *La Fontaine d'Abraham Martin et le Site de son habitation*, MSRC IX (1903), sect. j : 145-155. – Dionne, *Champlain*. – A. G. Doughty et G. W. Parmelee, *The siege of Quebec and the battle of the Plains of Abraham* (6 vol., Québec, 1901), II : 289-309. – John Knox, *An historical journal of the campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759 and 1760*, ed. A. G. Doughty (3 vol., Champlain Séc., VIII-X 1914-16), II : 97, note. – J. M. LeMoine, *The Scot in New France, an ethnological study* (Montreal, 1881). – É.-Z. Massicotte, *Au sujet d'Anne Martin*, BRH, XXVIII (1922) : 116s. – Léon Roy, *Anne Martin, épouse de Jean Côté*, BRH, XLIX (1943) : 203s. – P.-G. Roy, *La Ville de Québec*.

Le dix huit du mois de novembre de l'année mil
 sept cent cinquante après la publication de trois
 Pierre sans fait aux messes par d'apostolique par trois -
 D'office dimanche en plein temps contre le sieur Pierre
 D'office de ballot fils du sieur mare de mort
 plaisir de ballot et de damoiseul marie de cass
 et par le mari de la paroisse de St André évêque
 d'office d'une part et marie rose rattle fille
 d'office rattle et de marie pore d'office d'office
 merc de cette paroisse d'autre part sans qu'il e
 soit trouve aucun empêchement je s'assigne
 curé de cette paroisse et Pierre et le paula d'office
 l'île et compta et Laurent ay reçu leur autu
 consentement de mariage d'office d'office le b'éd
 ction officielle en présence du sieur cha bot
 major des miliciens de l'île de joseph wipps et de
 poule gourques et d'office rattle père de la paroisse
 et de j'oseph baptiste mortel s'office le sieur
 cha bot et poule gourques ont signé avec
 les autres ont déclaré ne s'avoir signer de ce
 requis d'office d'office. JOSEPH CHABOT PAUL GOURQUES

Acte de mariage dans le registre de la paroisse St-Pierre de l'Île d'Orléans.



Petite église de St-Pierre



Son grand-père, Jean-Baptiste Ratté est le fils de Jacques Ratté marié avec Anne Martin, fille de Abraham Martin, propriétaire à l'époque de la terre où sont les Plaines d'Abraham.

5.2 Première maison de Pierre et Marie-Rose dans la paroisse de Ste-Famille

Durant les premières années de mariage, ils ont vécu dans la paroisse de Saint-Pierre, l'acte de mariage indique que Pierre est de la paroisse de Saint-Pierre et y ont vécu quelques années avant d'acheter leur première maison. Où sont-ils demeurés, aucune information ne nous permet de conclure.

Le 6 avril 1758, contrat d'achat devant les notaires Sanguinet et Lanouillier, entre Nicolas Turcot et Marie Langlois au Sieur Pierre de Bellot dit Dostie, marchand, demeurant à St-Pierre I.O. La transaction s'est effectuée dans sa demeure de St-Pierre.

06 04 1758 (1748-1771) [Sanguinet, S.] (Qc)

Vente de terre située en l'île D'orleans; par Nicolas Turcot, habitant et Marie Langlois, son épouse, de l'île D'orleans, paroisse de la Ste Famille, époux antérieur de Marie-Jeanne Glinel, au nom et comme tuteur naturel de Marie-Louise Turcot (18 ans), sa fille, à Pierre Dostie de Bebeau, marchand, de l'île D'orleans, paroisse St Pierre.

(extrait p.257 livre de Pauline Dostie)

«.. douze perches de Terre de front

...

Depuis le bord du Fleuve Saint-Laurent du Côté du Nord jusques au point du Milieu de ladite Isle ... bornée d'un Costé au Nord-Est à Simon Turcot et du Costé du Sud-Ouest à Jean Thibierge... »

Jean Thibierge (Thivierge) serait maître tonnelier (p.107, référence 16), tandis que Nicolas et Simon sont les enfants de François Turcot, fils de Abel Turcot et Marie-Isabelle Giroux, nous allons essayer de suivre le parcours de cette propriété (voir 5.3 et annexe 11).

Avant de décès de Marie-Rose, il achète un lot de 7 perches.

**Bande de Terre d'environ 230 pieds ou 76,6 verges
de Largeur par 4,2 kilomètres ou 60,9 mètres de Longueur.**

**Sur cette « Bande » s'élève près du
Chemin Royal, une Maison à Colombages
de 30 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur
Et. Un bâtiment Grange-Étable. De 75 pieds sur 20 pieds.**

**Prix Total d'Achat : 2000 livres.
Payés devant Notaires en Trois Versements.**

**Six Avril 1758 - 400 livres en billets d'ordonnances
Imprimés du Trésor**

Huit Août 1758 - 600 livres, billets officiellement payés

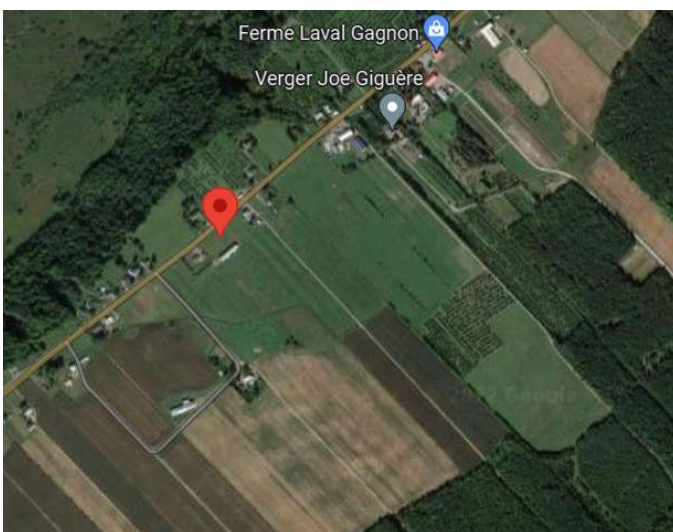
Dix-Huit Janvier 1759 - 1000 livres. Billets reconnus versés

Les unités de mesure de longueur les plus utilisées

Sous le régime français, le pouce, le pied, la toise, la perche, l'arpent et la lieue sont les principales unités de mesure de longueur:

- 1 pouce (pof) = 1/12 de pied (pif)
- 1 pied (pif) = 12 pouces (pof)
- 1 toise = 6 pieds (pif)
- 1 perche = 3 toises = 18 pieds (pif)
- 1 arpent = 10 perches = 180 pieds (pif)
- 1 lieue = 84 arpents (arp) = 15 120 pieds (pif)

Des recherches de l'association des familles Dostie, situe sa première maison au 3484 Chemin Royal de la paroisse de Sainte-Famille, (voir 9.0). En 2016, il y a eu une conversion des adresses et celle-ci devient 2218 (G0A 3P0).



google 2022

Suite décès de Marie-Rose, il se remarie en 2^e noce, le 4 février 1771 à la paroisse St-Jean. À la naissance du 3^e enfant (1/3/1775), celui-ci est baptisé à St-Jean et indiqué comme résident de la paroisse St-Jean. On trouve des indications qu'il habite St-Jean depuis 14 avril 1774. Quand a-t-il vendu sa maison de Sainte Famille et à qui?

5.3 Terre de Nicolas Turcot et Marie-Louise Langlois de Sainte-Famille

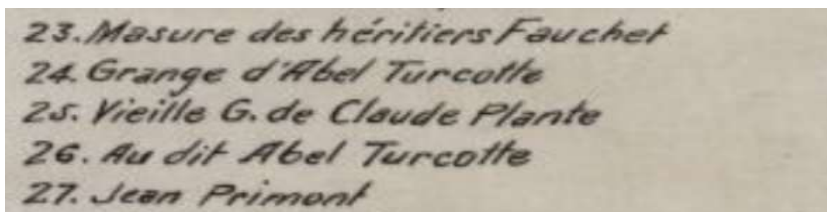
En remontant l'arbre généalogique de Nicolas, on remonte à Abel Turcot et Marie-Isabelle Giroux, propriétaire de plusieurs lots dans la paroisse Sainte-Famille. De plus, une carte de l'Île D'Orléans de 1689, nous indique l'emplacement de la demeure de Abel Turcot.

Dans le livre de Raymond Létourneau, «Sainte-Famille, l'Aînée de l'Île D'Orléans», on y retrouve les informations d'intérêt suivantes ;

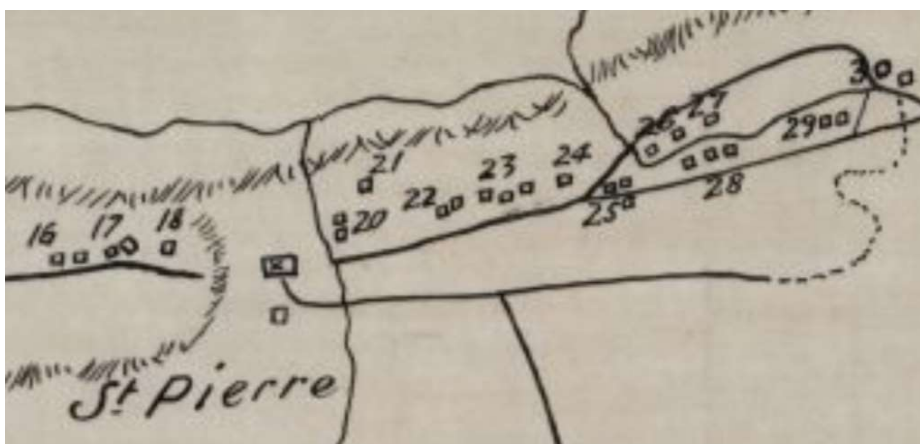
Cadastre	arpents de front	1689	1709
Parties de 1668 169 et 174 171-173	3	Abel Turcot	La veuve d'Abel
½ ouest de 177 et 178	4	Abel Turcot	ses héritiers
188 et partie de 187	1		François Turcot
Partie de 187 et 189	3		François Turcot

Nous allons chercher plus de détails à ce sujet (voir annexe 11).

Extrait de la carte 1689 par le Sieur de Villeneuve (BANQ)



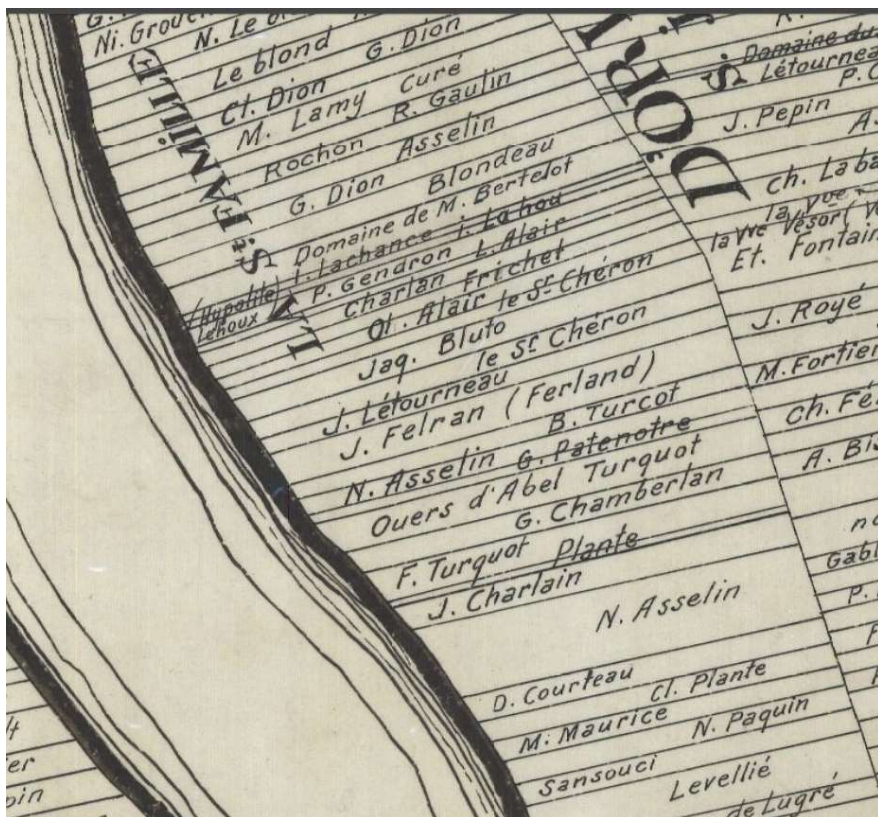
Section paroisse de Ste-Famille B à C



Dans le rapport de l'Archivise de la Province de Québec 1949, 1949-1951, on retrouve la liste des terres de la Sainte-Famille pour la période concordant avec la carte de 1709 archive de la (p151). Le rapport nous donne le relevé de toutes les terres de Sainte-Famille et plusieurs informations concernant le numéro des lots et autres. On retrouvera en annexe 11 une grande partie de ces informations.

De plus, le relevé nous indique que plusieurs terres ont appartenues à la famille d'Abel Turcot.

Carte 1709 (BANQ, O3Q, P600, S4, SS2, D192)



Carte du Gouvernement de Québec levée en l'année 1709 par les ordres de Monseigneur Le Comte de Ponchartrain Commandeur des Ordres du Roy Ministre et Secretaire destat par le Sr Catalogne Lieutenant des Troupes et dressée par Jean Bte Decouagne. De la rivière Cap Rouge au Cap Tourmente (03Q,P600,S4,SS2,D192)

Dans l'annexe 11, nous allons essayée de trouver comment Nicolas a eu cette terre et laquelle correspond aux diverses terres attribuées à Abel ou ses héritiers. Dans le livre de Raymond Létourneau, on retrouve aussi dans les pages de 60 @78, plusieurs des terres qui ont appartenues à Abel Turcot (1631-1687) et Marie Isabelle Giroux (1879-1932).

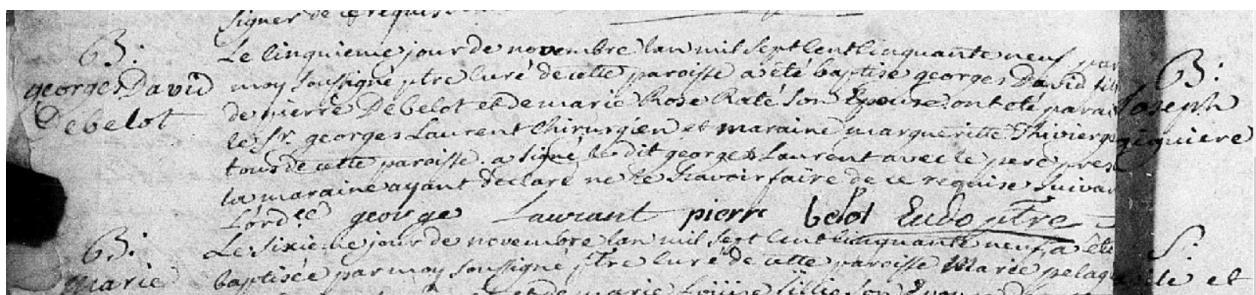
5.4 1759 – Invasion anglaise

Maisons et bâtiments incendiés

À la fin de mai 1759, quelques semaines avant l'arrivée des navires de guerre britanniques devant Québec, l'île d'Orléans s'est vidée de sa population. Soixante-dix familles ont franchi le fleuve, raconte Jacques Mathieu. Avec 60 autres familles de la rive nord, elles se sont rendues dans les troisième et quatrième rangs de Beauport, ainsi qu'à Charlesbourg, où plusieurs ont logé dans des granges. Ce bouleversement a duré quatre mois. L'annexe 12, nous donne quelques extraits de la situation qui a prévalu à cette époque.

Au moment de quitter la paroisse Sainte-Famille, Pierre et Marie-Rose avaient deux enfants, Marie (~1756) et Pierre (10/1/1758). Le curé de la paroisse l'abbé Gilles Eudo s'est réfugié à Charlesbourg pour la période du commencement de juillet au mois d'octobre (13). Ayant apporté les registres de la paroisse, il a continué à y inscrire les baptêmes, mariages, et décès.

On peut présumer, que la famille de Pierre est de retour à Sainte-Famille, puisque George-David est né le 5 novembre 1759 et son acte de baptême figure dans le registre de la paroisse. Ce qui nous indique que Marie-Rose et était enceinte au moment de quitter l'île. En novembre 1759, Marie et George-David décèdent le 25 et 13 du mois. De plus ils sont inhumés dans la paroisse Sainte-Famille.



Mercredi 27 juin, la flotte britannique opère un débarquement de troupes (dont les Grenadiers de Louisbourg) sur l'Île d'Orléans. Le site du débarquement se situe sur la rive sud de l'île, à environ six milles de sa pointe ouest. Wolfe débarque le même jour sur l'île.

Extrait p.7 « Recension des incendies à l'Île d'Orléans (1651-2012) » par Jean-Claude Dionne.

Après la conquête et leurs retours, la seigneurie de Sainte-Famille et de Saint-Jean change de Seigneur, une vente passée entre Louis-Joseph Gaillard, dame Louise Gaillard et James Murray, fait de celui-ci, le Seigneur de Sainte-Famille et de Saint-Jean du 6 juillet 1764 au 10 mars 1779. À cette Date, la seigneurie fut vendue à Malcom Fraser, écuyer. Elle est de nouveau vendue en février 1805. (13)

Dans le livre de L. P. Turcotte « Histoire de l'île D'Orléans », dans le chapitre III, on explique ce qu'était la situation sur l'Île et les événements qui s'y sont déroulés, ce livre est disponible sous forme numérique à BANQ.

L'Ile d'Orléans pendant la guerre de 1759.—Évacuation de l'Ile par les habitants.—Wolfe débarque à l'Ile et y établit Bon camp.—Dévastation de l'Ile par les Anglais.—Anecdote sur une Sœur de la Ste. Famille.

L'Ile d'Orléans est un des endroits du Canada qui ont le plus souffert lors de la conquête du pays par les Anglais, qui en firent d'abord le théâtre de leurs opérations. Dès qu'on eut appris que la flotte anglaise remontait le fleuve, (dans le mois de mai 1759,) les autorités commandèrent aux habitants d'évacuer l'Ile immédiatement et de se retirer à Charlesbourg.

Voici ce que rapporte un témoin contemporain de l'évacuation de l'Ile

« Dès que la nouvelle fut arrivée à Québec que la flotte française, envoyée pour réduire la colonie, était réunie au bas du fleuve, l'alarme fut grande, car jusque là on n'avait pas ajouté foi aux projets des Anglais. De bon printemps, au commencement de mai, des ordres avaient été envoyés dans toutes les paroisses au-dessous de Québec, de contraindre les cultivateurs et les chefs de famille de faire dans les bois des lieux de refuge, et de les approvisionner, puis de s'y rendre avec leurs enfants et tous les effets de ménage, ustensiles de culture, bestiaux, etc., dès qu'on aurait la nouvelle de l'approche de l'ennemi. On fit donc partir des courriers pour mettre ces ordres à exécution, avec injonction de faire évacuer entièrement l'île d'Orléans et l'île aux Coudres. «Ces ordres si précipités, et, sans doute, irréflechis, furent gauchement interprétés et bien mal exécutés. La crainte, la peur et l'animosité, sont de fort mauvaises conseillères. La maladresse et la précipitation firent à des milliers de propriétaires plus de tort que l'ennemi n'en aurait pu faire. Nombre de familles ont été ruinées par cet empressement inutile ; les trois-quarts des bestiaux périrent et de longtemps les cultivateurs de l'île aux Coudres et de l'île d'Orléans, qui renfermaient au moins cinq mille têtes de gros bétail, ne se relevèrent de cette perte, sans parler des personnes, femmes et enfants, qui malheureusement périrent dans la bagarre, ayant été rassemblés à une extrémité de ces îles, sans qu'on eût auparavant procuré des bateaux pour les transporter, ni songé à y amasser des vivres pour les soutenir. On avait moins encore pensé à y élever des abris pour leur retraite»

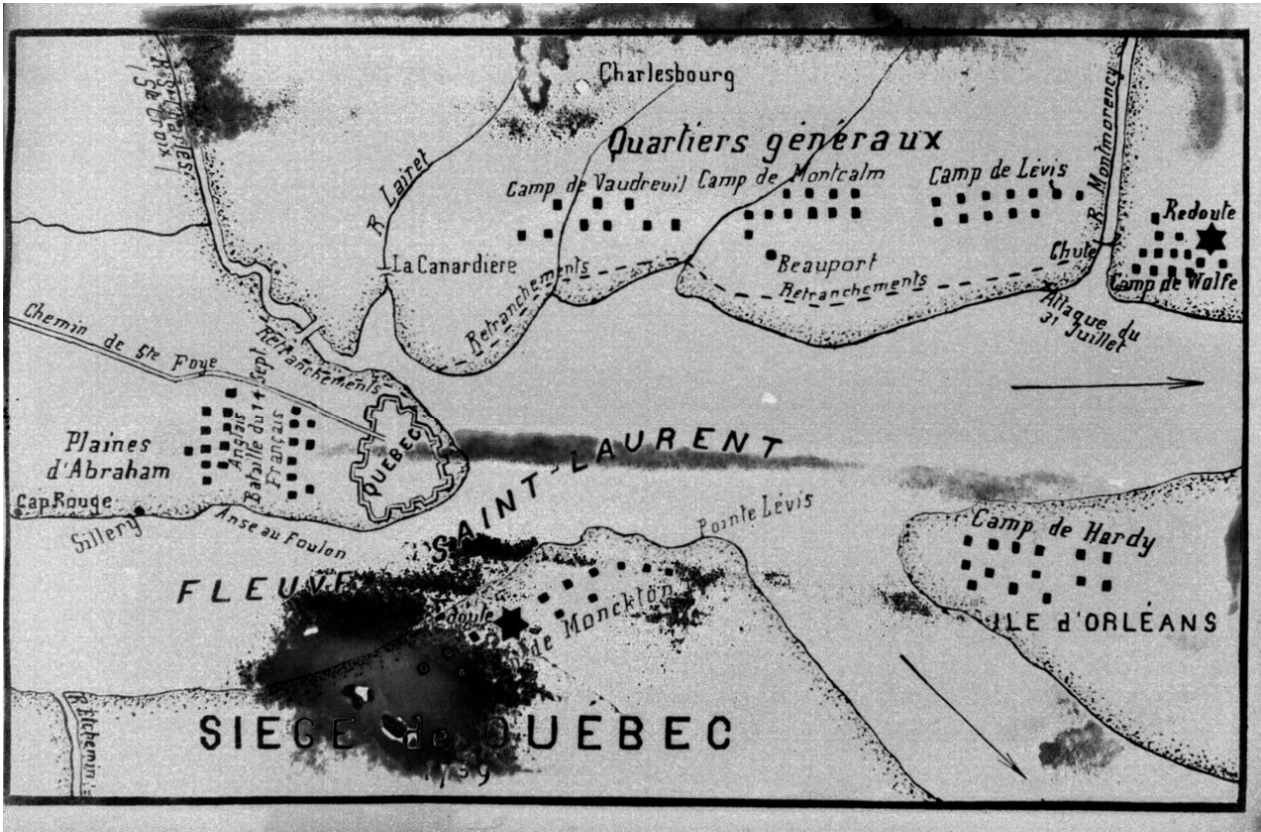
«Chaque paroisse dit adieu en pleurant à ses foyers, et se retira à Charlesbourg sous la conduite de son vénérable curé. Des vieillards et des malades y furent transportés sur des lits, et ne revirent plus le toit paternel. Plusieurs enfants naquirent dans les bois et y furent baptisés.»

«Les habitants de l'Ile passèrent dans cet endroit trois longs mois dans la plus grande inquiétude et le plus entier dénuement. Delà, ils pouvaient voir les dégâts et les dévastations que causaient les Anglais, qui y avaient établi leur camp. Plusieurs eurent la profonde douleur de voir brûler leurs habitations. De temps en temps, des jeunes gens hardis étaient envoyés pour voir ce qui se passait sur l'Ile, et revenaient raconter les tristes détails du pillage.»

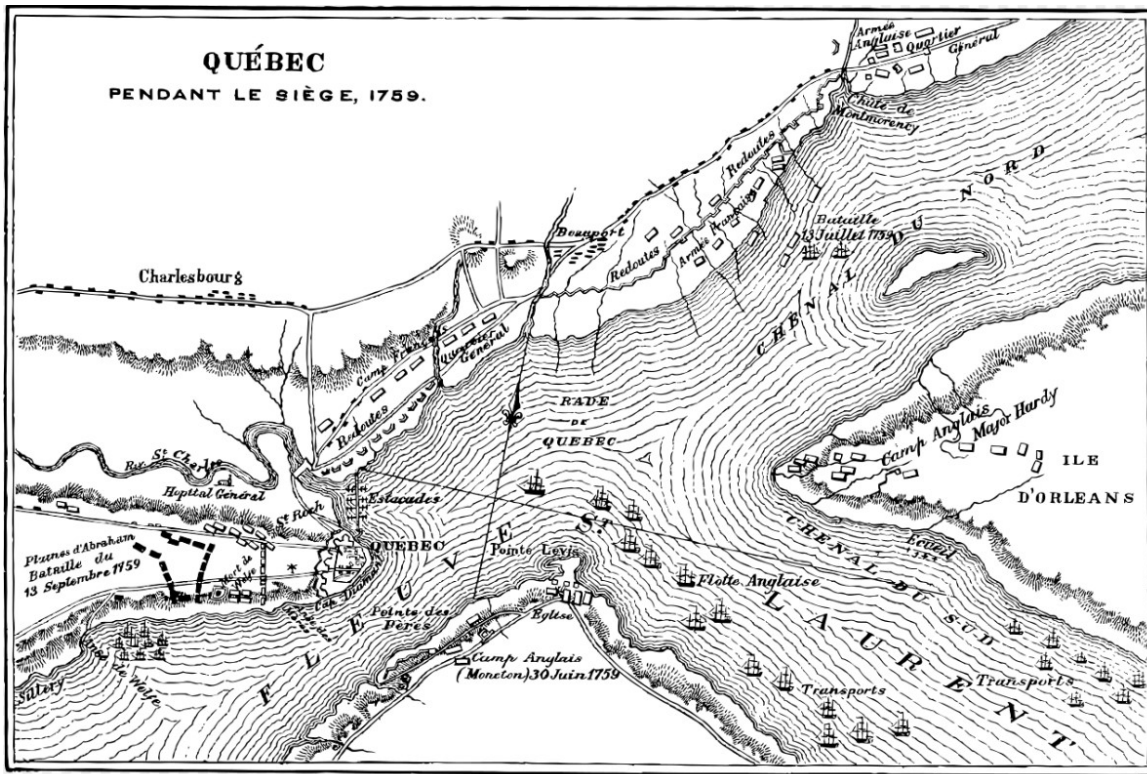
« Du camp de Beauport on apercevait à la fois les embrasements sur la côte de Beaupré, dans l'île d'Orléans et sur une partie de la rive droite du fleuve... plus de 1400 maisons furent réduites en cendres dans les campagnes...».

Six compagnies de troupes firent le tour de l'île et revinrent au camp avec une quantité d'effets. Dans cette excursion, qui dura deux jours, beaucoup de maisons furent incendiées. Les vieillards rapportent avoir entendu raconter par leurs pères que, depuis le moulin de la Ste. Famille jusqu'au commencement de St. Pierre, il ne resta qu'une vieille mesure. Les temples mêmes ne furent pas respectés. Les soldats anglais se campèrent plusieurs jours dans l'église de St. François, et massacrèrent tout l'intérieur de cet édifice, comme l'indique une note des archives écrite par M. Leguerne, curé d'alors. La tradition rapporte que la cloche fut enlevée et que le mur de l'église fut percé en plusieurs endroits par les boulets ennemis. On peut voir tout près de cet édifice les ruines d'un fort construit à cette époque.

Après la capitulation, les habitants qui s'étaient retirés dans les bois retournèrent tristement à leurs demeures. Ceux de l'île contemplèrent avec douleur les ravages causés par les Anglais. Un grand nombre d'entre eux, se voyant sans demeure aux approches d'un long hiver, dressant de petites cabanes sur l'emplacement de leurs anciennes habitations. Plus des trois-quarts des bestiaux avaient été détruits. La récolte, qui avait été dévastée, ne valait plus rien ; les grains étaient épars sur la terre. Les familles étaient entièrement ruinées, et il leur fallut bien des années pour se remettre dans leur première aisance. Les Sœurs du couvent de la Ste. Famille durent aussi abandonner leur mission à l'approche des Anglais.



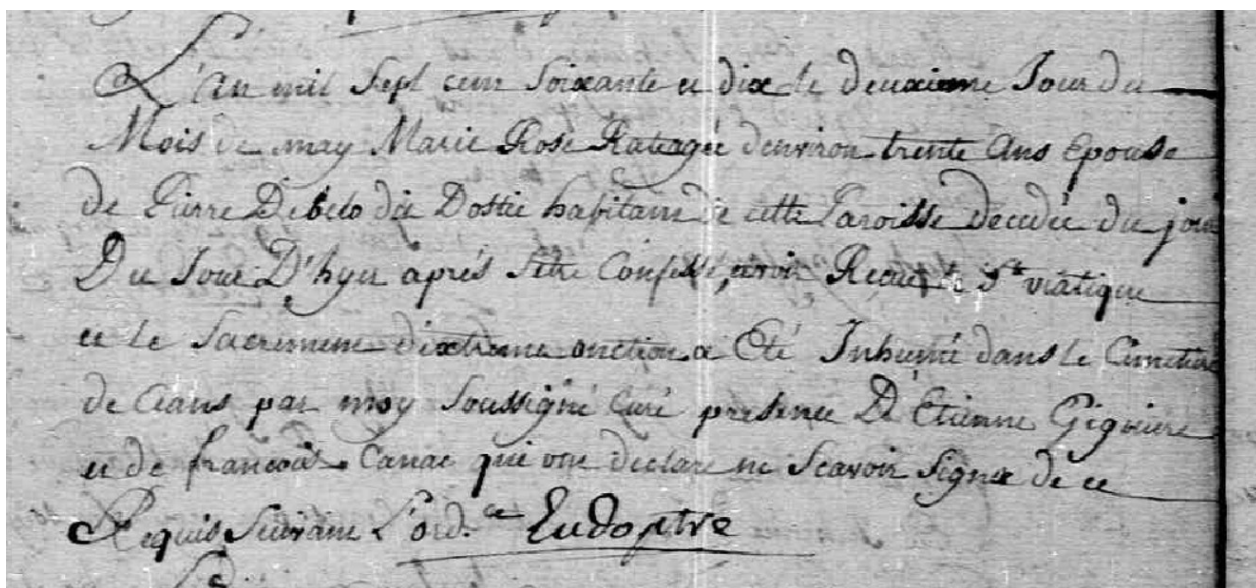
BANQ, siège de Québec 1759 (O3Q, E6, S8, SS1, SSS1611, D13315)



Carte du siège de Québec, gravure publiée en 1884 (BANQ O6M, P266'S4, P116)

5.5 Décès de Marie-Rose Ratté

Le 1 mai 1770, décède Marie-Rose et elle est inhumé dans le cimetière de la paroisse de Ste-Famille.



(Acte du registre de la paroisse de Ste-Famille)

À la suite du décès de Marie-Rose le 21 janvier 1771, le notaire Crépin fait l'inventaire des biens. N'ayant pas copie de l'acte, on trouve dans le livre de Pauline Dostie (p296 et suivante) la description des biens du couple.

À ce moment Pierre est tuteur des enfants, Étienne Giguère, subrogé tuteur et oncle maternel.

Selon la coutume de Paris, la moitié des biens sera dévolue au conjoint survivant et l'autre Moitié en parts égales aux enfants.

Outre la propriété et les récoltes, on retrouve;

- une jument, 2 vaches, 3 moutons, 1 cochon, 8 poules, 1 coq
- une cariole, une traîne, un cabriolet et possiblement une embarcation

Aussi un lot de 7 perches qui sera divisé en 6 lots i.e. 1 perche et 3 pied à chacun.

Le 28 février 1771, on procède à un tirage au sort, 2 billets, l'un tuteur, l'autre héritiers.

Le côté sud-ouest et attribué au tuteur, le côté nord-est aux héritiers. Les bâtiments occupés par la Famille se partagent la responsabilité de l'entretien.

5.6 Métiers ou professions exercés par Pierre De Bellot dit Dostie

À la lecture de plusieurs documents, on trouve qu'il a été marchand-négociant, témoin, officier de milice, Major des Milices dans la paroisse Ste-Famille de l'Île D'Orléans. À la fin du régime français ~1759, il a assumé les fonctions de Major des Milices, dans la paroisse de Ste-Famille I.O., deux actes en font mentions. (source; Pauline Dostie)

En 1765, investi du Mandat de Bailli pour servir dans la paroisse de Ste-Famille I.O. Liste des nominations publiées dans La gazette de Québec du 22 août 1765.

Ce titre lui permet de nommer les notaires ou tabellions. Il peut aussi juger les procès civils et criminels de même que régler les causes successorales. L'établissement des baillis fut mis en place par l'Administration Anglaise afin de tirer profit du système Colonial Français. Dans différents contrats retrouvés Pierre est identifié comme marchand négociant, parfois comme contractant, parfois comme témoin. Il était donc un homme de référence. Le 30 septembre 1806, à peine plus d'un an avant son décès, on le trouve à nouveau comme témoin à St-Joseph de Beauce, là où il finira ses jours.



	Ile aux Coudre,	Louis Trambly, sub do.
		André Tremblay, sub do.
au Sud de l'Île D'Orléans	St Jean Baptiste	Jean Thivierge, Bailli,
		Étienne Dalaire, sub do.
		Baptiste Thivierge, sub do.
	St Francois,	Baptiste Martineau, Bailli,
		Le Major, sub do.
		Pierre Martineau, sub do.
	St Laurent,	Pierre Ahuél, Bailli,
		Antoine Chabot, sub do.
		Louis Gonelin, sub do.
N. d'Orléans	Ste famille,	Pierre Dortie, Bailli,
		George Laurens, sub do.
	St Pierre,	Louis Letourneau, sub do.
		Jean Crépean, Bailli,
		Michel Montigny, sub do.
		Joseph Gonelin, sub do.
	Cop Mouraska,	Jean Lebel, Bailli,
		Jean Bte. Cureux, sub do.
		Joseph Le Vasseur, sub do.

QUEBEC, } *à Sçavoir :* } *Du Bureau au Secrétariat, le 19 Aout, 1765.*
 } **C**OMME son Excellence le Gouverneur et le Conseil de sa Majesté
 ont constitué les personnes qui suivent, pour servir dans les emplois
 de Baillis et de Sous-baillis dans les différentes paroisses de cette Province, elles sont donc
 requises par obéissance à icelle, de se mettre incessamment en état d'exercer les dites charges,
 en prêtant les sermens convenables, par devant un ou plusieurs des Juges de Paix de sa
 Majesté les plus voisins de leurs habitations respectives, à faute de quoi ils répondront à
 leurs risques et perils.

La procédure de nomination se fait donc localement, le gouvernement ne fait que rendre officielles les nominations en les publiant dans la Gazette ; il n'y a pas d'autres documents.

Sous le Régime Français, l'officier de milice assumait le plusieurs rôles dont celui de Bailli :

« Le capitaine de paroisse était à lui seul toute la milice, et plus que cela, car il commandait les corvées de voirie, agissait comme bailli, recevait directement les ordres des gouverneurs et des juges, réglait les contestations. »

Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760 par Gérard Malchelosse dans Le Cahiers de Dix, N°14, 1949, page 121.

[Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760 \(erudit.org\)](http://erudit.org)

Compétence des notaires (Extrait du livre histoire du notariat canadien , André Vachon, p.64 BANQ)

« La majorité des notaires, dont une bonne partie avait exercé à l'époque française, étaient peu instruits et ne possédaient de connaissances juridiques que celles qu'ils s'étaient eux-mêmes données. Il n'existait encore, dans la colonie, aucune institution dispensant l'enseignement du droit. Et aucune loi n'exigeait, du candidat au notariat, une cléricature régulière. De sorte que la plupart des notaires étaient forcément des autodidactes, avec tout ce que cela comportait de déficiences. »

Rôle du baillis (Extrait du livre « L'organisation judiciaire au Québec de 1674-1774 »

Tribunaux ayant compétence en matière criminelle (p.10)

En vertu de l'ordonnance du 17 septembre 1764, les baillis ont compétence, dans leurs paroisses respectives, pour faire, en présence de cinq chefs de famille de la paroisse, l'examen des corps qui sont découverts portant des marques de violence, lorsqu'il est impossible au coroner de se rendre sur les lieux. Après avoir fait cet examen, ils doivent adresser au magistrat le plus rapproché un rapport écrit décrivant l'état du cadavre et les diverses circonstances. Ce dernier peut alors, si la chose est nécessaire, ordonner un autre examen.

Tribunaux de droit commun (p.22)

En vertu de l'ordonnance du 17 septembre 1764, les baillis ont compétence, dans leurs paroisses respectives, pour juger, à charge d'appel, les disputes concernant les bris ou les réparations de clôtures. Ils doivent le faire avec six personnes, trois nommées par le demandeur et trois par le défendeur.

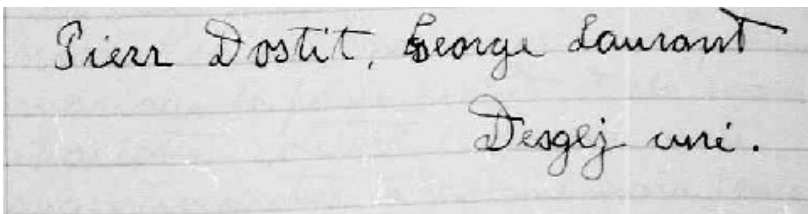
Nomination du baillis (p.57)

En vertu de l'ordonnance du 17 septembre 1764, les habitants de chaque paroisse devaient élire, le 24 juin de chaque année, six hommes qu'ils considéraient aptes à remplir les charges de baillis et de sous-baillis. Les noms des personnes élues devaient être transmis au sous-secrétaire du Conseil dans les quatorze jours à compter du jour de l'élection. Le gouverneur, avec le consentement du Conseil, devait nommer les baillis et sous-baillis de chaque paroisse parmi les personnes élues. Les nominations devaient être communiquées par le sous-secrétaire aux habitants de chaque paroisse et devaient être publiées dans la Gazette de Québec dans la dernière semaine d'août. Les baillis et sous-baillis entraient en fonction le 29 septembre. Une personne ne pouvait être élue une seconde fois à la même charge, sauf lorsque tous les habitants de la paroisse avaient rempli cette charge ou avaient été écartés pour de sérieuses raisons.

Les baillis avaient compétence, comme nous l'avons vu, pour juger certains litiges et pouvaient remplacer le coroner dans certains cas. L'ordonnance du 17 septembre 1764 leur donnait aussi le pouvoir d'arrêter les criminels contre lesquels ils avaient des mandats et leur confiait la surveillance des grands chemins du roi et des ponts publics 273. Les baillis avaient enfin certains pouvoirs qui n'étaient pas mentionnés dans l'ordonnance, concernant l'exécution des brefs.

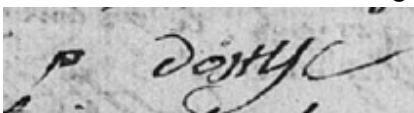
5.7 Signatures de Pierre De Bellot dit Dostie

Le 16 novembre 1761, assiste au mariage de Charles Ratté son beau-frère. À ce moment il est officier de milice et dans l'acte de mariage sa signature Pierr Dostit ? Écriture par le curé ?



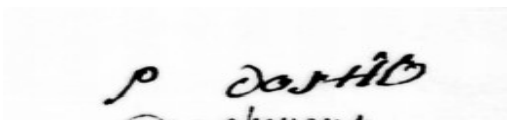
Pierr Dostit, George Laurant
Desjez uni.

En 1771, lors de son mariage avec Marie Pépin (2^e épouse).



P Dostit

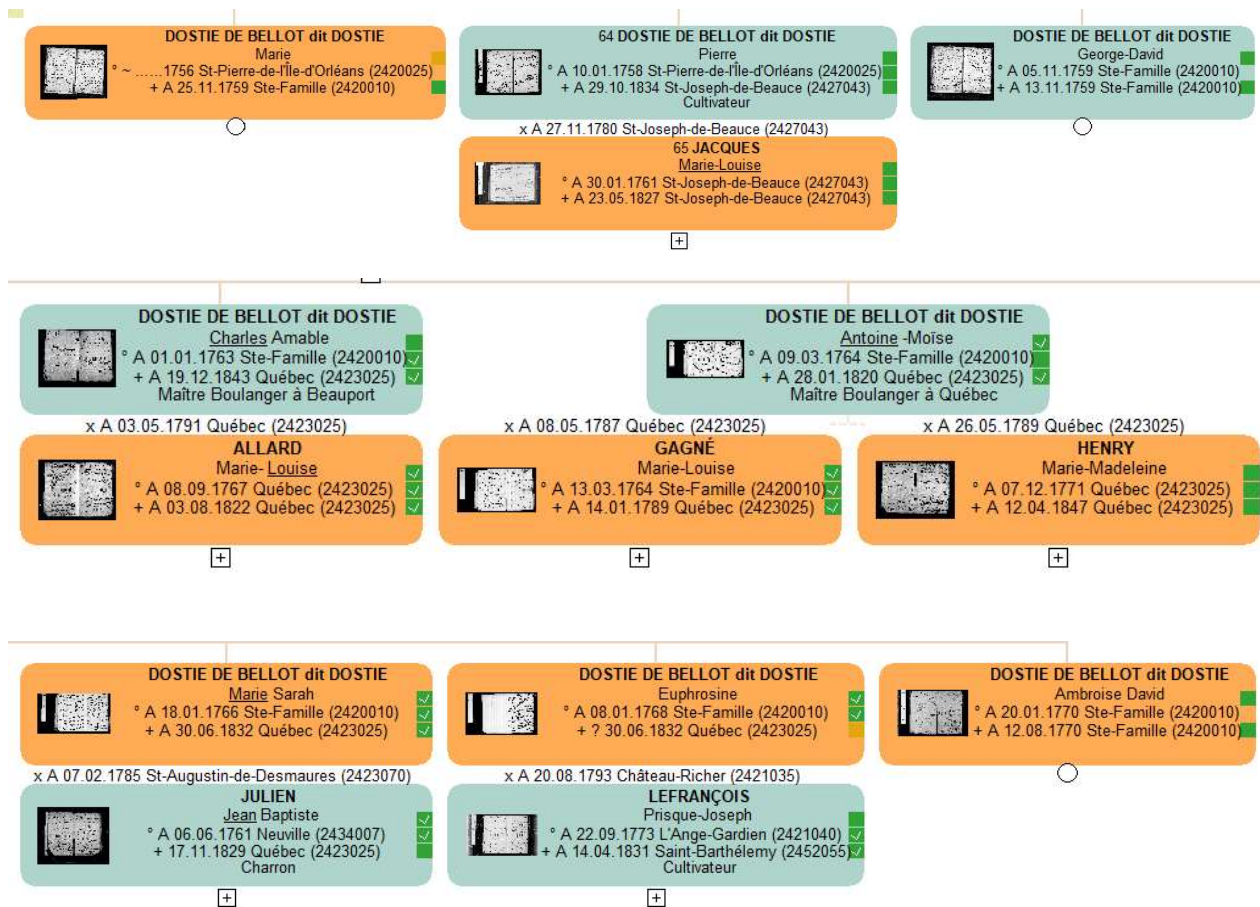
8 janvier 1790 lors de la convention avec les enfants.



P Dostit

Pierre a eu beaucoup de contrat auprès de plusieurs notaires, un relevé incomplet donne une soixantaine d'actes pour lesquelles, il signe comme partie prenante, comme enchérisseur, comme commissaire-priseur dans des inventaires, comme partage des biens ou témoin.

5.8 Enfants avec Marie-Rose Ratté



De ses enfants avec Marie-Rose, trois sont devenus des maîtres Boulanger (Michel, Charles, Antoine-Moïse) tandis que le plus vieux Pierre, est devenu cultivateur et s'installe à St-Joseph-de Beauce.

Sarah se marie avec Jean-Baptiste Julien et s'installe à St-Augustin-de-Desmaures. Euphrosine se marie avec Prisque Joseph Lefrançois et résident à Château-Richer et plus tard dans la région de Lanaudière.

Le **1 /4/1773** s'engage à l'essai comme apprenti et le 14/4/1774 contrat d'engagement en qualité d'apprenti boulanger (jusqu'à 21 ans) de **Michel Dostie** (14 ans), par Pierre Dostie, marchand, de Saint Jean de l'Île D'Orléans, son père, à Jean Hosmand, marchand boulanger, de la ville de Québec, rue Saint Charles. Qc-747585. Exerce le métier de 1773 à 1781, devenu maître Boulanger, il s'installe au 1088 rue St-Jean. (Détails des obligations p.311 du livre de Pauline Dostie)

Le **7/4/1783**, engagement en qualité d'apprenti boulanger de **Charles Dostie**, de la ville de Québec, à **Gabriel Messayer**, maître boulanger, de la ville de Québec. Notaire Panet, J.-A (1772-1786) Qc-640516. Plus tard, il s'engage comme Boulanger à Beaumont.

5.9 Recensement concernant leurs enfants.

Recensements paroissiaux de la paroisse N-D-de Québec, 1792, 1795, 1798, 1805, 1806. BANQ

1792

Antoine De Bellot, boulanger, 7 Rue St-Nicolas, basse-ville, 2 adultes, 2 enfants

7	Antoine Debelotte dit Dostie, boulanger	4	2	2
---	-----------------------------------------	---	---	---

André De Bellot, boulanger garçon, 24 rue St-Jean, 2 personnes

24	André Debelotte, dit D'ostie, boulanger, garçon	2	2
----	-------------------------------------------------	---	---

Michel De Bellot, boulanger, 55 rue St-Jean, 3 adultes, 3 enfants

55	Michel Debelotte dit Dostie, boulanger	6	3
56	Louis Falardeau maçon	2	2

Charles De Bellot, contremaître, 4 chemin Ste-Foy, 2 adultes, 2 enfants

4	Charles Debelotte dit Dostie, contremaître sur la terre de Mr Le Comte Dupré	4	2	$\frac{1}{3}$	9	$\frac{1}{2}$
---	------------------------------------------------------------------------------	---	---	---------------	---	---------------

De terre sur 12 entre celle de Mr Dupré et celle de Mr Taylor. il n'y sime presque pas.

1795

Antoine De Bellot, boulanger, 38 Rue St-Jean, basse-ville, 5 personnes

38	Antoine Debelotte dit Dostie, boulanger	5	2
----	-----------------------------------------	---	---

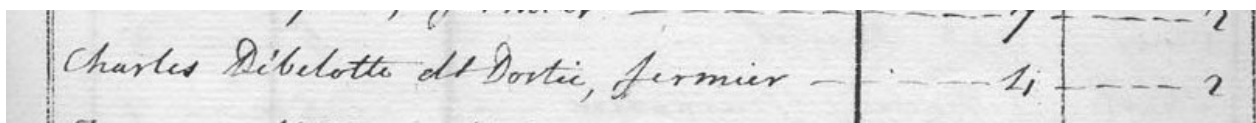
André De Bellot, boulanger, 6 rue Sault-au-Matelot, 6 personnes

6	André Debelotte dit D'ostie, boulanger	6	4
---	----------------------------------------	---	---

Michel De Bellot, boulanger, 55 rue St-Jean, Faubourg St-Jean

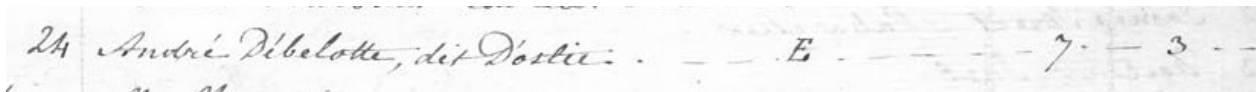
55	Michel Debelotte dit Dostie, boulanger	6	3
56	Louis Falardeau maçon	2	2

Charles De Bellot, Fermier, Petite Rivière, banlieu, 2 adultes, 2 enfants

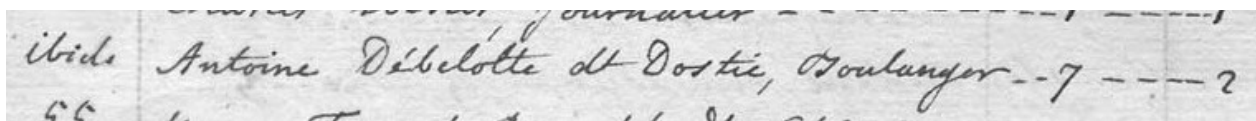


1798

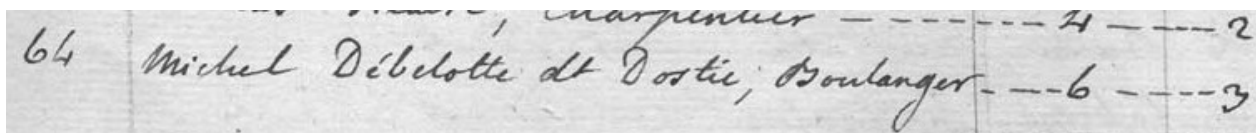
André De Bellot, boulanger, 24 rue St-Jean, 5 personnes



Antoine De Bellot, boulanger, 54 Rue St-Jean, 7 personnes

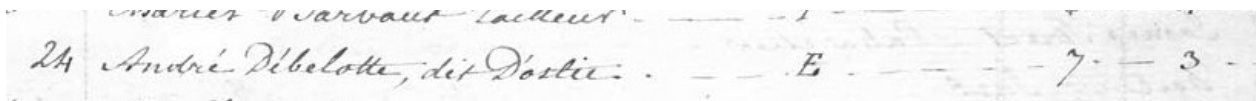


Michel De Bellot, boulanger, 64 rue St-Jean, Faubourg St-Jean, 6 personnes

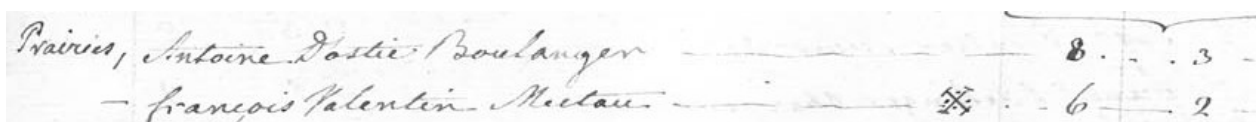


1805

André De Bellot, 24 rue St-Jean, 7 personnes

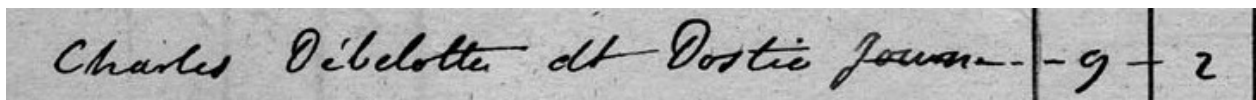


Antoine De Bellot, boulanger, 1 Rue des Prairies, Faubourg St-Roch, 8 personnes



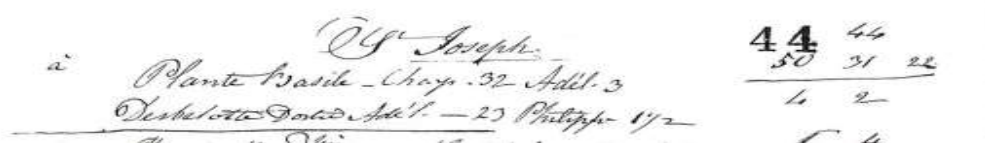
1806

Charles De Bellot, Journalier, Petite Rivière Nord, banlieu, 2 personnes



1818 (source, recensement de la ville de Québec, cahiers d'histoire no 29, SHDQ)

P.44 Rue St-Joseph



Basile Plante (1785-1932) 32 ans

Marie Adélaïde De Bellot dit Dostie (1795-1830), marié le 7/5/1811, 23 ans
 Adélaïde (1815-) 3 ans, Philippe (1816-) 1 ½ an

P.86 Côté Sud Rivières St-Charles

*à Desbelotte Dostie 41 ans 54 Geneviève 17 ans
 Thomas Allard 48 ans 18 Marie 14 ans 8 6 4
 à la V^e Leask Ann*

Charles De Bellot (1763-1843) 54 ans, Louise Allard 48 ans (1767-1822)
 Geneviève 17 ans (1798-1834) , Julie 5 ans (1803-1881), Marie 14 ans
 (1805-1862), Éléonore 8 ans (1809-1849)

P.102 Rue St-Jean côté Nord

*à Belle Gingras 22 ans 22 Joseph De Bellot 24 ans 24
 Desbelotte Dostie 24
 à Gingras 22 ans 22 Jean 10
 Desbelotte Dostie 24 Julie 5 ans 5
 à Desbelotte Dostie 24 Julie 5 ans 5
 à Desbelotte Dostie 24 Julie 5 ans 5
 à Desbelotte Dostie 24 Julie 5 ans 5
 à Desbelotte Dostie 24 Julie 5 ans 5*

Pierre Gingras (1797-1857) 22 ans, Joseph De Bellot (1793-1821) 24 ans,
 Felix-Sévère (1818-1818) .5 ans

P.105 Rue St-Jean côté Nord

*à V^e Desbelottes Dostie Michel - 55 ans 55
 Julie 21 ans Henriette - 15*

Michel De Bellot (1761-1809), Louise Hamel (1763-1822), Julie 21 ans (1796-1856), Henriette 15 ans

P.111 Rue St-Gabriel, rue parallèle à St-Jean

*à Julien Nicolas Charbon - 28 ans 28
 Gingras Geneviève - 23 ans 23
 Julien Jean - Charbon - 19 ans 19
 Desbelotte Dostie 50 ans 50*

Jean Julien 59 ans (1761-1829), Marie Sarah De Bellot 50 ans (1766-1932)

P.120 Sud de la rue des Carrières

2^e Jacques Adl. - 24
 Desbelot André 1794-23
 Deguise Joseph 1772-1823
 Augustin 1804-1839
 Michel 1794-23
 André 1796-22
 Eléonore 1809-8
 4 2.
 6 5
 1 1 1

André De Bellot 45 ans (1772-1823), Josephte Deguise (1772-1823) 47 ans,
 Augustin (1804-1839) 13 ans, Michel (1794-) 23 ans, André (1796-) 22 ans,
 Eléonore (1809-) 8 ans

P.241 rue Couillard

N°4 à Olscamp Alex - 48
 Thérèse Desbelot
 Marie - 30
 Michel - 21
 Engagé Susanne Baniac 19
 Thérèse Desbelot 13
 12. 7.

Pierre De Bellot 19 ans, Engagé Henriette De Bellot 13 ans

P.271 rue Ste-Angèle

N°8
 Fortier - déjà enregistré
 + Desbelot
 N°9
 1 1

5.10 Les médecins résidents (Sainte-Famille)

Durant sa résidence dans la paroisse de Sainte-Famille, on retrouve (p616-617, référence13) le nom des médecins résidents suivants ;

Georges Laurent dit La Sonde (1727-1803)

- Arrivé à Sainte-Famille vers 1753-1754
- Son épouse décède en 1761 et se remarie avec Marie-Rose Turcot. Il fut très estimé de ses concitoyens. En 1765, il est nommé sous-baillis de Sainte-Famille. Cette nomination est faite en même que celle de Pierre de Bellot. Alors ces deux personnes ont probablement eu à travailler ensemble régulièrement. (voir 5.3)

Jean-Conrad Just (1733-1808)

- Arrivé au Canada en 1776
- Arrivé à Sainte-Famille, vers 1786, De 1786 à 1793, cinq enfants sont nés à la paroisse de Sainte-Famille. En 1795, veuf, Il demeure à Saint-Laurent

Il est fort probable que la famille ait consulté un de ces médecins.

Famille

6.0 Pierre De Bellot dit Dostie (1730-1808) – Marie Pépin dit Lachance (1740-1795)

À la suite du décès de son épouse en 1770, Pierre De Bellot dit Dostie se remarie en 2^e noce avec Marie Pépin dit Lachance, le 4 février 1771 à la paroisse de St-Jean de l'Île d'Orléans. Marie est la fille de Joseph Pépin dit Lachance et Marguerite Filteau (Feuilteau) de la paroisse de St-Jean.

*Pierre de
Bellot dit
Dostie*

Le quatre février mil sept cent soixante onze après la pu-
blication des trois bans de mariage faite au presbytere des
messes paroissiales tant de St-Jean que de la Ste famille
entre Pierre de Bellot dit Dostie natif de la paroisse de
Monflancain diocèse d'agen veuf en premières noces de
Rose Gatte, domicilié en la paroisse de la Ste famille d'une
part: et Marie Anne Pépin fille de Joseph Pépin dit
Lachance et de Marguerite Filteau ses père et mère de
cette paroisse d'autre part: ne se tant decouvert aucun
empêchement au dit mariage, nous curé de St-Jean, avons
reçu leur mutuel consentement et leur avis
donné leur benediction nuptiale suivant la forme
prescrite par notre mère la Ste Eglise et ce en
presence de André Ratté Beau-père, et de Barthélémy
ami de Lépoux: de Joseph Johan grand-père, d'Augustin
Pépin frère, et d'Antoine un dit oncle de Lépoux
qui tous ont de leur se faire ainsi que
Lépoux, Lépoux a signé avec nous Lecture faite

P Dostie M. Mordant

Selon l'acte de mariage, on mentionne la présence de André Ratté son beau-père, Barthélémy Gobeil, Joseph Johan grand-père de Marie, Augustin Pépin son frère et Antoine Pépin son oncle. Le couple s'installe dans la propriété de Ste-Famille I.O., ils y demeurent probablement jusqu'en 1774 (p303, livre de Pauline Dostie).

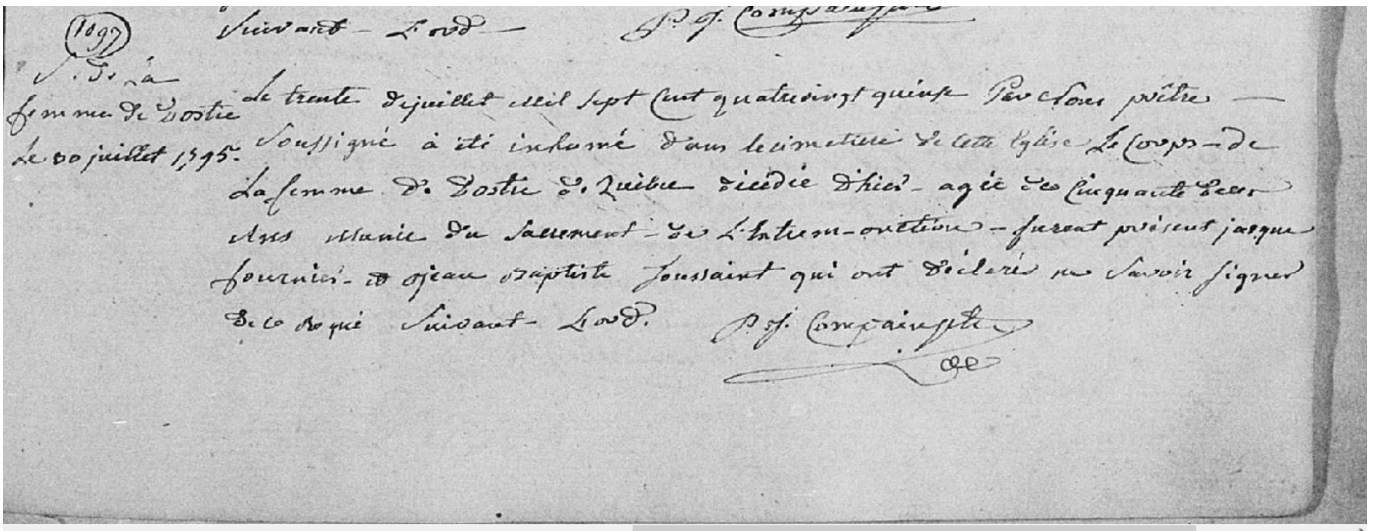
Église St-Jean Île d'Orléans



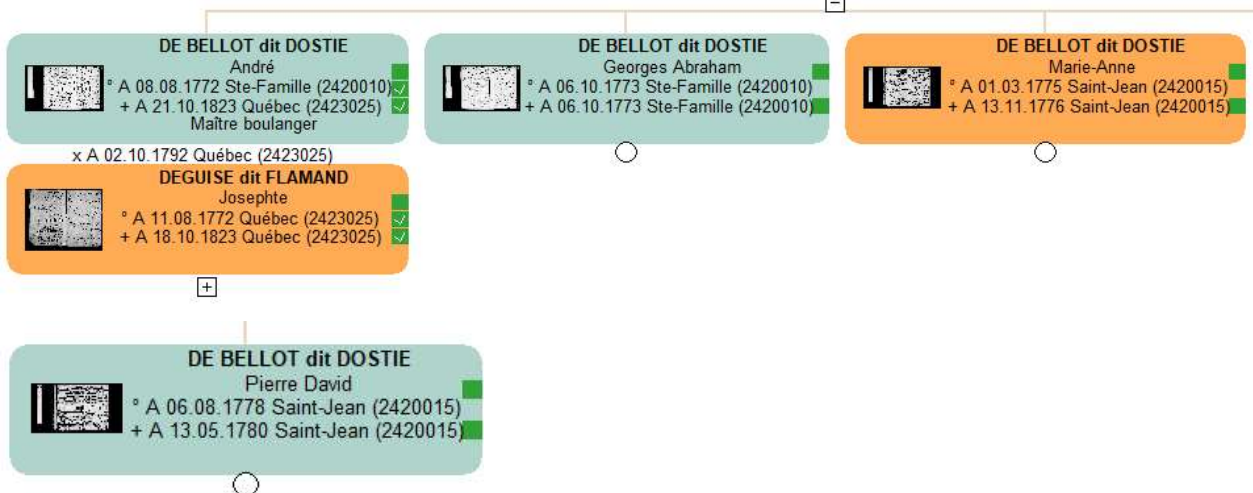
Selon le registre de la paroisse St-Jean île D'Orléans, Acte de naissance de Marie.

Le sixième sept cent quarante le dix sept de janvier pas nous
missionnaires Bourquia fut baptisé mariane la dresse fille légitime
de Joseph la vande et de margarite feuilleteau, le parrain est le gabriel
feuilleteau et la marraine mariane terrien lesquels ont déclaré
recevoir pour parrain et marraine
Guillemy missionnaire en saint jean

Le 30 juillet 1795, on retrouve un acte d'inhumation (#1097, feuillet 22) dans le registre de la paroisse de St-Étienne de Beaumont, qui mentionne « la femme Dostie venant de Québec ». Il s'agit probablement de Marie Pépin dit Lachance. Lors de la convention, le 8 janvier 1790 entre Pierre et ses enfants, on retrouve aucune indication concernant la situation de Marie Pépin dit Lachance (fiche genéanet). Est-ce qu'elle a choisi vivre à Beaumont ? Quel fut son cheminement jusqu'à Beaumont ? Une histoire à découvrir !



6.1 Enfants avec Marie Pépin dit Lachance



Des quatre enfants, André est le seul qui a survécu et plus tard, il devint aussi maître boulanger comme ses trois demi-frères.

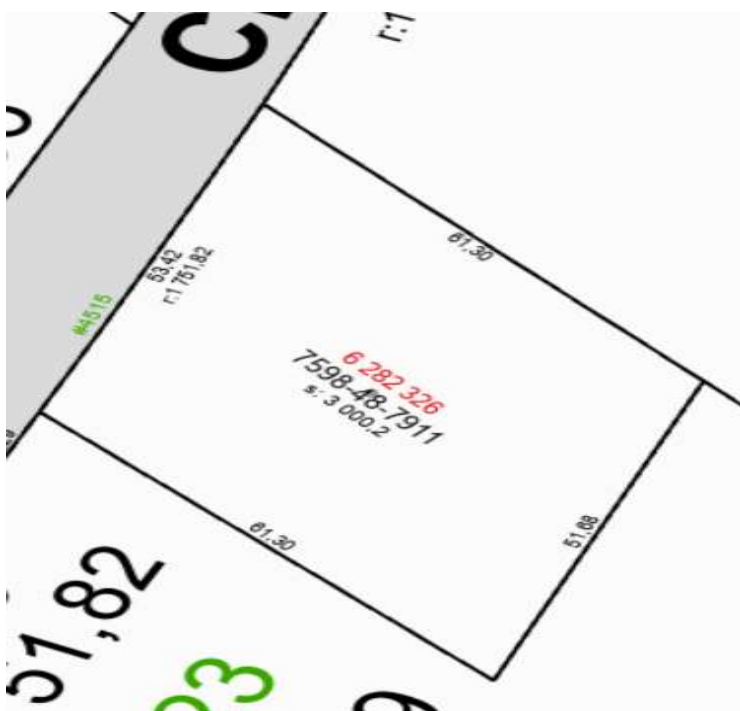
6.2 Résidence du couple à la paroisse Saint-Jean, île Orléans

Après le décès de Georges Abraham Dostie et suite à son inhumation dans le cimetière de la paroisse de Sainte famille, on retrouve le 1 mars 1775, la naissance de sa fille Marie-Anne dans le registre de la paroisse Saint-Jean.

Selon ces informations, on peut conclure que depuis le 14 avril 1774, il demeure à St-Jean. Selon l'association des Familles Dostie, cette propriété se situe;

9	2398 chemin Royal St-Jean I.O. Vers 1774 site de la résidence de Pierre et Marie-Anne Pépin En 2016, l'adresse est devenue 4535 Chemin Royal, G0A 3A0	46°55'35.21" N 70°53'12.43" W
---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

En consultant l'évaluation foncière de Saint-Jean, le numéro du lot (selon le nouveau plan cadastral) est 6 186 028 correspondant au lot 87-13.



Selon l'index des immeubles, on note que;

Le 28 juin 1979 (numéro d'enregistrement 1332589, minute 18,188 du notaire Fernand Jobin), Maurice Thivierge est le propriétaire et que par testament, il nomme son neveu André Thivierge son exécuteur-testamentaire.

Le 19 juin 1989 (numéro d'enregistrement 1332590, minute 23,454 du notaire Fernand Jobin), Maurice Thivierge (Né le 14 octobre 1912) propriétaire est décédé le 19 mai 1989 à Beauport. Alors devant le notaire, André Thivierge fait transmission de l'immeuble en faveur de Pierrette Thivierge demeurant à cette adresse est la légataire universelle.

Dans l'annexe 12, on va essayer de remonter jusqu'à Pierre.



Durant cette période, Pierre éprouve de grande difficulté financière et après plusieurs procédures, discussions et démarches, l'exécution de la menace se réalise et celui-ci est dans l'obligation de vendre sa terre devant le notaire Crespin le 18 août 1787.

6.3 Difficulté financière de Pierre De Bellot dit Dostie

Dans l'annexe 7, on retrouve la fiche BANQ et les copies des documents disponibles dans le Fonds Cour des plaidoyers communs du district de Québec. Ces documents concernent la période du 29 novembre 1767 au 23 novembre 1772 pour le procès entre Alexandre Dumas, négociant, d'une part, et Pierre Dostie, habitant de la Sainte-Famille sur l'île d'Orléans, d'autre part, pour une somme d'argent due.

Description

Ce dossier en matières civiles provient de la Cour des plaidoyers communs.

- Il comprend une requête d'Alexandre Dumas, de la part de son avocat Jenkins Williams, réclamant une somme de 1190 shillings et 9 sols en argent de Québec à Pierre Dostie pour un compte impayé et un mandat d'assignation pour ledit Pierre Dostie;
- Un document notarié de saisie de la terre de Pierre Dostie pour le non-paiement à Alexandre Dumas,
- Un mandat de saisie de biens et propriété de Pierre Dostie. Une lettre d'opposition à la saisie de Étienne Giguère comme tuteur des mineurs de Pierre Dostie et garant de sa terre

5/7/1785 Ordre de la cour, district de Québec, paru dans la gazette de Québec no 1037 (p.321 du livre de Pauline)

1787 Exécution de la menace.

Saisie d'une terre situé à St-Jean, l.O. de 35 pi de front depuis le fleuve jusqu'au milieu de l'île acquis de Charles et Louis Pépin, frères de Marie-Anne.

Saisi aussi de la part de terre et de maison de Marie-Anne, 15 pi de front jusqu'au fleuve, selon l'acte du 7.4.1772 devant le notaire Crespin.

En 2022, l'adresse devient 4535 Chemin Royal, St-Jean, Île D'Orléans face à St-Vallier (Rive Sud) serait vendu en novembre.

18/8/1787 Vente d'un lopin de terre situé à St Jean; par Pierre Dostie, ancien marchand et Marie-Anne Pepin, son épouse, de St Jean, île D'Orléans, du consentement de Shoolbred & Barclay, négociants, de la ville de Québec, leurs créanciers, à Laurent Théberge, de Saint Jean, leur cousin germain, et obligation par lesdits vendeurs. Notaire Descheneaux, P.-L. Qc-316197

Histoire administrative / Notice biographique sur Alexandre Dumas

DUMAS, ALEXANDRE, homme d'affaires, officier de milice, notaire, avocat et homme politique, né vers 1726 à Nègrepelisse, France, fils de Jean Dumas et de Marie Favar ; décédé le 11 juillet 1802 à Québec (Source : Dictionnaire biographique du Canada).

Après la vente de tous ses biens et la perte de ses revenus, il signe le 8 janvier 1790, une convention avec ses enfants devant le notaire Pierre-Louis Dechenaux, concernant son hébergement et ses besoins. (voir détails dans l'annexe 4)

Le 13 janvier 1808, Pierre De Bellot dit Dostie décède chez son fils Pierre. À cette époque Pierre réside municipalité de St-Joseph-des-Érables et de la paroisse St-Joseph-de-Beauce.

On retrouve sur le site de l'Association des familles Dostie dans la section sites-historiques-et voyage, la position géodésique de la terre de Pierre (item 17, 46°17'04.84" N 70°52'28.05" W)

7.0 Chronologie et évènements dans la vie de Pierre De Bellot dit Dostie

1730.07.13 Naissance illégitime de Marc De Bellot, avocats et la servante Toinette Cassé, nommé Jean à son baptême à l'église de St-André Monflanquin ; 47175 ; Lot-et Garonne (47). Il a été reconnu par son père. Durant son enfance semble avoir été identifié "Pierre Lajoie"

1754.11.18 Mariage à l'église St-Pierre I.O. avec Marie-Rose Ratté

1757.02.23 Achat de 2 propriétés devant le notaire Antoine Crespin au coût de 700 livres à Château-Richer, du maître menuisier Jean Navers avec prise de possession le 15 mai. Elles sont revendues en juin 1758, suite à leur décision de rester sur l'île.

1757.06 Famine dans la ville de Québec

1758.01.10 Naissance de son fils Pierre.

1758.04.06 Achat d'une première propriété avec maison à Ste-Famille I.O.

Le contrat se passe à sa maison de St-Pierre I.O. devant les notaires Sanquinet et Lanouiller. Nicolas Turcot accompagné de Marie Langlois, son épouse de I.O. au nom et comme tuteur naturel de Marie-Louise Turcot (18 Ans) sa fille vend à Pierre de Bellot dit Dostie....Chambre des notaires; Sanguinet S. (1748-1771) doc # 17580406PA006881.

Pierre à conserver sa propriété de 1758 @ 1775.

La maison donne vue sur le fleuve et la cote de Beaupré, situé à 3.4 km de l'église de Ste-Famille. Correspond au numéro civique 3484, chemin Royal Ste-Famille I.O.

1758.05 Pain rationné et manque de vivre dans la ville de Québec

1759.05.22 On ordonne l'évacuation de la Côte-du-Sud, de l'Île d'Orléans et de l'Île aux Coudres. Les femmes, enfants, vieillards et invalides doivent se rendre tous à Québec. Certains habitants restent et se cachent dans les bois, emportant avec eux leur bétail et leur mobilier de valeur et de se retirer à Charlebourg (p.38 Île Orléans L.P. Turcotte).

1759.06.27 Arrivé de l'armée de Wolf et obligation des habitants de l'île de quitter, avec presque rien.

1759.11.05 Naissance de George-David, il décède le 13 nov. Il sont de retour

1759.11.25 Décès de la petite Marie (3 ans)

1760.11.10 Témoin au mariage de Étienne Garnier et de Marie Ratté.

1761.06.17 Naissance de Michel

1761.11.16 Assiste au mariage de Charles Ratté, son beau-frère. À ce moment, il est officier de milice et dans l'acte de mariage signe « Pierr Dostit » ?

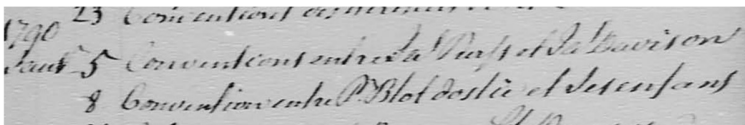
1763.01.01 Naissance de Charles-Amable

1764.03.10 Baptême de Antoine Moise de Bellot, né d'hier, fils de Pierre de Bellot dit Dostie, Major des Milices en cette paroisse. Parrain Antoine Crespin, notaire

1765.08.19 Nommé Bailli de la paroisse de Ste-Famille, «Gazette officielle de Québec» Ce titre lui permet de nommer les notaires ou tabellions. Il peut aussi juger les procès civils et criminels de même que régler les causes successorales.

L'établissement des baillis fut mis en place par l'Administration Anglaise afin de tirer profit du système Colonial Français.

- 1766.01.18** Naissance de Marie-Sarah
1768.01.08 Naissance de Euphrosine
1770.01.20 Naissance de Ambroise-David
1770.05.01 Décès de Marie-Rose Ratté son épouse. Il est possible que des Familles de la parenté ou des amis est pris en charge un ou des enfants.
1770.08.12 Décès de Ambroise-David
1771.01.21 Le notaire Crépin fait l'inventaire des biens suite au décès de sa femme. Suite au décès de Marie-Rose, inventaire des biens de la famille par Pierre Dostie tuteur des enfants, Etienne Giguère, subrogé tuteur, oncle maternel ½ va au tuteur et le reste partie égal aux enfants.
1771.02.04 2^e Mariage à l'église St-Jean I.O. avec Marie-Anne Pépin fille de Joseph Pépin dit Lachance et de Marguerite Feuilletau. Il reste dans sa demeure à Ste-Famille
1771.02.28 Tirage au sort pour les parties.
À ce moment Pierre à un terrain de 14 perches de front sur le fleuve. Un de 6 perches et un autre de 7 (perche ordinaire= 20 pi, perche arpent=22 pi)
1772.04.07 Inventaire des biens de Joseph Pépin dit Lachance.
1772.08.08 Naissance de André, St-Famille I.O
1774.04.14 Demeure à St-Jean I.O.
1775 Vente de la maison ?
1775-11-17 au 1776-5-6 Invasion de Bostonnais par la rivière Chaudière
1780.11.14 Contrat de mariage de Pierre fils, devant le notaire Louis Miray
1784.11.24 Décès du grand-père, André Ratté
1785.07.05 Ordre de la cour, pour la saisie de ses biens
1785.6-1786.01 Une 1^e part de la succession est distribuée aux enfants Dostie.
1787.08.18 Vente à son cousin germain, Laurent Théberge suite à la saisie de ses biens
1789.12.22 Suite à sa saisie, il avoue sa pauvreté. Aussitôt, devant témoin ses 4 enfants déjà établis signe un billet d'engagement envers leur père.
1790.01.8 Convention signé devant le notaire Pierre-Louis Descheneaux (1781-1794, Québec). Où va son épouse ??? On retrouve une mention dans l'acte de décès, inhumé à Beaumont ?



08 01 1790 (1781-1794) [Descheneaux, P.-L.] (Qc)
Convention entre Michel Blot dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec, faubourg St Jean, Antoine Blot dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec, faubourg Saint Jean, faisant tant pour eux que pour Pierre Blot dit Dostie, de St Joseph en la Nouvelle Beauce, et Jean Julien et Marie Blot dit Dostie, son épouse, de St Augustin, leurs frère, beau-frère et soeur; et Pierre Blot dit Dostie, leur père.

À ce moment Michet et Antoine son maître Boulanger du Faubourg St-Jean-Baptiste à Québec. Pierre fils en Nouvelle Beauce. Chacun va l'accueillir pour 1 an.

1790.1 va résider chez Antoine, logis
1791.1 va résider chez Sarah
1792.1 va résider chez Pierre Fils, Nouvelle Beauce
1793.1 va résider chez Michel, Québec
1794.1 Charles ?
1795.1 Euphrosine
1796.1 André ?

1792.03.10 Marie-Anne vend sa part enclavée

1795.07.29 Décès de Marie-Anne Pépin à selon acte de la paroisse de Beaumont.

A été inhumée le 30 juillet.

Selon les recherches que nous avons faites tout laisse croire qu'il s'agit bien de Marie-Anne Pépin même si le document d'inhumation n'est pas clair à ce sujet. En effet le document parle de "la femme de Dostie de Québec" sans en indiquer son nom et prénom ni même le prénom de son mari.

Jacques Dostie

1796.02 Une 2^e part est distribuée lors du décès de Marie-Jeanne Martel (épouse de André Ratté.)

1808.1.13 Décès de Pierre de Bellot dit Dostie, inhumé le 15 à la paroisse St-Joseph de Beauce.

Note; Utilisez régulièrement les services du notaire Antoine Crespin Père et Fils.

8.0 Sur les traces de Pierre de Bellot dit Dostie (extrait du site de l'Association des Familles Dostie)

Le patrimoine, un idéal de fidélité à sa lignée et à soi-même.



L'Association des familles Dostie
www.famillesdostie.org

Le patrimoine, un idéal de fidélité à sa lignée et à soi-même.

<i>Sur les traces de Pierre de Bellot dit Dostie</i>					
Endroits à visiter	# carte km	Durée du trajet	Durée de la visite	Durée totale	Adresses civiques de l'Ancêtre
De: Domaine Orléans	A				
À: Église St-Pierre	4	5 min	50 min	55 min	
De: Église St-Pierre	B				
À: Résidence de Pierre de Bellot	10	10 min	5 min	15 min	3484 Chemin Royal, Sainte Famille I.O.
De: Résidence de Pierre de Bellot	C				
À: Parc des Ancêtres	3	5 min	45 min	50 min	Visite du Parc
De: Parc des Ancêtres	D				
À: Croix de Jacques Cartier	15	15 min	5 min	20 min	
DE: Croix de Jacques Cartier	E				
À: Tour au bout de l'Île d'Orléans	1	5 min	30 min	35 min	Arrêt et détente, admirons le panorama
De: Tour au bout de l'Île d'Orléans	F				
À: 2e résidence de Pierre de Bellot	12	10 min	10 min	20 min	2398 Chemin Royal, St-Jean I.O. Face à St-Vallier, rive sud du St-Laurent
De: 2e résidence de Pierre de Bellot	G				
À: Domaine Orléans	21	20 min	25 min	45 min	
Total	66			4 h	

L'Association des familles Dostie

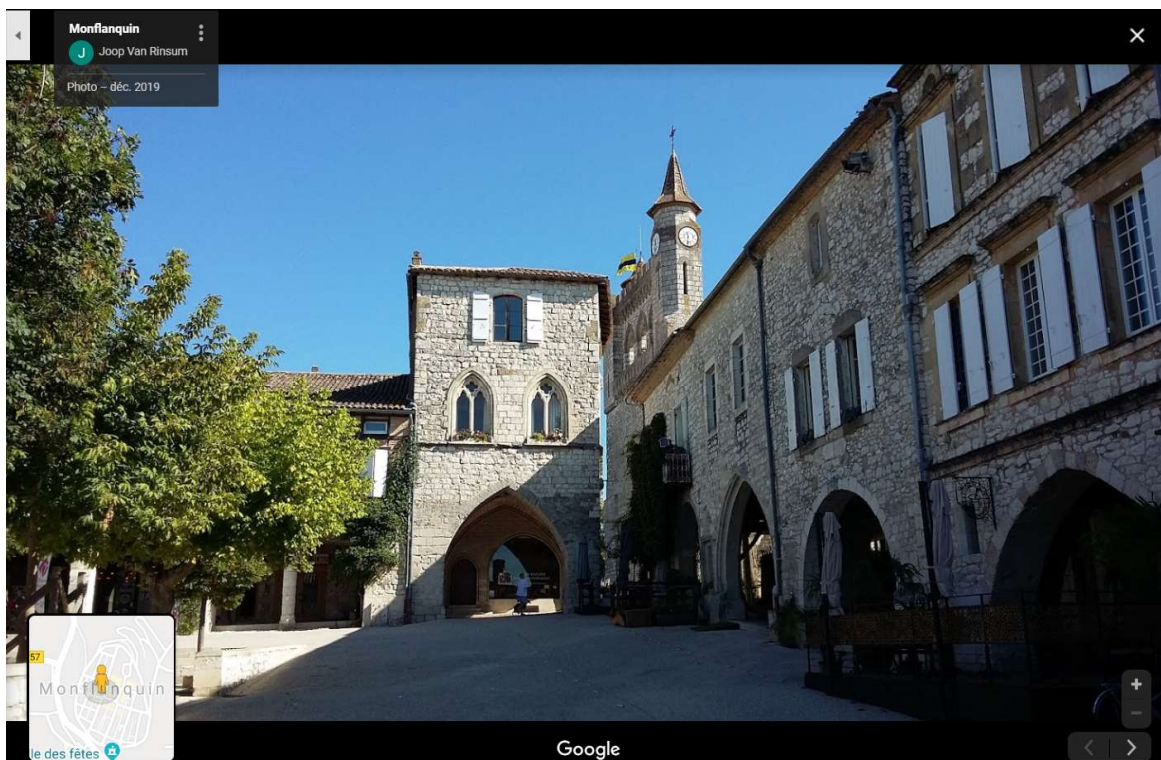
9.0 Coordonnées GPS et sites d'intérêts associés à la Famille de Pierre

#	Lieu	Points géodésiques
1	Montplaisir propriété de Marc de Bellot vers 1730	44°39'06.7"N 0°41'20.0"E
2	Secretary maison natale d'Ève Passalaygue grand-mère de Pierre de Bellot dit Dostie	44°31'12.15" N 0°46'34.09" E
3	Le Merguet maison natale de David de Bellot grand-père de Pierre de Bellot dit Dostie	44°29'18.44" N 0°39'29.36" E
4	Savignac-sur-Leyze lieu de naissance de Toinette Casse	44°28'52.51" N 0°47'29.25" E
5	29 rue des Vignes Monflanquin, site de la résidence de Toinette Casse mère de Pierre vers 1750	44°31'57.04" N 0°46'01.89" E
6	Église St-André de Monflanquin où fut baptisé Pierre de Bellot dit Dostie	44°31'58.68" N 0°46'08.43" E
7	Église St-Pierre Île d'Orléans Pierre et Marie-Rose s'y sont mariés en 1754	46°53'19.23" N 71°04'25.00" W
8	3484 chemin Royal Ste-Famille I.O. Vers 1755 site de la première résidence de Pierre et Marie-Rose En 2016, l'adresse est devenue 2218 Chemin Royal, G0A 3P0	46°56'58.58" N 70°59'07.34" W
9	2398 chemin Royal St-Jean I.O. Vers 1774 site de la résidence de Pierre et Marie-Anne Pépin En 2016, l'adresse est devenue 4535 Chemin Royal, G0A 3A0	46°55'35.21" N 70°53'12.43" W
10	640 rue St-Jean Québec, site de la résidence d'Abraham Martin ancêtre de Marie-Rose<	46°48'37.44" N 71°13'10.18" W
11	1088 rue St-Jean Québec, site de la résidence de Michel Dostie fils de Pierre et Marie-Rose	46°48'49.35" N 71°12'40.03" W
12	1114 et 1138 rue St-Jean Québec, sites de résidences d'Antoine Dostie fils de Pierre et Marie-Rose	46°48'50.37" N 71°12'38.43" W
13	1156 rue St-Jean Québec, site de la résidence d'André Dostie fils de Pierre et Marie-Rose	46°48'51.75" N 71°12'35.42" W
14	Angle rue Abraham-Martin & rue Dalhousie Monument d'Abraham Martin ancêtre de Marie-Rose	46°49'15.40" N 71°12'13.16" W
15	Cimetière de Beaumont Marie-Anne-Pépin dit Lachance y a été inhumée	46°49'52.51" N 71°00'42.38" W
16	Cimetière de Ste-Famille Île d'Orléans Marie-Rose Ratté y a été inhumée	46°58'27.89" N 70°57'44.27" W
17	Site de la terre de Pierre Dostie jr à St-Joseph-de-Beauce Pierre de Bellot dit Dostie est décédé à cet endroit en 1808	46°17'04.84" N 70°52'28.05" W
18	Monument à la mémoire de nos ancêtres Pierre de Bellot dit Dostie, Marie-Rose Ratté, Marie-Anne Pépin dit Lachance	45°37'53.37" N 70°42'33.80" W
19	Site de la terre d'Éphrem Dostie vers 1915	45°39'35.96" N 70°40'46.26" W
20	Site de la maison d'Olivier Dostie vers 1920	45°39'28.72" N 70°44'01.50" W
21	Site de la terre de Gédéon Dostie vers 1915	45°37'56.53" N 70°42'31.96" W
22	Site de la résidence d'Anthony Paul Dostie à la Nouvelle Orléans Louisiane	29°56'41.53" N 90°04'14.40" W
23	Site de la Mechanic Institute où Anthony Paul Dostie fut blessé	29°57'15.12" N 90°04'19.91" W
24	Site de la prison devant laquelle Anthony Paul Dostie agonisa pendant des heures dans la rue sous l'œil complaisant des policiers	29°57'27.09" N 90°03'49.58" W

1 Montplaisir propriété de Marc de Bellot vers 1730, D25-, Doudrac, Nouvelle-Aquitaine



2) Secretary maison natale d'Ève Passalaygue grand-mère de Pierre de Bellot dit Dostie.



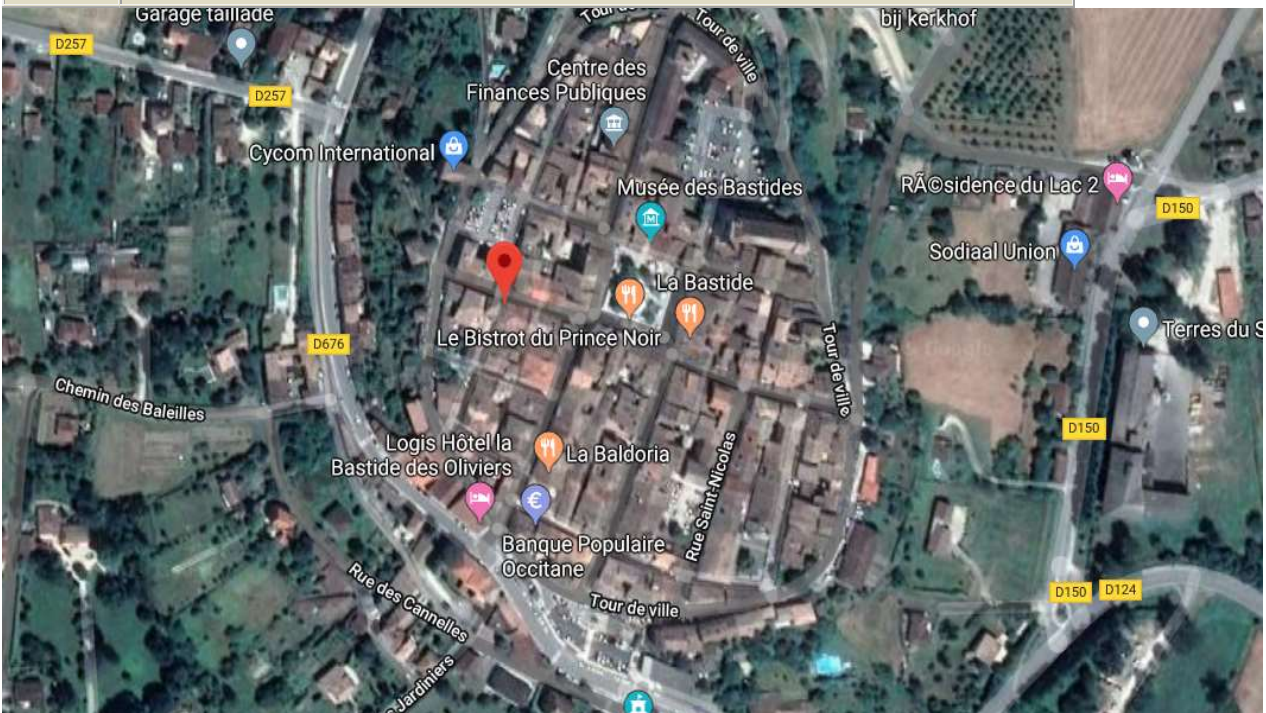
3 Le Merguet maison natale de David de Bellot grand-père de Pierre de Bellot dit Dostie



4 Savignac-sur-Leyze lieu de naissance de Toinette Casse



5 29 rue des Vignes Monflanquin, site de la résidence de Toinette Casse mère de Pierre vers 1750



6 Église St-André de Monflanquin où fut baptisé Pierre de Bellot dit Dostie



7

Église St-Pierre Île d'Orléans
Pierre et Marie-Rose s'y sont mariés en 1754



8

3484 chemin Royal Ste-Famille I.O. Vers 1755 site de la première résidence de Pierre et Marie-Rose



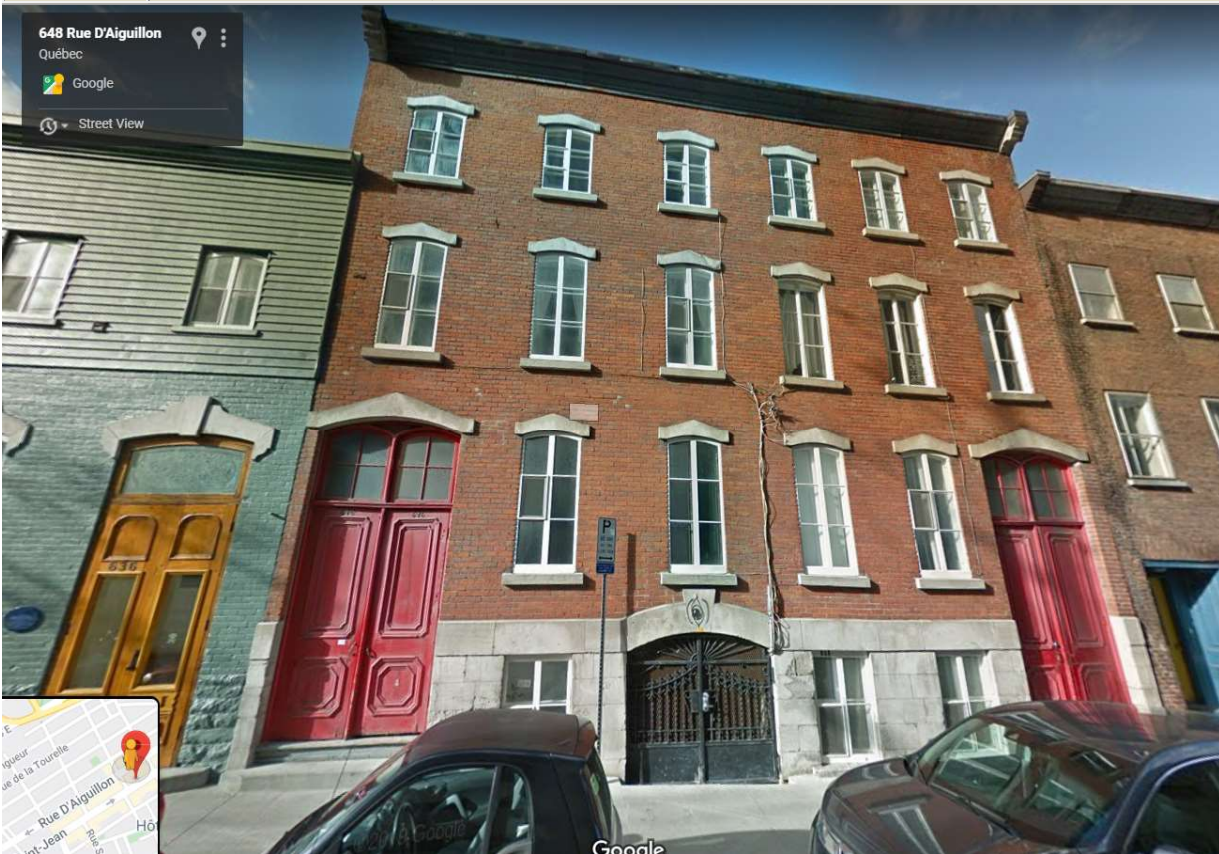
9

2398 chemin Royal St-Jean I.O. Vers 1774 site de la résidence de Pierre et Marie-Anne Pépin



10

640 rue St-Jean Québec, site de la résidence d'Abraham Martin ancêtre de Marie-Rose<



.11 1088 rue St-Jean Québec, site de la résidence de Michel Dostie fils de Pierre et Marie-Rose



12 1114 et 1138 rue St-Jean Québec, sites de résidences d'Antoine Dostie fils de Pierre et Marie-Rose



13

1156 rue St-Jean Québec, site de la résidence d'André Dostie fils de Pierre et Marie-Rose



14

Angle rue Abraham-Martin & rue Dalhousie
Monument d'Abraham Martin ancêtre de Marie-Rose



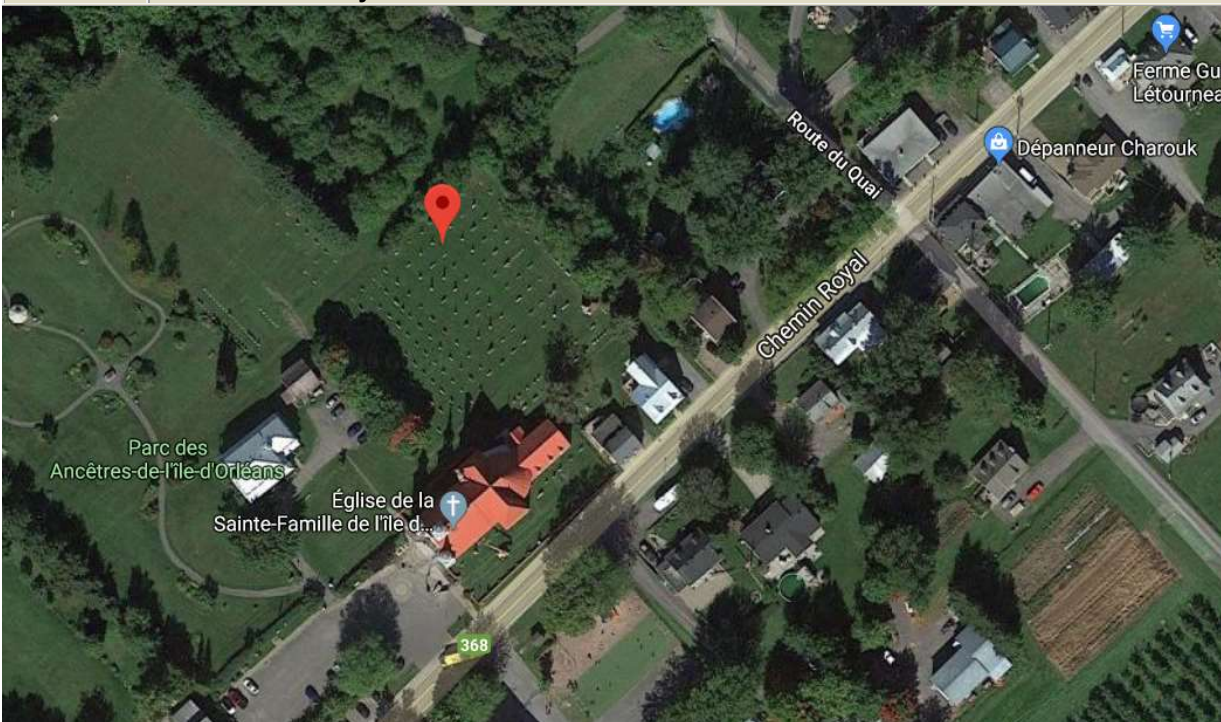
15

Cimetière de Beaumont
Marie-Anne-Pépin dit Lachance y a été inhumée



16

Cimetière de Ste-Famille Île d'Orléans
Marie-Rose Ratté y a été inhumée



17

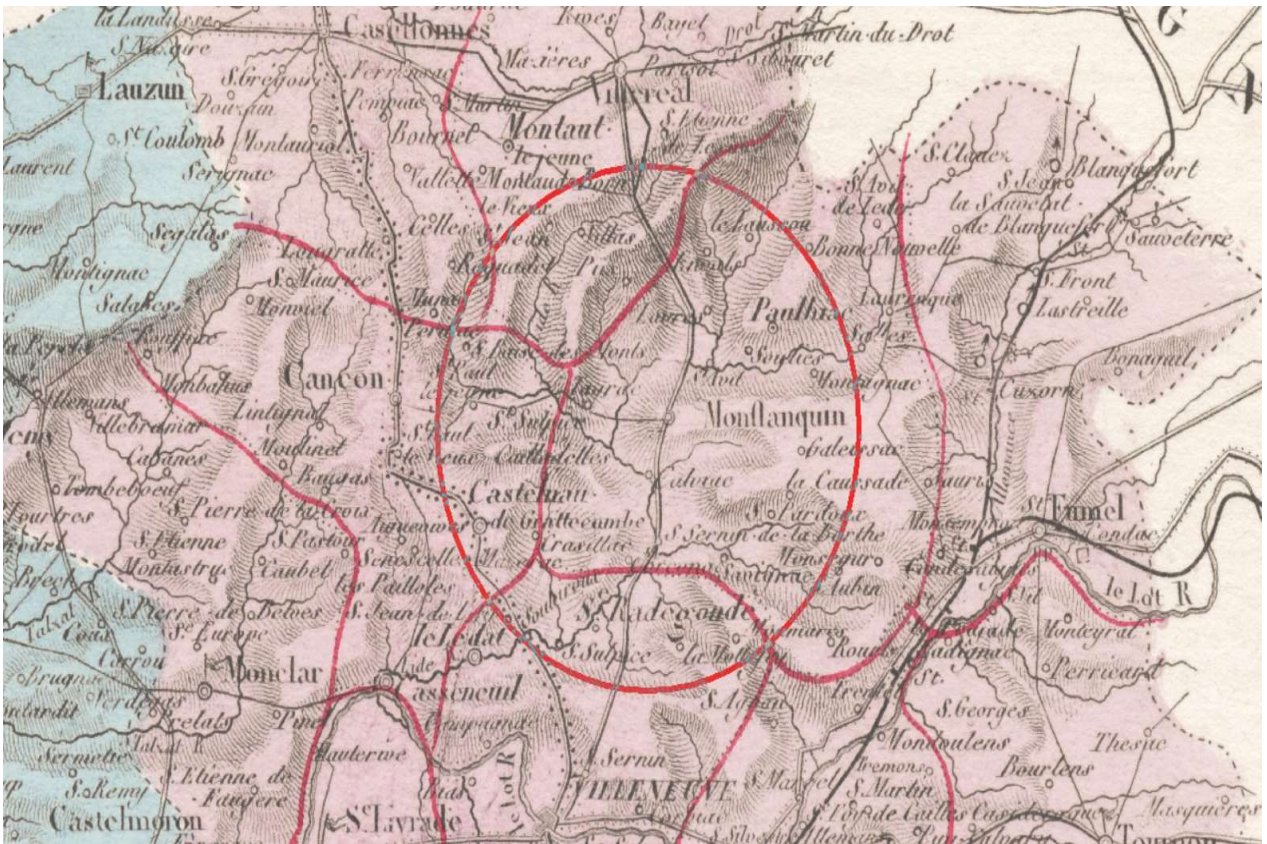
Site de la terre de Pierre Dostie jr à St-Joseph-de-Beauce
Pierre de Bellot dit Dostie est décédé à cet endroit en 1808



(2) 640 rue St-Jean, Québec en 2018, site de la résidence
d'Abraham Martin.



Carte atlas Nord de France du XIXe, Lot et Garonne (47)



10.0 Sur les traces d'Abraham Martin et des premiers Dostie à Québec

Le patrimoine, un idéal de fidélité à sa lignée et à soi-même.

*Sur les traces d'Abraham Martin
et des premiers Dostie à Québec*



L'Association des familles Dostie
www.famillesdostie.org

Le patrimoine, un idéal de fidélité à sa lignée et à soi-même.

Itinéraire en voiture vers le Monument d'Abraham Martin

3,9 km – environ 10 minutes

1 885 Avenue Wilfrid-Laurier
Plaines d'Abraham

1. Aller en direction **sud-ouest** sur **Avenue Wilfrid-Laurier** vers **George-V PI E** 0,1 km
 2. Tourner à **droite** sur **George-V PI E** 93 m
 3. Tourner à **gauche** sur **Rue Grande Allee E** 0,5 km
 4. Tourner à **droite** sur **Rue De Claire - Fontaine** 0,5 km
 5. Tourner à **droite** sur **Rue St-Jean** 0,3 km
- 1,5 km – environ 3 minutes

2 640 Rue St-Jean
Site de la résidence d'Abraham Martin

6. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Ste-Genevieve** 0,7 km
- 0,7 km – environ 2 minutes

3 1088 Rue St-Jean
Site de la résidence de Michel Dostie

7. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Du Palais** 45 m
- 45 m

4 1114 Rue St-Jean
Site d'une des résidences d'Antoine Dostie

8. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Du Palais** 41 m
- 41 m

5 1138 Rue St-Jean
Autre site d'une des résidences d'Antoine Dostie

9. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Du Palais** 30 m
- 30 m

6 1156 Rue St-Jean
Site de la résidence d'André Dostie

10. Aller en direction **sud-ouest** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Du Palais** 11 m
 11. Tourner à **droite** sur **Côte Du Palais** 0,2 km
 12. Tourner à **droite** sur **Rue Lacroix** 0,1 km
 13. Tourner à **droite** sur **Rue Saint-Paul** 51 m
 14. Tourner à **gauche** sur **Rue Abraham-Martin** 1,1 km
- 1,5 km – environ 3 minutes

7 Rue Abraham-Martin & Rue Dalhousie
Monument d'Abraham Martin

L'Association des familles Dostie

www.famillesdostie.org

Itinéraire à pied
vers le Monument d'Abraham Martin

3,1 km – environ 35 minutes

1 885 Avenue Wilfrid-Laurier
Plaines d'Abraham

1. Aller en direction **sud-ouest** sur **Avenue Wilfrid-Laurier** vers **George-V PI E** 0,1 km
2. Tourner à **droite** sur **George-V PI E** 93 m
3. Continuer sur **Rue St-Augustin** 0,1 km
4. Continuer tout droit sur **Rue Ste-Julie** 0,1 km
5. Tourner à **droite** sur **Rue Louis-Alexandre-Taschereau** 33 m
6. Tourner à **gauche** sur **Boulevard René Lévesque E** 23 m
7. Tourner à **droite** sur **Rue St-Simon** 0,1 km
8. Tourner à **gauche** sur **Rue St-Joachim** 68 m
9. Tourner à **droite** sur **Côte Ste-Genevieve** 52 m
10. Tourner à **gauche** sur **Rue St-Jean** 56 m

0,8 km – environ 9 minutes

2 640 Rue St-Jean
Site de la résidence d'Abraham Martin

11. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Ste-Genevieve** 0,7 km
- 0,7 km – environ 8 minutes

3 1088 Rue St-Jean
Site de la résidence de Michel Dostie

12. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Du Palais** 45 m
- 45 m

4 1114 Rue St-Jean
Site d'une des résidences d'Antoine Dostie

13. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Du Palais** 41 m
- 41 m

5 1138 Rue St-Jean
Autre site d'une des résidences d'Antoine Dostie

14. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Côte Du Palais** 30 m
- 30 m

6 1156 Rue St-Jean
Site de la résidence d'André Dostie

15. Aller en direction **nord-est** sur **Rue St-Jean** vers **Rue Collins** 70 m
16. Tourner légèrement à **gauche** sur **Rue Couillard** 0,2 km
17. Tourner à **gauche** sur **Rue Ste-Famille** 83 m


L'Association des familles Dostie

www.famillesdostie.org

Le patrimoine, un idéal de fidélité à sa lignée et à soi-même.

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|
| 18. Tourner à gauche sur Côte De la Canoterie | 66 m |
| 19. Tourner complètement à droite sur Côte Dambourges | 80 m |
| 20. Tourner à gauche pour continuer sur Côte Dambourges | 20 m |
| 21. Continuer sur Rue Rioux | 57 m |
| 22. Tourner à droite sur Quai Saint-André | 0,3 km |
| 23. Tourner à gauche sur Rue Dalhousie | 0,5 km |

1,4 km – environ 15 minutes

 Rue Abraham-Martin & Rue Dalhousie

Monument d'Abraham Martin



L'Association des familles Dostie
www.famillesdostie.org

Surprise de France

Françoise Dostie (8727)

Cet article fait suite à celui paru dans la revue *Mémoires de l'hiver 1995*, écrit par monsieur Hubert Charbonneau (6035), intitulé: «*Lieu d'origine de quelques ancêtres: énigmes et proposées*».

Celui-ci, entre autre fait référence à mon 1^{er} ancêtre Pierre Belot dit Dostie. A la fin de l'article, monsieur Charbonneau termine en citant: «*Il convient désormais d'interroger les archives françaises*».

A l'automne 1995, je sentais le besoin de consulter l'Institut Francophone de Généalogie et d'Histoire (IFGH) afin de vérifier dans leur banque de données d'informations, s'il y avait le nom de mon 1^{er} ancêtre Pierre (de) Belot(te) dit Dostie venu peupler l'Amérique du Nord aux 17^{ième} et 18^{ième} siècles.

L'Institut ne possédait pas d'informations concernant ce pionnier. Par contre, elle correspondait avec un cercle de la région du Lot et Garonne, qui pourrait nous fournir des éléments sur un pionnier portant le patronyme «*Pierre de Montplaisir Lafon*».

Ma demande concernant celui-ci, a été formulée par d'autres correspondants, dont la cousine propre de mon défunt père, Réal Dostie, décédé trop jeune.

Par l'entremise de madame Jeanne Drouet, la directrice de l'institut, ma lettre fut remise au Groupement Héraldique et Généalogique de l'Agenais. Le président à son tour l'a remise à un membre passionné de généalogie. C'est ainsi que mon aventure, la chasse à mon ancêtre, commença avec la France.

Je ne pouvais pas avoir de plus beau cadeau pour mon anniversaire de fin janvier en lisant l'article de M. Hubert Charbonneau cité ci-haut ainsi que de recevoir une 1^{ère} lettre de mon correspondant «*surprise*» français.

Entre temps, j'ai correspondu avec la mairie de Monflanquin dans l'évêché d'Agen, situé au nord de Villeneuve-sur-Lot. La réponse ne fut pas aussi positive. Il n'y a aucun registre antérieur à 1842!

Quelle coïncidence, à la même période que l'article de M. Charbonneau paru dans le *Mémoire* et citant la ville de Monflanquin, mon correspondant visitait cette jolie bourgade du haut de sa colline avec à son sommet, une église. J'aurais tellement voulu y être!

Voici maintenant le résultat de la recherche de ce généalogiste français.

Pierre Dostie serait issu d'un père noble et protestant. Il a décrypté tous les actes de baptême de la paroisse St-André de Monflanquin de 1715 à 1792. Aucun du nom Dostie, et aucun autre sur de Monplaisir ou de Bellot (ou Bellot) n'a été trouvé. Sinon, des neveux ou nièces de Marc et leurs descendants. Jean serait le seul issu du Sieur de Monplaisir et, enfant illégitime, il ne devait pas porter le nom de son père naturel et Monplaisir ou Bellot étaient de faux noms, pour lui.

Les registres de baptêmes, mariages et sépultures étaient réservés aux catholiques: n'ayant pas trouvé de registres protestants. Il a fouillé les archives notariales. Dans sa certitude, Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir, est mon ancêtre. Mais il ne sait qui est parti au Canada. Et la mère de cet homme pourrait être Toinette Casse, Mariane de Croizac ou Marie de Casse (ou Delcasses) qu'il ne connaît pas encore. Il a découvert une Marie Delcasse, mais pour l'instant il ne voit pas de rapport avec Marc de Bellot.

Voici les documents qu'il a découverts:

- 20 mars 1723: Baptême, à Monflanquin, de Jean Casse, fils de Toinette Casse, habitante et née à Savignac. Il n'est pas question du père de l'enfant qui prend le nom de la mère. Nous apprenons que Toinette est née, à Savignac-sur-Leyze, un village tout proche de Monflanquin. Malheureusement, les registres paroissiaux de cette paroisse n'existent plus; on ne peut donc trouver son acte de naissance.
- 23 mars 1725: Baptême, à Monflanquin, d'Anne Casse, fille de Toinette Casse, habitante de LaBarthe. Encore là, l'enfant prend le nom de la mère. Toinette n'habite plus Savignac, mais LaBarthe, soit à 2 kilomètres de là.
- 13 août 1725: Isaac Esma, Sieur de Monplaisir, achète une terre. Donc, Marc de Bellot (Belot) n'était pas sieur de Monplaisir?
- 23 février 1726: Contrat de mariage entre Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir, et demoiselle Marie de Croizac. Il est le fils de feu David de Bellot, Sieur de Lapeyrière, et de demoiselle Eve de Passalaygue. Il habite le lieu de Vedrines. Il est assisté de ses frères Jean et François de Bellot. Elle est fille de feu noble Jean de Croizac, Écuyer, Sieur de Fléchou et de demoiselle Marie-Magdelaine de Longueval, née et habitante de Cancon. Marc porte le titre de Sieur de Monplaisir. On ne sait où il est né. On connaît le nom de son père et de sa mère. Ainsi j'avance d'une génération sur ma ligne agnatique.

MÉMOIRES

- 13 juillet 1730: Baptême, à Monflanquin, de Jean, fils non légitime du Sieur de Monplaisir de Bellot et de Toinette Casse. Le père ne peut-être que Marc et le garçon est peut-être mon ancêtre. Le fils illégitime ne peut porter le nom du père. Il se peut que l'usage lui ait attribué un autre prénom, pour le distinguer de son frère: serait-il devenu Pierre? L'usage peut, aussi, lui avoir donné un autre nom que celui de sa mère: peut-être Pierre Lajoie.
- 23 décembre 1746: Testament de Toinette Casse, servante de Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir, qui lègue ses biens à Marianne de Croizac, épouse de Marc de Bellot. La légataire devra veiller à ce que Pierre Lajoie, fils de la testatrice soit placé en apprentissage pour apprendre un métier. Dans ce document, il n'est pas question des autres enfants de Toinette. Qui est Pierre Lajoie? Est-ce Jean? Est-ce lui qui embarque sous le nom de Pierre de Monplaisir, dit Lafon? Peut-être il faudrait lire «dit Lajoie»?
- 6 septembre 1761: Testament de Marianne de Croizac, veuve de Marc de Bellot. Elle distribue de l'argent à diverses nièces, un domestique et une servante. François de Bellot, frère de Marc, hérite de la totalité des biens et doit procéder à cette distribution. Il y est question du testament de Marc qui aurait déjà versé de l'argent à certaine(s) nièce(s). Il semble correct de conclure que le couple de Bellot de Croizac n'a pas eu d'enfants, sinon les biens n'auraient pas été partagés de cette façon. La mère oublierait-elle de citer son fils? Même s'il est parti au Canada?
- 8 septembre 1761: Demande l'autorisation d'inhumer Marie de Croizac, veuve de noble Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir, décédé ce même jour à 62 ans. Cette demande concerne une personne de confession protestante, par application d'un édit de 1736.

Nous apprenons donc que Marc est déjà décédé. L'autorisation est demandée par François de Bellot, Sieur de Monbrun, frère de Marc. Elle était, le plus souvent, formulée par un fils ou une fille. On pense que Marc n'a pas eu de descendance légitime. On trouve les enfants et petits-enfants de François, mais aucun de Marc. Le seul enfant connu de Marc est Jean, né le 13 juillet 1730, d'une union adultère avec Toinette Casse.

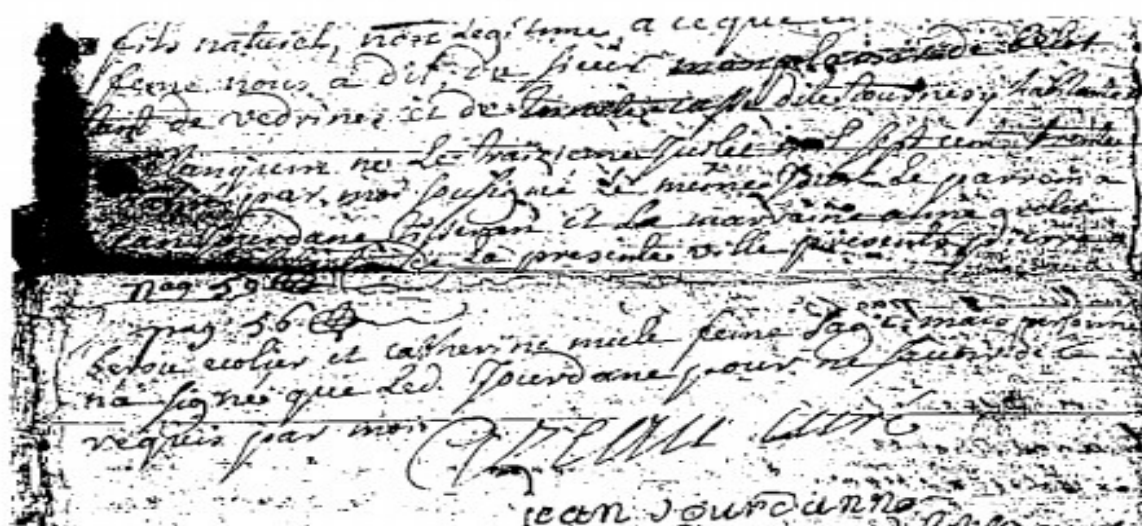
Nous sommes toujours dans l'incertitude. Mais, nous approchons certainement de la vérité quelque part. J'aurai le plaisir de lire dans les prochaines semaines d'autres nouvelles de ces trouvailles plus que sérieuses! Qui sait, un jour j'irai peut-être continuer cette chasse aux ancêtres?

Par ailleurs, la cousine de mon père, a donné pour information à notre correspondant, que Pierre Dostie aurait tué accidentellement un camarade et aurait fuit la France, en changeant de nom pour ne pas avoir à rendre compte à la justice. Est-ce possible qu'un gaillard se cache derrière un faux nom et révèle celui de son père et de sa mère?

Je ne pourrai terminer cet article sans mentionner que j'ai retracé dans les archives de l'Hôpital pour maternité de Notre-Dame-de-Grâce à Montréal, maintenant c'est un centre Hospitalier pour personnes du troisième âge, mon acte de naissance et celle de mon jumeau ainsi que son acte de décès de l'hôpital. Son prénom n'était pas François, comme je l'ai toujours pensé, mais, Pierre. Hé oui, Pierre Dostie, est le prénom que mon père lui donna.

On retrouve à mon acte de naissance et de baptême, les prénoms Marie-Rose-Andrée entre autres. Mon 1^{er} ancêtre, venu ici, porte le nom jusqu'à maintenant Pierre Dostie et son épouse Marie-Rose ou Marie-Marthe Ratté, marié à l'Île d'Orléans, le 18 novembre 1754.

Quel hasard???



Baptême de Pierre de Beilot dit Dostie de France.

MEMOIRES

«...n fils naturel, non légitime a ce que Catherine mule (sage) femme nous a dit, du sieur de Monplaisir de belot (habi)tant de vedrines et de Toinette Cassé dite tournesy habitante (de Mon) flanquin né le treizième juillet mil sept cents trente (a été) batisé par moi soussigné le même jour. Le parrain a (été) Jean Jourdane tisseran et la marraine anne grelet (tous deuse habitants) de la présente ville. présents pierre bevon ecolier et catherine mule feme sage. mais personne n'a signé que led. (ledit) Jourdane pour ne savoir de ce requis par moi.

Cazeau curé
iean jourdane

Remarques:

Vedrines est un écart de Monflanquin.

Entre () ce sont les mots qui ne sont pas lisibles sur l'acte notarié, ainsi on suppose d'après les phrases que ce sont les bons mots, sans oublier la formule de base d'un acte rédigé à cette époque.

Annexe 2 Correspondance entre Jacques Dostie et André Masset (France), réflexion concernant la provenance du nom « DOSTIE ».

Je réponds, ici, aux deux courriels reçus récemment, que je reproduis partiellement.

1^{er} courriel, reçu le 15 juillet, dans l'après-midi :

Bonjour André!

[...]

Depuis toujours, j'ai personnellement cru que notre ancêtre était passé par l'Espagne [...], la langue plus près et du fameux peso espagnol. Mais on a parlé d'Ostia Italie ce qui aurait pu être plausible mais beaucoup plus loin et avec moins d'affinité. Je me suis donc rallié à cette version de l'histoire.

Or ce matin, je suis tombé sur une ville d'Espagne du nom de Donostia (San Sebastian) à la frontière de la France et de l'Espagne et ça cliqué dans ma tête.

[...] et je me dis que si je voulais échapper à mes poursuivants j'irais plutôt vers Donostia [...]

Voici ce que l'on retrouve sur Wikipédia :

Donostia est le nom de la ville en basque. Le nom comme tel, toutefois, viendrait du latin : *Dominez* (San) *Ostiam* (*Ostia*, port romain, en allusion à Sebastián Mártir). [...] comme l'explique Koldo Mitxelena, linguiste, [...] dans son livre *Apellidos Vascos* de 1953 :

«... el nombre vasco de San Sebastián, cuya evolución aproximada habrá sido «Donasa(b)astiai, Donasastia, Donastia, Donostia» (2ª edición, 1955, p. 96).

« ... le nom basque de Saint-Sébastien, dont l'évolution approximative aura été « Donasa (b)astiai, Donasastia, Donastia, Donostia » (2^a édition, 1955, p 96).

[...]

- Donosti est une variante de Donostia. [...] particulièrement en Espagnol.

[...]

2^{ème} courriel, reçu le 15 juillet au soir (auquel j'ai répondu trop vite avec quelques erreurs)

Bonsoir André!

Me revoici avec une autre réflexion.

On mentionne que l'armée française a occupé Saint Sébastien de 1719 à 1721 entre autre.

Aussi, comme certains Passalaygue auraient été des membres influents de l'armée, peut-être qu'avec leurs contacts ont-ils pu aider Pierre à s'enfuir via Donostia...

Dostie viendrait-il d'Ostie ?

Le port antique d'Ostie, ensablé dès le 3^e siècle a été remis en service au Moyen-Age. Mais son entretien demandait beaucoup de travail pour lutter contre le Tibre qui apportait beaucoup d'alluvions. Ainsi, Ostie, autrefois sur la côte, est maintenant à l'intérieur des terres. Il est possible qu'un petit port ait pu exister au 18^e siècle. Il est même possible que des galères françaises y accostassent régulièrement. Au 19^e siècle, Ostie ne comptait qu'un peu plus d'une centaine d'habitants.

Rien, dans la vie de Marc de Bellot et celle de son fils, ne montre qu'Ostie ait pu avoir une importance quelconque. En ce temps, c'était un trou perdu et oublié, un bled.

Une certitude : possession papale, le port d'Ostie ne servait, en ce temps, qu'à abriter quelques bateaux de pêche et la galère du Pape. D'ailleurs, aucun port italien ne commerçait avec l'Amérique, encore moins celui du Pape.

Ainsi, Dostie ne semble pas pouvoir venir d'Ostie. A moins que...

Pierre Dostie a dit avoir tué accidentellement un camarade du Collège militaire qu'il fréquentait (information que m'a donnée Pauline, dès le début des recherches). Pour ce fait, il pouvait être condamné à dix ans de galère, minimum imposé. Pouvons-nous imaginer que Pierre ait été arrêté, jugé, condamné ? Pouvons-nous imaginer que sa galère ait pu faire escale à Ostie ? Pouvons-nous imaginer qu'il ait pu s'évader et que sa liberté retrouvée lui venait d'Ostie ?

Rien dans la mémoire familiale ne semble accréditer ces hypothèses. Pourrions-nous trouver Pierre sur les listes de galériens ? Ces listes existent, j'en ai consulté plusieurs. Je ne l'ai pas trouvé.

Mais il n'y a pas de collège militaire dans l'Agenais. Si condamnation il y a eu, le départ vers Toulon a eu lieu d'autre part que d'Agen. D'où ? Et puis... Quel nom portait Pierre au Collège ? Il ne pouvait porter ni le nom de son père, ni celui de sa mère, selon la loi de l'époque. Il ne s'appelait pas encore Dostie. Était-il Pierre Lajoie ? C'est le nom que Toinette Casse donnait à son fils dans un testament rédigé en 1746. Ce nom n'existe pas dans les registres de Monflanquin.

Il se disait Pierre de Bellot dit Dostie. De Bellot ? N'était-ce pas déjà un faux nom pour lui qui n'est pas né de Bellot, n'a pas été baptisé de Bellot ?

Dostie viendrait-il de Donostia ?

Je ne m'étais jamais intéressé à la langue basque. J'ai beaucoup appris en quelques jours pour analyser l'hypothèse selon laquelle Dostie pourrait venir de Donostia. D'ailleurs, la dernière voyelle ne doit presque pas s'entendre. San Sébastian en Castillan et en Espagnol moderne, Saint-Sébastien en Français, Donostia en Basque : certains Basques de France, parlant plus Français que Basque, disent Donostie.

Cette ville, proche de la frontière franco-espagnole pouvait effectivement être synonyme de liberté pour qui fuyait la France.

Mais, encore la même question... A supposer que Pierre Dostie ait filé par le plus court chemin pour fuir vers l'Espagne : d'où est-il parti ? Dans quel collège a eu lieu l'accident ? Je ne trouve pas les collèges militaires du milieu du 18^e siècle. Que dis-je ? Encore faut-il trouver un établissement qui ne soit pas réservé aux nobles. On m'a assuré qu'il y en avait un à Metz. Non seulement je ne trouve traces de cet établissement nulle part, mais encore, pour fuir la France depuis Metz... L'Espagne, c'est loin.

C'est pourquoi, se joindre à un groupe de pèlerins en marche vers Saint-Jacques de Compostelle pouvait être une bonne idée. Certes, tous les chemins de Compostelles passent par Roncevalles et la Navarre, donc pas par Donostie. Mais, au Moyen-Age, des brigands musulmans dévalisaient les chrétiens de passage en Navarre. L'habitude fut donc prise d'éviter cette région en contournant les Pyrénées par Bayonne et Saint-Sébastien. Cette habitude subsista longtemps après la disparition de ces bandits. Pierre Dostie peut donc être passé par Donostie, même sans simuler un pèlerinage.

"El nombre vasco de San Sebastián, cuya evolución aproximada habrá sido Donasa(b)astiai, Donasastia, Donastia, Donostia". Ainsi, en basque, "saint" se dit "done" ou "dona". Ainsi Donasabastiai est devenue Donostia. La France du 18^e siècle connaissait aussi cette manière de désigner des saints, et plusieurs communes en ont gardé des traces dans leurs noms Je connais, loin de Donostia, en Lorraine : Domgermain, Dompierre, Dommartin, Domrémy. Le titre "Dom" était aussi donné à certains religieux : Dom Pérignon (inventeur du Champagne), Dom Calmet (historien). Parfois, le titre de ces religieux s'abrégait en "D." D'où, abréviation facile, pour un Français, de Donostia en D. Ostie.

Ceci peut donc n'avoir pas échappé à Pierre Dostie ou un de ses proches. C'était d'autant plus facile qu'avec "Don" l'Espagne avait l'équivalent du "Sir" anglais, toujours accompagné du prénom. Le "Don" espagnol s'abrégait en Dn, parfois en "D."

Mais pourquoi Pierre aurait-il attendu l'Espagne pour changer de nom ? Puisque cela était important en France, non en Espagne. Les réponses sont multiples, la plus évidente étant que rien ne l'empêchait de changer autant de fois de nom que d'occasions ou de besoins de le faire.

Dostie viendrait-il d'ostium ?

Ce fut mon idée première et, finalement, celle que je préfère.

"Ostium" est un nom neutre latin que l'on peut traduire par : entrée, ouverture, accès, passage, porte, embouchure d'un fleuve. C'est de ce mot que vient le nom du port d'Ostie. C'est de ce mot, aussi, que vient le français "huis", encore parfois utilisé en France pour la porte. Nous le retrouvons dans huisserie, huissier, huis clos, et dans des langues régionales, dont l'occitan "huissio" (porte).

Un occitaniste, enseignant cette langue dans les lycées d'Agen, m'a assuré que, dans l'occitan d'autrefois, le mot "ostia" pouvait avoir désigné localement la porte en tant que passage. Je regrette de n'avoir jamais eu la documentation promise, car je n'ai jamais trouvé confirmation de ce mot en pays occitan. Sinon dans une inscription latine du 4^e siècle sur une pierre conservée à Bordeaux. Mais "ostia" est le pluriel de "ostium".

Quand j'ai appris l'existence de la pièce de monnaie mexicaine que Pierre Dostie voulait témoins de son origine et de son histoire, je lui ai construit une histoire à laquelle je n'arrive tout de même pas à croire.

Pierre aurait pu avoir quitté l'Europe par le port de Cadix qui desservait le Mexique et se trouve non loin des Colonnes d'Hercule (rochers de Gibraltar et de Ceuta) passage entre Méditerranée et Atlantique, "porte" de la Méditerranée. Mais, contrairement à ce que vous dites dans l'un de vos courriels, l'Occitan n'est pas une langue proche de la langue espagnole, elle-même très profondément marquée par l'Arabe. Il aurait été beaucoup plus difficile de traverser l'Espagne avec son occitan que de se rendre à Bordeaux où l'on parlait occitan ou La Rochelle (où l'on ne parlait pas occitan) d'où partaient de nombreux bateaux vers le Québec.

Donc, non seulement le parler occitan est bien plus proche du Français que de l'Espagnol. Mais encore, Pierre Dostie, homme instruit, parlait certainement le Français bien avant de se rendre au Canada. Ne fut-il pas élève d'un collège militaire ? Je dirais même que Pierre avait quelques notions de latin et ne s'est jamais appelé Dostie.

En effet, dans son livre, Pauline reproduit de nombreux exemplaires de la signature de votre ancêtre, toujours "Pierre Dostii". Et il semble insister sur cette orthographe en séparant nettement les deux lettres et en marquant bien les points sur les i. En fait, Dostie est le nom tel qu'il a été pris à la génération suivante : tel qu'avait dû l'écrire le représentant du Roi de France, à la descente du bateau, au Canada. Et ce Dostii nous éloigne d'Ostia et de Donostia.

Cette découverte, je viens de la faire en relisant le livre de Pauline, ce dimanche 20 juillet 2009. Je n'avais jamais fait attention au double i auparavant.

En latin, "ostii" est le génitif singulier de "ostium" déjà vu plus haut, dénotant un complément d'objet tel qu'on l'aurait écrit pour l'homme de la porte (homo ostii). Par contre, si Pierre était venu de la porte, il aurait été "homo de ostio" (ablatif). Cela nous rapproche du "De Ostie" souvenir d'Armand Dostie que Pauline cite.

Ostii n'est pas sans me rappeler Secretarii : lieu où est née la grand-mère Passelaygue, plus communément écrit Secrétary depuis le 18^e siècle.

Secretary est un lieu isolé de Monflanquin, comme nous le montre la photo choisie par Pauline pour la couverture de son livre. Oui, c'est bien du latin secretarium (génitif secretarii) utilisé pour des lieux isolés que sont venus nos mots anglais "secretary" et français "secrétaire". Secretarius peut se traduire par écart ou lieu isolé. Ce fut un lieu avant d'être un local, puis un meuble et, enfin, un métier.

Quel rapport entre Pierre et une porte ? A chercher. A trouver. Mais peut-être n'y a-t-il rien à trouver.

Comment Pierre est-il parti au Canada ?

En bateau ! Bravo ! Bonne réponse ! Depuis quel port européen ? Dans quelles conditions ? Pierre aurait dit avoir fui par l'Espagne. Les résultats de mes recherches généalogiques m'ont conduit à être prudent face aux informations transmises de génération en génération. Loin de moi l'idée que Pierre ait pu mentir. Je pense plutôt qu'un de ses descendants ait pu émettre l'hypothèse de l'Espagne : hypothèse transformée en certitude par une génération suivante. J'ai connu cela dans ma propre généalogie. Je raconte pour illustrer.

Un jour, enfant, j'ai entendu mon père affirmer que nos ancêtres Masset pourrait être originaires d'Espagne selon ce qu'un de ses collègues lui avait dit. Effectivement, il y a quelques Masset en Catalogne (langue catalane) et des Maset (dans le Val d'Aran, de langue occitane). Et j'entends, maintenant dire, parmi mes frères et sœurs, que nous sommes descendants d'Espagnols ! Alors que cela reste à prouver.

Masset était un prénom parfois attribué en France aux 16^e et 17^e siècles. Je l'ai vu dans des registres de Gironde et quelqu'un a fait savoir à mon père qu'il l'avait vu dans un registre de Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais où vivaient mes ancêtres Masset. Ce prénom est un dérivé de Thomas. Mais revenons à Pierre Dostie.

Je vous ai répondu trop vite l'autre jour et j'ai écrit des erreurs.

La noblesse héréditaire a été attribuée par Louis XIII à Jean de Passelaygue (le document est conservé aux Archives départementales du Lot-et-Garonne). Je crois avoir compris qu'elle était rétroactivement attribuée à son père décédé vers 1590, probablement pour service rendu à Henri IV, père de Louis XIII, qui aurait oublié d'officialiser une décision qu'il avait prise.

Encore une histoire que je peux raconter. Il se dit à Monflanquin que le futur roi Henri IV a failli se noyer dans la rivière Lède non loin de Monflanquin. Il se rendait de son château de Nérac, au sud d'Agen, chez son ami Armand de Gontaud au château de Biron, au nord de Monflanquin. La rivière était en crue et, au passage du gué, la voiture a été emportée par le courant. Un témoin n'a pas hésité à se jeter à l'eau pour prêter main forte à l'équipage. A la suite de quoi, le futur Henri IV l'a remercié en lui déclarant qu'il aimerait, en souvenir de cette action, que son sauveteur porte le nom de Passe l'eau (en occitan, langue maternelle d'Henri IV : Passa l'Ayguà).

Longtemps je n'ai pas cru à la véracité de cette histoire : je vois si peu d'eau dans la Lède ! Mais le plus ancien Passalaygua connu est mort vers 1590, âgé d'environ cinquante ans. Et les archives familiales, visibles aux Archives départementales, contiennent des documents qui, sans en donner la certitude, laissent penser que la famille, auparavant, s'appelait Simard.

Voilà comment, rétroactivement, un homme serait devenu noble. Ce qui explique que son arrière petit-fils Jean ait pu être Capitaine aux Chevaux-légers : il était le quatrième rang de noblesse. Ce qui fut une première erreur quand j'ai affirmé que Pierre de Passalaygue, son petit-fils, fut le premier nommé officier. Et je fis une seconde erreur en écrivant que Gabriel était le fils de Pierre : il en était le frère. Tous deux étaient dans la Vieille Marine, un régiment d'infanterie embarqué, qui intervenait dans les colonies, souvent au Canada.

Ainsi donc, Pierre Dostie a-t-il pu être aidé par la famille Passalaygue ? J'ai pensé, autrefois, qu'il aurait pu embarquer vers le Canada en cachette avec un cousin. Je n'y crois plus. Récapitulons.

Pierre a quitté la France entre 1746 (testament de sa mère) et 1754 (mariage au Canada). Des indices me laissent penser que ce fut en 1749. Ce qui correspond avec l'arrivée présumée au Canada, m'a-t-on dit, en 1750. Pierre de Passalaygue, comme Pierre Dostie, avait 19 ou 20 ans. Gabriel avait un an de moins. C'est jeune pour avoir des responsabilités permettant cette complicité. Nous ne savons pas à quel âge ils ont été officiers.

A-t-il pu y avoir complicité familiale ? Ce n'était pas trop l'intérêt de la famille Passalaygue d'aider un lointain cousin fuyard, surtout le fils de Toinette Casse qui ne devait pas beaucoup être considéré comme étant de la famille. Moi-même, j'avoue ne pas avoir connu de cousins au sixième degré.

Dans l'attente d'éléments plus probants, je ne considère donc pas que Pierre Dostie ait quitté la Vieille France autrement que légalement, quoique sous un faux nom. Et je rappelle que de Bellot était un faux nom pour le fils de Toinette et de Marc.



Annexe 3 Origine du nom de Dostie en DUSTY

Lors de la bataille de la rivière Châteauguay, Antoine Dostie (1791-~1835) fils de Antoine Moïse (1764-1820) et de Marie-Madeleine Henry (1771-1847) s'est le 16 mai 1812 auprès de Benjamin Écuyer pour faire partie des Voltigeurs. Il fut démobilisé le 27 juin 1812.

(source et extrait « Guerre de 1812, Quelques Dostie à la bataille de la Châteauguay par Jean-Pierre Dostie »

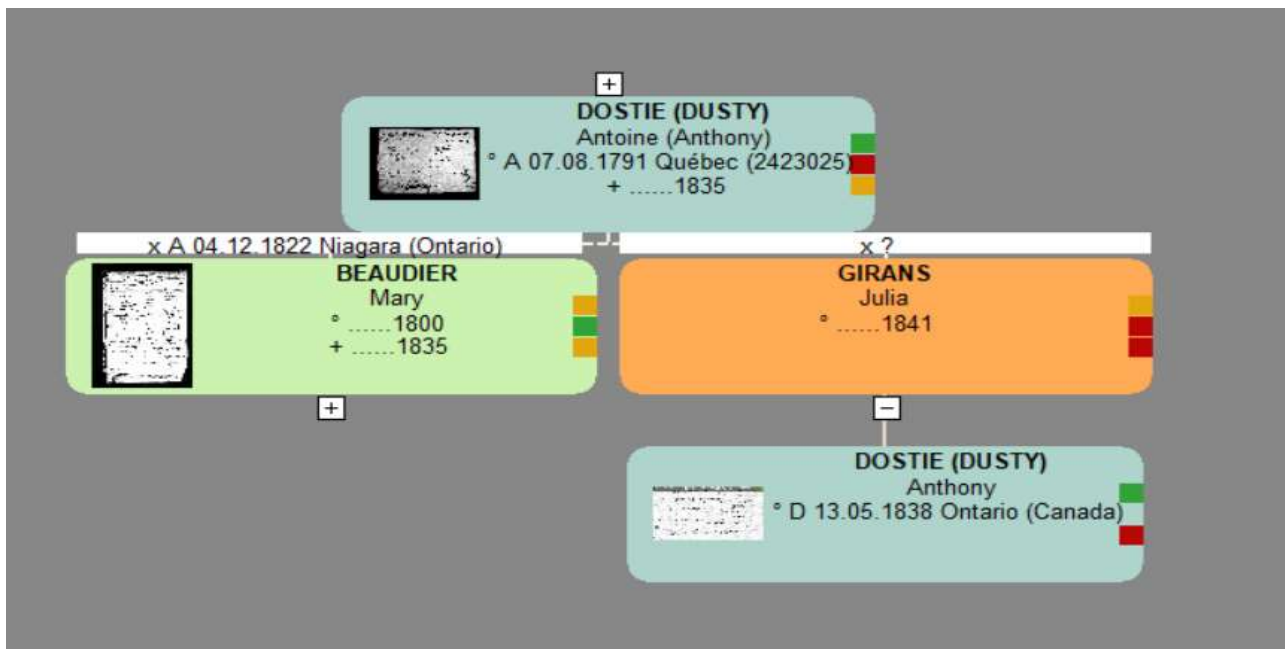
« On retrouve son nom dans la section RG9 (11) des archives militaires et navales britanniques dans la liste paye (voir annexe 8, p.37).

Il est mentionné en 1819, 1822 et 1824, il aurait fait partie du 1^{er} th régiment.

«Lors de la guerre anglo-américaine de 1812, la milice de Lincoln mobilisa cinq régiments qui combattirent tous dans la région entre Niagara et Détroit à la bataille de Queenston Heights le 3 octobre 1812»_(wikipedia.com).


« Mariage avec Mary Beaudier (~1800-~1835), le 4 décembre 1822 dans la ville de Niagara, Ontario. Dostie devient ANTHONY DUSTY, (Source « family search, Ancestry ») et aurait eu Quatre (4) enfants (Samuel, Edward, Nancy James, Mary Harriet. Il s'est installé dans la région de Niagara (Ontario). Selon une note sur le site d'Ancestry, ils seraient décédés dans un incendie.

Il serait possiblement le premier Dostie renommé Dusty, et serait à l'origine des descendants de cette branche. » p.9



Samuel Dusty


+



DUSTY
Samuel

° A 26.07.1825 Brantford (3529006)
+ A 29.10.1912 St-Mary's (Perth)

x 05.12.1848 St-Mary's (Perth)




MC INTYRE
Janet

°1830 Dalhousie (Vaudreuil-)
+ AD 29.03.1901 St-Marys (Blanshard)

Enfants

DUSTY
George

° 23.09.1849 St-Mary's (Perth)
+1863 St-Mary's (Perth)




DUSTY
Edward

° 27.02.1852 St-Mary's (Perth)
+ PT 01.10.1940 Windsor (Essex)

DUSTY
John

° 17.07.1854 Blanchard (3529006)
+1855


x A 28.12.1875 St-Mary's (Perth)



MC KAGUE
Lavina


° 27.05.1856 Drayton (Ontario)
+ PT 10.05.1910 St-Mary's (Perth)

+




DUSTY
James

° 05.04.1857 Ontario (Canada)
+ 17.04.1913 Naparee (Lennox and Hotel keeper)



DUSTY
Gilbert

° 21.05.1859 Ontario (Canada)
+1888 Clark country (Dakota)



DUSTY
Alexander

° 10.10.1865 St-Mary's (Perth)
+1926

DUSTY
Thomas

° 05.03.1867 Ontario (Canada)
+1909

x A 10.03.1882 London (Middlesex)

WHITE
Mary James

°1857 St-Mary's (Perth)

x 25.11.1885 St-Mary's (Perth)

REID
Margaret

° 29.05.1863 Ontario (Canada)
+ 05.11.1932 Toronto (3520005)

+

x A 18.02.1892 Milwaukee (Wisconsin)


PARRY
Jenny

°05.1870 Milwaukee (Wisconsin)
+ 19.12.1963 Wauwatosa Milwaukee (Wisconsin)

+


DUSTY
Thomas

° 05.03.1867 Ontario (Canada)
+1909




DUSTY
William Angus

° A 25.09.1869 Perth (Ontario)
+ 30.12.1938 Middlesex (Ontario)



DUSTY
Arthur

° A 07.04.1872 St Mary's (canton de
+ >1930



DUSTY
Janet Jessie

° A 07.04.1872 St-Mary's (Perth)
+ 03.04.1948 Ontario (Canada)

x A 22.02.1910 Windsor (Essex)

CHARLESWORTH
Georgiana M

° 14.03.1888 Ontario (Canada)
+ 08.11.1964 Vancouver (Colombie B)

x 26.11.1903 Chicago (Cook)

JACOBSON
Elizabeth Marthina

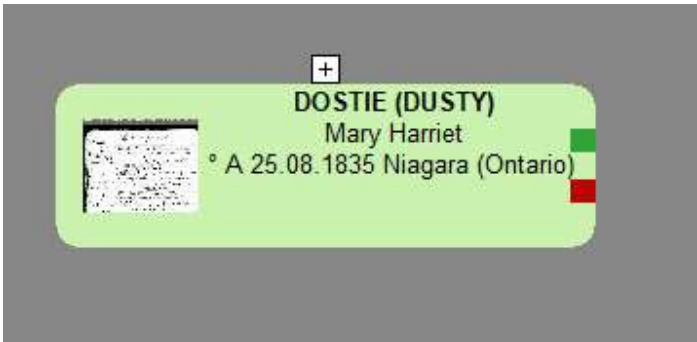
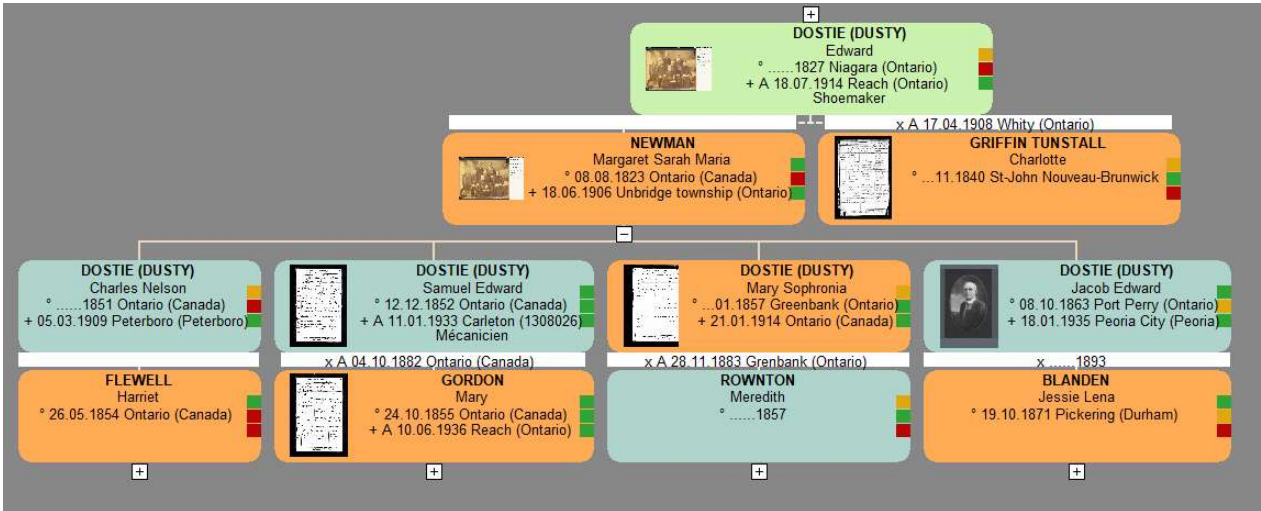
° 21.10.1879 Okauchee (Waukesha)
+ >1948

+

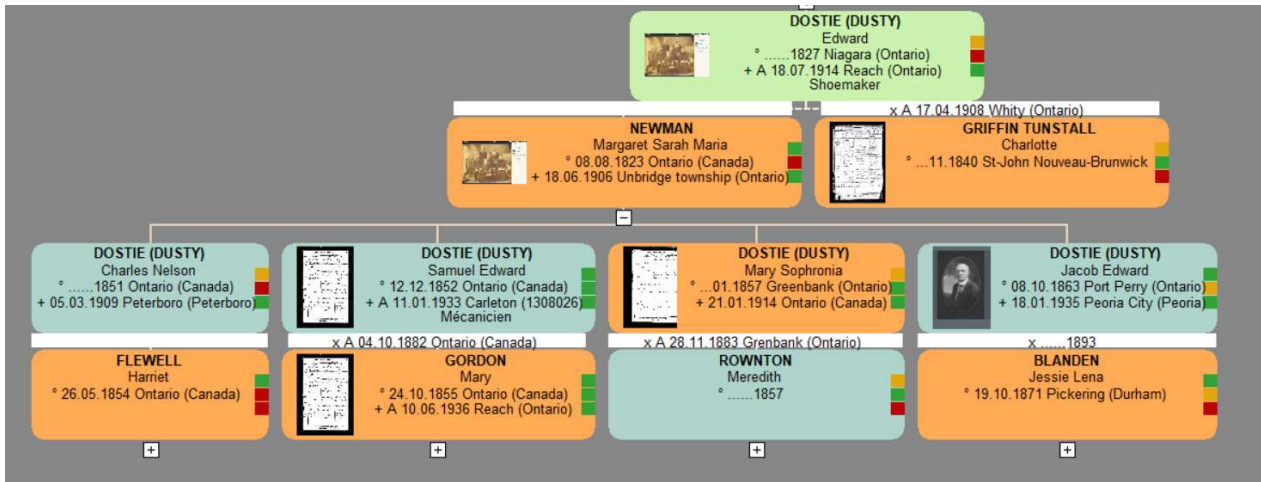
x 07.04.1902 St-Mary's (Perth)

ECCLES
Friend Richard

° 25.01.1845 Warwick (Lambton)
+ 12.06.1924 London (Middlesex)



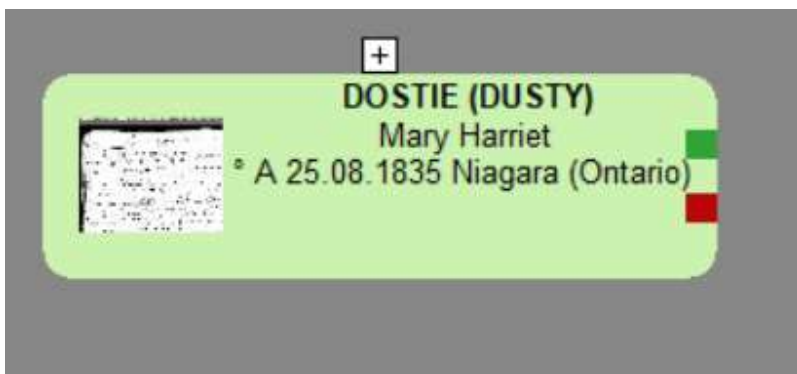
Edward Dusty



Nancy James Dusty



Mary Harriet Dusty



**Annexe 8; Archives militaires et navales britanniques (RG 8, série C) -
Documents numérisés C-1702 (p180-355 de microforme C-3839) soldat
Anthony ~~Dusty~~ dit Dostie (Bibliothèques et Archives Canada)**

Page	#	sts/Solde	Capitaine	Bataillon, relevé de paie (Payroll)	Note; période de paie
188		<u>absent</u>	John Powell	1th regiment Lincoln	4 Juin 1819, page 13 à la main
266	53	<u>ailleurs</u>		1th regiment Lincoln	10 avril 1822, page 127 à la main
277		<u>présent</u>	William Powell	9th regiment Lincoln	23 avril 1822, page 142 à la main
343	68	<u>absent</u>	William Powell	1th regiment Lincoln	23 avril 1822, page 250 à la main

RG8-C Cartes de références, index ~~Dusty~~ Anthony

DUSTY, Anthony.
Private, 8th company, 1st Regt. Lincoln Militia.
10 - 4 - 1822
p.127b
C.1702

p.2130

DUSTY, Anthony. Pte. 1st Regt. Lincoln Militia.
On roll of Co.No.9., Capt. William Powers com'dg.
Niagara. 23 - 4 - 1822
p.140
C.1702

p.2131

DUSTY, Anthony. Pte. 1st Regt. Lincoln Militia.
On roll of Capt. William Powers' company, 24 - 5 - 1824
p.247
C.1702

p.2132

DOSTIE, Ant.
Enlisted in [The Canadian Voltigeurs].
Quebec. 10 - 5 - 1812.
C.700
p.92

p5076

Inscription dans le registre de mariage du comté de Whity entre Edward Dusty et Charlotte Griffin. On note l'inscription de Anthony Dusty.

MARRIAGES

County of Ontario Division of Town of Whitley

	No. 10.	No. 11.	No. 12.
Name of Groom	Dusty Edward	Patten William	Patten Andrew John
Age	77 years.	25 years.	39 years.
Date of Marriage	17 th April 1908.	2 nd May 1908.	2 nd June 1908.
Place of Marriage	Whitley	Whitley	Whitley
Residence when Married	Rp Reach.	Whitley	Kingston
Place of Birth	Magara	Whitley	Montenac Co.
Bachelor or Widower	Widower	Bachelor	Widower
Occupation	Shoemaker 015025	Blacksmith 015026	Engineer 015027
Name of Father	Dusty Anthony	Patten Barker.	Patten John.
Maternal Name of Mother	—	Patten Mary A.	Patterson Mary
Religious Denomination	Method.	Method.	Presby.
Name of Bride	Gripper Charlotte	Harris Stella	Scott Emma Harriet
Age	67 years.	24 years.	31 years.
Residence when Married	Rp Reach.	Whitley	Whitley
Place of Birth	N. Arrowswell	Myrtle	Halton Co.
Bachelor or Widower	Widow	Spinster	Spinster
Occupation	—	—	—
Name of Father	Purcell Wm	Harris Thomas	Scott Robert.
Maternal Name of Mother	Bolcher Sarah.	Whelan Mary	Kyle Jane
Religious Denomination	Method.	Method.	Presby.
Name and Residence of Witnesses	McKay Janet Whitley Abraham Sarah Whitley	Crosley Annie Whitley Saunders Bessie Whitley	Patterson John Whitley Newport Annie Whitley
By Whom Married	Rev John Abraham	Rev S.O. Crosley	Rev John Abraham
License or Banns	L.	L.	L.
Date of Registration	28 th April 1908.	11 th May 1908.	9 th June 1908.
REMARKS			

I hereby certify the foregoing to be the true and correct entries of all Marriages returned to me for the half-year ending 30th June 1908
 Given under my hand, this 3rd day of July A.D. 1908
 Joseph White Division Registrar of Town of Whitley

Annexe 4 Fiche Origine #241315 Dostie / Monplaisir / Bellot, Pierre

DOSTIE / MONTPLAISIR / BELLOT, Pierre (b: Jean)		241315
Statut	Marié	
Date de naissance	13-07-1730	
Date de baptême	13-07-1730	
Lieu d'origine	Monflanquin (St-André) (Lot-et-Garonne) 47175	
Lieu actuel	Monflanquin	
Parents	Marc BELLOT et Toinette Casse	
Métier du père	Avocat	
Première mention au pays	1754	
Occupation à l'arrivée	Migrant	
Date de mariage	18-11-1754	
Lieu du mariage	St-Pierre, Île-d'Orléans	
Conjoint	Marie-Rose Raté	
Décès ou inhumation	St-Joseph-de-Beauce, 13-01-1808	
Remarques	Enfant illégitime de Marc de Bellot sieur de Monplaisir et de Toinette Casse. Son frère Jean est baptisé le 20-03-1723 à Monflanquin (St-André). Sa soeur Anne est baptisée dans la même paroisse le 23-03-1725. Sa mère est originaire de Savignac. Marc de Bellot s'est marié avec Marie de Croizat à Monflanquier le 26 février 1726. Ses parents sont David de Bellot, sieur de Lapeyrière et Eve de Passalaygue.	
Identification*	DGFC, vol. 3, p. 436	
Chercheur(s)	André Masset ; Françoise Dostie	
Référence*	MSGCF, vol. 48, p. 28-32 ; AGCF, 2001, no 13, p. 22-23	
Copie d'acte	AD-47 numérisé	
Dossier d'archives	numérisé	
Date de modification	2017-07-25	

* Pour voir la définition des outils de référence, cliquez sur "Outils de référence" dans le menu de droite.

* Pour voir la définition des acronymes des références, cliquez sur "Définition des acronymes" dans le menu de droite.

Annexe 5 Fiche Origine #240294 Bellot / Segonzac, Antoine-Joseph

BELLOT / SEGONZAC, Antoine-Joseph		240294
Statut	Marié	
Date de naissance	23-03-1724	
Date de baptême	26-03-1724	
Lieu d'origine	Barbezieux (St-Mathias) auj. Barbezieux-St-Hilaire (Charente) 16028	
Lieu actuel	Barbezieux-St-Hilaire	
Parents	François BELLOT et Marguerite Charpentier de Chanterenne	
Métier du père	Écuyer, seigneur de Segonzac	
Première mention au pays	1755	
Occupation à l'arrivée	Capitaine d'infanterie des troupes de Montcalm, rég. de Guyenne	
Date de mariage	07-03-1758	
Lieu du mariage	Québec (Notre-Dame)	
Conjoint	Charlotte-Marguerite de Ramezay	
Décès ou inhumation	Blaye (Gironde, 33058), 07-05-1785	
Remarques	Il fut officier, chevalier de St-Louis, puis maire de Blaye décédé le 07 et inhumé le 08-05-1785. Les actes suivants sont à Blaye (St-Sauveur) (33058). Sa femme Charlotte-Marguerite de Ramezay est d/s 12-01-1780, et son père Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay est d/s 07-05-1777. Deux fils sont décédés hors du Québec : Jean-Baptiste-Joseph et Roch-François-Antoine.	
Identification*	DGFC, vol. 2, p. 213	
Chercheur(s)	Pierre-Georges Roy	
Référence*	BRH, vol. 22 (1916), p. 363	
Date de modification	2016-09-15	

Retour en France vers 1764

Annex 6 Convention signée selon l'acte no 2213 devant le notaire Pierre-Louis Dechenaux, le 8 janvier 1790, entre Pierre De Bellot et ses enfants, concernant son hébergement

Nous avons mis une copie de l'acte demandé à la bibliothèque BANQ dans l'annexe et avons recopié la description dans le livre de Pauline Dostie (p.333 et suite)

Le 22 décembre 1789, devant témoins, ses enfants signent un Billet d'engagement envers leur père. Le 8 janvier 1790, présent devant le notaire, Michel et Antoine de Bellot dit Dostie, Maîtres du Faubourg St-Jean-Baptiste, Québec.

En leur Nom et ceux de Pierre de Bellot dit Dostie, résident de St-Joseph-de-Beauce, de leur sœur Sarah, de son époux Jean Julien et beaufrère de St-Augustin et selon l'ordre de leur établissement Charles, André, Euphrosine

Et Pierre de Bellot dit Dostie père de St-Jean, Île d'Orléans

Tous contribueront au bon Entretien des vêtements suivants;

Une bougrine d'étoffe doublée

Un gilet

Une veste d'étoffe doublée

Deux chemises de toile de brin du pays

Un bonnet Drapé

Deux paires de bas de laine

Une paire de culotte de bonne étoffe doublé

Un mouchoir de poche

Un mouchoir de cou

Une paire de souliers français

Souliers du pays

Une paire de boucles

Une paire de mitaines d'étoffe bordée, doublée

Une paire de chaussons de laine

Huit livres de tabac

Résidence

Janvier 1790 Chez Antoine à son logis

Janvier 1791 Chez Sarah et Jean Julien, venu le cherché avec sa voiture

Janvier 1792 Chez Pierre de la Beauce

Janvier 1793 Chez Michel à Québec

Janvier 1794 Chez Charles probablement

Janvier 1795 Chez Euphrosine

Janvier 1796 Chez André peut-être, le cycle se répète ?

Janvier 1808 décède à St-Joseph-de-Beauce

N^o 2213 } Janvier 1790 } Conventions

Pierre Blot Dostie
avec
ses enfants

Expédié à Blot Dostie
le 16 Mars 1791

Présentés Sirey Michel Blot dit Dostie M^l
Boulangier de cette Ville y demeurant faux bourg St. Jean - Antoine
Blot dit Dostie aussi M^l Boulangier de cette Ville y demeurant
au dit faux bourg Saint Jean. Et pour en cette partie tant pour
eux que pour Pierre Blot dit Dostie demeurant à St. Joseph
en la Nouvelle Beauve leur frère, tant pour Jean Julien et Marie
Blot dit Dostie leurs sœurs demeurants à St. Augustin -
d'une part -
Et S^r Pierre Blot dit Dostie Père de ces nommés -
d'autre part -



Lesquelles parties ont dit savoir le dit Sirey Pierre Dostie
Père qu'il ont dans un âge avancé et après avoir vu les rivières de la
for une lieue se trouve au sud de son ancien repaire qu'elle
n'avoit ni pour à ses enfants sur nommés actuellement établis
pour lui procurer l'air et la subsistance; qu'en conséquence de
sa situation actuelle il avoit exposé son lot à ses dits quatre
enfants sur nommés - Sur quoi les dits Michel & Antoine Blot
dit Dostie faisoient en cette partie tant pour eux comme d'après -
que pour le dit Sirey Blot dit Dostie le Jean Julien et Marie épouse
leurs sœurs Jean & Beau Pères dans les sermentés ont cy joint
le Arrêté pour y avoir recours en cas de besoin, dans l'aveu d'écarter
leur père et le soulager ainsi qu'il a provision de son obligé exp
mêmes et tant que ont obligé le dit Pierre Blot dit Dostie
& Marie Jean Julien et Marie épouse par conditions cy après



ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC

ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC

lesquels parties ont dit savoir le dit sieur Pierre Dostie
 Père qui est dans un âge avancé et ayant changé les revers de la
 fortune se trouve au jour d'aujourd'hui sans aucun espoir que celle
 d'avoir recours à ses enfants sur nommés actuellement établis
 pour lui procurer l'avis et la subsistance; qu'en conséquence de
 la susdite situation actuelle Il auroit exposé son lot à ses dits quatre
 enfants sur nommés - Sur quoi les dits Michel & Antoine Olot
 dit Dostie font en telle partie tant pour eux comme pour
 que pour leurs Pères. Et les dits Dostie le Jean Julien et la dite épouse
 leurs frères Jean & Beau Pères dans les instruments ont été joints
 le dit Pierre Dostie y avoir recours en cas de besoin, dans l'avis d'aider
 leur père et soulager ainsi qu'il appartiendra de son obligé eux
 mêmes et le dit Pierre est obligé le dits Pierre Olot dit Dostie
 et le dit Jean Julien et la dite épouse par conditions cy après
 envers le dit Pierre Dostie leur Père, pour rembourser au moins que le dits
 Pierre Olot dit Dostie le dit Jean Julien et la dite épouse ratifier
 ces présentes dans les forces de leur amitié par acte ou écrit en bonne
 et due forme le pourvu qu'ils soient les conditions qui seront cy après
 énoncées à l'égard de Marie Marguerite Olot Charles Dostie,
 le dits Dostie sont obligés - s'obligeront donc le dits Michel
 Dostie, Antoine Dostie, et pour Pierre Dostie et Jean Julien et la
 dite épouse à prendre chez eux chacun à leur tour son ami
 le dit Pierre Dostie leur père de loger, chauffer, éclairer & nourrir

[Signature]

[Signature]

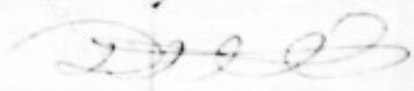
Comme eux le aveu, les riches honnetement honnetement
 dans leurs ames extraordinaires pour lui, de la cas maladie
 indits quales en fants leur ammi s'obligent de le faire s'ignier
 tout de lui fournir les deniers, suivant son état & faire fournir
 de l'uy, & le permis de l'obligé celui de l'indit & g'aler en fants
 chez qui l'indit S. Pierre Dostie demurer a amuellement
 de lui fournir pendant l'adit assm. & les articles suivants
 une bougre de drap double, un gilet ou un veston aussi
 de drap double, deux chemises de toile de br. de pays, un
 bonnet de drap, deux paires de bas de laine, une paire
 de galoche de bonne drap double, un manchon à manchettes,
 de poche, un mouchoir de l'uy, une paire de souliers français
 lui fournir & les souliers d'au de pays & le faire sa commande
 ambuoin, fournir de bas de l'uy une paire de bas de
 faire blanchir & sa commande, huit livres de tabac à
 fumer, une paire de mitaines d'effa de l'uy & double &
 une paire de chaussons de laine & quant au S. Pierre
 Dostie & Jean Julien de la commune de l'amenir avec eux et
 le ramener aux serons d'indit & Distant l'indit Michel
 de l'indit Dostie pour eux qui pour les dits Pierre Dostie &
 Jean Julien qu'ils ont obligé les dits Marie Euphrosine Dostie,
 Charles Dostie & son teneur femme d'au a remplir les conditions
 cidessus en tout ou partie suivant leur état & condition à pres-
 tation que'ils s'obligent & que l'indit S. Pierre Dostie
 s'obligent de donner à ses enfants un ren d'aucun article
 qu'il verra d'uy, le pour l'usage & diminuer le poids de
 leur fants l'indit S. Pierre Dostie, S. Pierre Dostie de rendre un
 compte exact & réel à celui de ses enfants chez qui il en sera
 d'indit & qu'il aura vu de celui de chez qui il sortira s'obligent
 de plus l'indit S. Pierre Dostie de ne point s'engager ailleurs
 de l'uy & articles qu'il aura vu de ses enfants & l'indit
 S. Pierre Dostie de ne point aux regards respectueux de l'uy

qu'ils veulent & l'indit de


 S. Pierre Dostie


 Jean Julien





Constantement. Mais Michelle & Antoinette Dostes
 Nous devons Constantement nous a. Mesfreres. De tous Ce
 nous vous gont de pincer le même
 quit feront la ras bien faite a legard de mon pover
 Constantement de gus cest
 en veres la nourriture, et lentre, quent selon
 Son etat et si il vient a tombe. mal de
 onsidieu le retire du monde. que n obsequer
 Copera a la maladi aussi bien qu a la mort

Macque ~~de~~ a declare recevoir
 Michelle Dostes ne crive ne signe a
 fait la marque ordinaire
 nous geseperont que Macque de
 prier au presant etant Antoinette Dostes
 pour et gont les frs Joseph primaut
 Le 22 de Chembre 1787
 Signe pour les deux



Joint et amys a la minute de l'acte de convention entre Pierre
 Dostes et Dostes le susdits faits devant les Notaires
 Joseph qui le jour huit Janvier Mil sept cent quatre vingt

J. Dostes
 [Signature]

Dostes
 [Signature]

Consentement. Moi et Jean Julien de la
paroisse de saint Augustin j'adonne mes consente-
ment a mes freres de tous ce qui font sera
bien faite a regard de mon beau pere en veue
de la nourriture et l'entretenant selon son ~~stat~~
son etat et si mon il vient a tombe malade
ou si dieu te re tire du monde que en chaquen
espera a la maladi aussi bien qu'ala mort

L'an 1739 Monsieur Jean Julien son Jean
vire Declaire ne s'arrir
ni écrire ni que a
faite sa marque ordi-
naire +



Au lieu de Tribado

Je soussigné et annexé à la minute de l'acte de conventions-
entre Pierre Blot de Dosta et ses enfants, Passé devant
Les notaires soussignés ce jour huit Janvier mil sept cent quatre
vingt dix

J. L. Lanté

[Signature]

~~Monsieur Pierre de Blois dit d'Obliconte~~
 moi Pierre de Blois fils dit d'Obliconte
 de bon gré à donner à pierre de Blois dit d'Oblic
 mon pere par reconnaissance des peines et de soins
 qu'il a pris de moi et par la milice que je lui porte
 larente que lesont obligés de donner chaque
 année. mes freres lui ont les demandes de mon
 dit pere et la lecture que j'ai entendue. pour
 preuve de mon contentement j'ai fait ma marque
 ordinaire en présence de m^r Lamotte curé de St
 Joseph.

marque de pierre. + de Blois dit
 d'Obliconte



J. Lamotte curé de St
 Joseph.

Joins et annexé à la minute de l'acte de conventions
 entre Pierre de Blois dit d'Oblic et ses enfants, passé devant
 les notaires soussignés ce jour huit Janvier mil sept cent
 quatre vingt dix.

J. de Blois
 J. de Blois

J. de Blois
 J. de Blois

Annexe 7 Recherche d'actes de notaire concernant Pierre et ses enfants sur la base Archiv-Histo

21/1/1755 Observation: Acte tiré des registres des Insinuations de la Prévôté de Québec. L'acte a été rédigé le 10 novembre 1754. Contrat de mariage entre Pierre Debelotte dit Dostie; et Marie-Rose Ratté, fille de André Ratté et de Marie Martel. Notaire: Pichet, L. (1710-1760) Qc-672151

23/02/1757 Achat de 2 propriétés devant le notaire Antoine Crespin au coût de 700 livres à Château-Richer, du maître menuisier Jean Navers avec prise de possession le 15 mai. Suite à la décision de resté à l'Île, elle est revendue pour 970 livres, le 22 juin 1758 à Sieur Joseph Collet, commis dans les Postes du Roi. (Antoine Crespin, 1751-1782)

1^e Emplacement de 35 pi. X 90 pi avec une maison de pierre et couverte de bardeaux 2^e emplacement de 40 pi x 40 pi

12/5/1757 Pierre De Bellot, Bail à ferme (acte #5072, Antoine Crespin, 1751-1782, 5 pages) SGCF

6/04/1758 Vente de terre située en l'île D'orleans; par Nicolas Turcot, habitant et Marie Langlois, son épouse, de l'île D'orleans, paroisse de la Ste Famille, époux antérieur de Marie-Jeanne Glinel, au nom et comme tuteur naturel de Marie-Louise Turcot (18 ans), sa fille, à Pierre Dostie de Beleau, marchand, de l'île D'orleans, paroisse St Pierre. Notaire: Sanguinet, S. (1748-1771) Qc-752132

22/6/1758 Changement de projet, par l'intermédiaire de François Verreau, maître Forgeron, Pierre revend au Sieur Joseph Collet, commis dans les Postes de Roi, ses 2 emplacements pour la somme de 970 livres.

2/06/1758 Vente de terre (acte #3627, Antoine Crespin, 1751-1782, 1 page) SGCF

7/11/1758 au 26/2/1759 Saisie d'une somme par Sieur Dostie demeurant dans la paroisse de **Ste-Famille...**

Cote : TL1,S11,SS2,D2195

Voir les contenants

TL1 Fonds Prévôté de Québec
S11 Registres et documents de la Prévôté de Québec
SS2 Documents de la Prévôté de Québec

Voir les image(s):12

Centre : Québec

Titre, Dates, Quantité

Six documents concernant la somme de 91 livres due à Jean Denis, aubergiste, domicilié rue Laval à Québec, par le nommé Turcot, charretier de Québec, demeurant au faubourg Saint-Vallier, pour des fournitures de vin . - 7 novembre 1758 - 26 février 1759

- 6 document(s) textuel(s)

Portée et contenu

Ce dossier contient un défaut accordé à Jean Denis contre le nommé Turcot, défendeur, assigné, défaillant et condamné aux dépens dudit défaut; un exploit de signification du défaut au sieur Turcot, avec assignation à comparaître; une déclaration faite audit Turcot à l'effet que son assignation sera continuée; un compte de ce que doit le sieur Denis aux sieurs Tropez et Barthélemi Martin, négociants de Québec; un exploit de signification dudit compte à Jean Denis, avec assignation afin d'être condamné à payer aux requérants la somme de 182 livres et 10 sols, avec les intérêts et les dépens; une assignation donnée au nommé Turcot afin qu'il soit condamné à payer au sieur Denis la somme de 91 livres qu'il lui doit pour des fournitures de vin; une sentence rendue en la Prévôté de Québec entre Jean Denis et le nommé Turcot, condamnant ledit Turcot à payer au requérant la somme due pour des fournitures de vin, avec intérêts et dépens; un procès-verbal de saisie d'une somme due par le sieur Turcot à Jean Denis, entre les mains du sieur **Dostie**, habitant demeurant en la paroisse de Sainte-Famille, débiteur dudit Turcot, et une assignation à comparaître; un défaut accordé aux sieurs Tropez et Martin contre Jean Denis, assigné, défaillant et condamné aux dépens dudit défaut .

17/9/1758 Obligation de Nicolas Turcot, habitant, de la ville de Québec, quartier St Roch, à Pierre Dostie. Notaire: Decharnay, J.-B. (1755-1759) QC-307680 (acte # 4983)

7/1/1759 Dépôt d'une ratification par Rose Raté, épouse actuelle de Pierre Bellot dit Dostie. Acte rédigé le 8 octobre 1758. Notaire Crespin, A. (1751-1782), Qc-276601 (acte #5072)

18/01/1759 Quittance et décharge par Nicolas Turcot, habitant, de la ville de Québec, quartier St Roch, à Pierre Dostie dit Belleau, négociant, de l'île et comté de St Laurent, paroisse de la Ste Famille. Notaire Barolet, C. (1728-1761), Qc-41297. . (Acte # 4982 5 pages)

17/5/1768 Vente de terre située en la seigneurie de Monsieur Mauvide; par Pierre Dostie, négociant et Marie-Rose Raté, son épouse, de la paroisse de la Ste Famille, à Etienne Reaume, de la paroisse du Chateau Richer. Notaire Crespin, A. (1751-1782), Qc-278736

14/4/1774 Engagement en qualité d'apprenti boulanger de Michel Dostie (14 ans), par Pierre Dostie, marchand, de Saint Jean de l'île D'orleans, son père, à Jean Hosmand, marchand boulanger, de la ville de Québec, rue Saint Charles. Qc-747585

14/11/1780 Contrat de mariage entre Pierre de Bellot dit Dostie (22 ans), de la Nouvelle Beauce, paroisse St Joseph; et Marie-Louise Pierre jacques, de la paroisse

St Joseph, veuve de François Roy, fille de Pierre Jacques et de Cécile Doyon, de la paroisse St Joseph. Notaire: Miray, L. (1772-1807) Qc 609014

14/11/1780 Observation: Pierre de Bellot dit Dostie est sur le point d'épouser Marie-Louise Pierre Jacques. Estimation des effets de Pierre de Bellot dit Dostie, de la Nouvelle Beauce, paroisse St Joseph. Notaire Miray, L. (1772-1807) Qc 609015

7/4/1783 Engagement en qualité d'apprenti boulanger de Charles Dostie, de la ville de Québec, à Gabriel Messayer, maître boulanger, de la ville de Québec. Notaire Panet, J.-A (1772-1786) Qc-640516

23/5/1784 Contrat de mariage entre Michel Debelot dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec; et Louise Hamel, de Québec, fille de Joseph Hamel, maître menuisier et de Marie Boiteaux, de la ville de Québec. Notaire: Pinguet de Vaucour, J.-N. (1779-1792) Qc-680257

5/07/1785 Ordre de la cour, district Québec, paru dans la gazette de Québec no 1037

7/1/1786 Quittance de Michel Bellotte dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec, chargé de procuration de Antoine Belote et Pierre Belote, ses frères, Charles Belote, de St Augustin, et Jean Julien et Marie Belote dit Dostie, son épouse, de St Augustin, leurs soeurs et beau-frère, à Barthélémi Gobeil, leur oncle. Notaire Crespin, A. (1782-1798), Qc-

7/1/1786 Quittance de Michel Belotte dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec, rue St Louis, tant pour lui que comme chargé de procuration de Antoine Belote et Pierre Bellotte, ses frères, Charles Belotte dit Dostie, de St Augustin, et Jean Julien et Marie Bellotte dit Dostie (mineure), son épouse, de St Augustin, leurs soeur et beau-frère, à Etienne Jignere, leur oncle et tuteur. Notaire Crespin, A. (1782-1798), Qc-283001

11/2/1786 Bail à loyer d'un emplacement situé en la ville de Québec; par François Duval, bourgeois, de la ville de Québec, à Michel Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec. Notaire: Pinguet de Vaucour, J.-N. (1779-1792) Qc-680418

1787 1787 Exécution de la menace.

Saisie de la terre situé à St-Jean, I.O. de 35 pi de front depuis le fleuve jusqu'au milieu de l'île acquis de Charles et Louis Pépin, frères de Marie-Anne.

Saisi aussi de la part de terre et de maison de Marie-Anne, 15 pi de front jusqu'au fleuve, selon l'acte du 7.4.1772 devant le notaire Crespin. Chemin Royal, St-Jean, i. O. face à St-Vallier (Rive Sud) serait vendu en novembre. Aujourd'hui, adresse civique 4535 Chemin Royal.

18/8/1787 Vente d'un lopin de terre situé à St Jean; par Pierre Dostie, ancien marchand et Marie-Anne Pepin, son épouse, de St Jean, île D'Orléans, du consentement de Shoolbred & Barclay, négociants, de la ville de Québec, leurs créanciers, à Laurent Thibierge, de Saint Jean, leur cousin germain, et obligation par lesdits vendeurs. Notaire Descheneaux, P.-L. Qc-316197

25/7/1788 Observation: L'acte a été rédigé le 3 juin 1788. Dépôt d'une donation d'une terre; par Nicolas Conille et Marie-Marguerite Maheux, son épouse, de la paroisse St Joseph, Nouvelle Beauce, à Pierre Dostie, de la paroisse St Joseph, Nouvelle Beauce. Notaire Dumas A. (1783-0802) Qc 392697

25/7/1788 Observation: L'acte a été rédigé le 3 juin 1788. Nicolas Conille est infirme. Un inventaire des biens de la donation, en date du 25 juillet 1788, accompagne l'acte. Dépôt d'une donation de biens meubles et de terre située au fief de Flury; par Nicolas Conille et Marie-Marguerite Maheux, son épouse, de la paroisse Saint Joseph Nouvelle Beauce, à Pierre Dostie, de la paroisse Saint Joseph Nouvelle Beauce. Notaire Dumas A. (1783-0802) Qc 393123

8/10/1788 Vente d'un emplacement situé faubourg St Jean, rue Ancienne St Jean, près de la ville de Québec; par Thomas Langlois, marchand boucher, de la ville de Québec, à Antoine Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec. Notaire: Pinguet de Vaucour, J.-N. (1779-1792) Qc-680931

22/10/1788 Vente d'un emplacement situé au faubourg St Jean de la ville de Québec; par Jean Langlois, marchand et Geneviève Lacoursière dit Rivard, son épouse, de la paroisse de la Pointe aux Tremble, à Michel Demelot dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec. Notaire: Pinguet de Vaucour, J.-N. (1779-1792) Qc-680938

27/10/1788 Compte et partage des biens de la communauté de Marie Boiteaux, veuve de Joseph Hamel, de la ville de Québec, et comme tutrice de ses cinq enfants mineurs issus de son mariage; et Marie Hamel et Jean Couture, son époux, et Louise Hamel et Michel Debellot dit Dostie, son époux, ses filles et gendres. Notaire: Pinguet de Vaucour, J.-N. (1779-1792) Qc-680942.

28/2/1789 Vente de deux parts de terre et de terre située en la paroisse de St François, île D'Orleans; par Joseph Gagné et Marie-Louise Gagné (majeure) et Antoine Dostie, son époux, à Charles Deblois dit Gregoire, de la paroisse de St François, île D'Orléans. Notaire Crespin, A. (1782-1798), Qc-283681.

24/5/1789 Contrat de mariage entre Antoine Debelot dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec, veuf de Marie-Louise Gagné, fils de Pierre Debelot dit Dostie; et Marie-Madeleine Henry (18 ans), fille de feu François Henry, maître forgeron et de Marie-Madeleine Bernier, du faubourg St Jean, de Québec. Notaire: Pinguet de Vaucour, J.-N. (1779-1792) Qc-681046

13/7/1789 Inventaire des biens de la communauté de Antoine Debelot dit Dostie, maître boulanger, veuf de Marie-Louise Gagné, du faubourg St Jean, époux de Marie-Madeleine Henry. Notaire: Pinguet de Vaucour, J.-N. (1779-1792) Qc-681062.

13/11/1789 Observation: L'acte a été rédigé le 21 octobre 1787. Dépôt d'une vente de terre située au domaine D'argenay; par Charles Deblois dit Grégoire, de Saint Francois, île D'Orléans, comme fondé de procuration de Antoine Dostie, boulanger et Marie-Louise Gagnier, son épouse, de Québec, à François De Guern, curé, de la paroisse de St Francois. Notaire Crespin, A. (1782-1798), Qc-283798.

8/1/1790 Convention entre Michel Blot dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec, faubourg St Jean, Antoine Blot dit Dostie, maître boulanger, de la ville de Québec, faubourg Saint Jean, faisant tant pour eux que pour Pierre Blot dit Dostie, de St Joseph en la Nouvelle Beauce, et Jean Julien et Marie Blot dit Dostie, son épouse, de St Augustin, leurs frère, beau-frère et soeur; et Pierre Blot dit Dostie, leur père . Notaire Descheneaux, P.-L. (1781-1794) Qc 317039. acte # 2213

29/3/1790 Quittance de l'Hôtel-Dieu de Québec, à Michel Deblot dit Dostie, boulanger, de la ville de Québec. Notaire Descheneaux, P.-L. (1781-1794) Qc 317075

14/4/1790 Observation: L'acte a été rédigé le 7 avril 1790. Dépôt d'une vente d'un emplacement situé rue Liguellions; par Antoine Debellot dit Dostie et Madeleine Enris, son épouse, à Joseph Gagne. Notaire Miray, L. (1772-1807) Qc 610729

12/5/1793 Vente de terre située rue St Jean; par Antoine Dostie, maître boulanger, de Québec, faubourg et rue St Jean, à Alexis Lauriot, de la banlieue de Québec. Notaire: Voyer, C. (1787-1820) Qc-808946

11/8/1793 Contrat de mariage entre Prisque Lefrancois (23 ans), maître forgeron, de la paroisse du Chateau Richer, fils de Prisque Lefrancois, maître forgeron et de feu Geneviève Trepagnié, de la paroisse de L'ange Gardien; et Euphrosine Belote dit Dostie (24 ans), fille de Pierre Belote et de feu Rose Ratté, de la paroisse du Chat. Notaire Crespin, A. (1782-1798), Qc-284687

10/4/1795 Vente de la moitié d'un emplacement situé rue et faubourg St Jean de Québec; par Charles Jalbert (majeur), de Québec, à Antoine Dostie, boulanger, demeurant au Palais, de la ville de Québec. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-683506

13/12/1796 Vente d'un terrain situé dans la banlieue de la ville de Québec au-dehors et au sud-ouest du faubourg St Jean; par Marie-Angélique Charlery, veuve de Pierre Deguise dit Flamand, maçon, de la ville de Québec, tant en son nom que comme tutrice de Joseph Deguise dit Flamand (mineur), Augustin Deguise dit Flamand (mineur), ses enfants, Pierre Deguise dit Flamand, menuisier, demeurant en la ville de Québec, André Debellot dit Dostie, boulanger et Josèphe Deguise dit Flamand, son épouse, demeurant à Québec, et Jean-Baptiste Mathieu, sellier et Angélique Deguise dit Flamand, son épouse, à William Grant, écuyer représentant de la province du Bas-Canada et seigneur de St-Roch, demeurant en la haute ville de Québec, rue des Pauvres. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-683696

21/10/1796 Quittance de Pierre Bellote dit Dostie, à Prisque Lefrancois, maître taillandier et Euphrosine Belote, son épouse, de la paroisse du Chateau Richer, son gendre et sa fille. Notaire Crespin, A. (1782-1798), Qc-285397.

24/2/1798 Vente de la moitié d'un emplacement situé au faubourg St Jean, rue St Jean; par Antoine Dostie, maître boulanger et Madeleine Henri, son épouse, de la ville de Québec, faubourg St Jean, à Louis Michel et Marie Gagnon, son épouse, de la paroisse de Château Riché, côte de Beaupré. Notaire: Voyer, C. (1787-1820) Qc 810293

26/2/1798 Engagement de Simon Ebert dit Lecomte (25 ans), de la ville de Québec, à Michel Debellot dit Dostie, marchand boulanger, de la ville de Québec, faubourg et rue St Jean. Notaire: Voyer, C. (1787-1820) Qc-810294

11/7/1798 Obligation de Michel Debellot dit Dostie, de la ville de Québec, faubourg et rue St Jean, à James Fisher, écuyer et chirurgien de la garnison de Québec, demeurant à Québec. Notaire: Voyer, C. (1787-1820) Qc-810412

31/10/1798 Vente d'un cinquième indivis dans la moitié d'une maison et emplacement situés en la haute ville, rue St Jean; par André Debelot dit Dostie, boulanger et Josèphe Deguise, son épouse, demeurant au faubourg St Jean, à Angélique Charlery, veuve de Pierre Deguise. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-684368

21/11/1798 Vente d'un emplacement avec une maison en bois situés au faubourg St Jean; par Antoine Dostie, boulanger et Madeleine Henry, son épouse, demeurant au faubourg St Jean de la ville de Québec, à Jean Julien, habitant, demeurant à St Augustin. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-684385

21/11/1798 Vente de terre située au faubourg St Roch de la ville de Québec, par-devant la rue St Joseph et d'un emplacement situé au faubourg et fief St Roch sur la rue St François; par Joseph Dugas, aubergiste et Louise Rouillard, son épouse, demeurant au faubourg St Roch, rue St Joseph, à Antoine Dostie, boulanger, demeurant au faubourg St Jean de la ville de Québec. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-684386

18/2/1799 Vente de la moitié d'un emplacement situé rue St Dominique, quartier St Roch; par Augustin Bornais, navigateur et Marie-Madeleine Curadau, son épouse, de la ville de Québec, quartier Saint Roch, époux antérieur de Marie-Madeleine Fiset, à Antoine Dostie, marchand boulanger, de la ville de Québec. Notaire: Voyer, C. (1787-1820) Qc-810595

9/1/1800 Bail à loyer d'une maison située en la ville de Quebec, au faubourg St Jean; par Louis Michel, habitant, de la paroisse du Chateau Richer, à Antoine Dostie, de la ville de Québec, et cautionnement par Pierre Labreque, maître boulanger, de la ville de Quebec, et Jean-Baptiste Valliere, de la ville de Québec. Notaire: Voyer, C. (1787-1820) Qc 810901

21-6-1800 Vente de terre située en la côte et paroisse Sainte Foix, seigneurie de Sylleri; par Marie Boiteau, veuve de Joseph Hamel, de Québec, rue des Ramparts, père et mère de Jean Couture, maître boulanger, et Marie Hamel, son épouse, de Québec, Michel Bellot dit Dostie, boulanger, et Louise Hamel, son épouse, de Québec, Charles Hamel, boulanger, de Québec, Gabriel Hamel, boulanger, de Québec, Marie-Josèphe Hamel, de Québec, et Ursule Hamel, de Québec, frères et soeurs germains, à Louis Paquet, de la paroisse de L'Ancienne Lorette. . Notaire Dumas A. (1783-0802) Qc 395225.

21/10/1800 Vente de terre située par-devant à la rue St Dominique; par Antoine Dostie, maître boulanger, et Madeleine Henry, son épouse, de Québec, faubourg St Jean, à Jacques Boutillet (majeur), de L'Ange Gardien. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-684486

19/4/1801 Quittance de Jean Alard, de la ville de Québec, et Louis Alard, de la ville de Québec, se portant fort pour Pierre Alard, de la ville de Québec, et Charles Dostie, de la

ville de Québec, leur frère et beau-frère, à Augustin Boivin. Notaire: Voyer, C. (1787-1820) Qc 811409

23/11/1802 Vente de terre située au faubourg St Jean de la ville de Québec sur le côté nord de la rue St George; par Joseph Allain, cordonnier, et Louise Petitclair, son épouse, de la paroisse de L'Ancienne Lorette, à Michel Debelot dit Dostie, boulanger, du faubourg St Jean de la ville de Québec. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-685422

18-02-1803 Bail à loyer d'un emplacement situé au faubourg St Jean sur le côté nord de la rue St George; par Michel Debellot dit Dostie, boulanger, du faubourg St Jean de la ville de Québec, à Hyacinthe Gauthier, forgeron, de la ville de Québec. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-6854791

24/5/1803 Accord entre Michel Berthelot, notaire, de la ville de Québec, et Michel Debelot dit Dostie, maître boulanger, du faubourg St Jean de la ville de Québec. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-685580

24/5/1803 Vente d'un emplacement situé au faubourg St Jean de la ville de Québec; par Joseph Langlois (majeur), de la Petite rivière St Charles près de Québec, à Michel Débelot dit Dostie, maître boulanger, de Québec, faubourg St Jean. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-685581

15/6/1804 Observation: L'acte a été rédigé le **28 août 1803**. Dépôt d'une convention de mariage entre Louis Caron (majeur), cultivateur, de la paroisse St Joseph en la Nouvelle Beauce; et Marie Bellot dit Dostie, fille de Pierre Bellot dit Dostie, cultivateur, de la paroisse St Joseph en la Nouvelle Beauce. Notaire: Miray, L. (1772-1807) Qc-613448

20/8/1804 Bail à loyer d'un emplacement situé au faubourg St Jean, rue St George; par Michel Debelotte dit Dostie, marchand boulanger, de la ville de Quebec, à Pierre Garnau, de la ville de Quebec. Qc-812390

18/3/1807 Marché d'engagement de Olivier Dostie (6 ans), par Madeleine Henry, épouse de Antoine Dostie, sa mère, à Pierre Lacuerre, cultivateur, de la paroisse de Ste Anne, comté d'Hampshire. Notaire: Voyer, C. (1787-1820) Qc-812901

19/05/1807 Contrat d'apprentissage entre Charles Dostie et Gabriel Messenger chez le notaire Jean Antoine Panet (1772-1786) pour apprendre le métier de Boulanger.

1/9/1809 Brevet de cléricature de Michel Deblot dit Dostie, du bourg de l'Assomption, à Louis Raymond, écuyer et notaire, du bourg de l'Assomption. Notaire: Mercier, P. (1809-1825) Qc-596910 (examen pour étude de notariat)

15/4/1811 Contrat de mariage entre Basile Plante, charpentier, du faubourg St Roch de la ville de Quebec, fils majeur de Charles Plante et de Angélique Paquet, de la paroisse de St Jean en l'île et comté d'Orleans; et Marie-Adélaïde Dostie (15 ans), fille de Antoine Dostie, boulanger et de Madeleine Henry, du faubourg St Roch. Notaire: Voyer, J. (1798-1842) Notaire: Voyer, J. (1798-1842) Qc-817626

28/9/1811 Engagement in quality of apprentice pilot of Henri Dostie, of the city of Quebec, to Pierre Lacroix, pilot, of the city of Quebec. Notaire: Voyer, J. (1798-1842) Qc-817843

13/7/1812 Obligation de François Dupuis (majeur), de la paroisse St Joseph de Chambly, à Michel Dostie, maître taillandier, de la paroisse St Joseph de Chambly. Notaire: : Pétrimoux, F.-M. (1798-1849) Mtl-659812

29/5/1813 Brevet de cléricature de Michel-David Debelote dit Dostie, du bourg de l'Assomption, à Joseph-Edouard Faribault, écuyer et notaire, du bourg de l'Assomption. Notaire: Mercier, P. (1809-1825) Qc-597414 (examen pour étude de notariat)

20-10-1813 Engagement en qualité d'apprenti cordonnier de Pierre Dostie (13 ans), par Antoine Dostie, journalier, et Madeleine Henry, son épouse, de la ville de Québec, ses père et mère, à Alexandre Olscamp, maître cordonnier, de Québec. Notaire: Planté, J.-B. (1788-1826) Qc-687779

13/4/1825 Engagement en qualité de milieu de canot de André Dostie, boulanger, de la ville de Québec, à François-Benjamin Pilet, marchand, du Lac des Deux Montagnes. Notaire: Mondelet, J.-M. (1794-1842) Qc+Mtl-619543

Annexe 8 Procès entre Alexandre Dumas, négociant, d'une part, et Pierre Dostie, habitant de la Sainte-Famille sur l'île d'Orléans.



Procès entre Alexandre Dumas, négociant, d'une part, et Pierre **Dostie**, habitant de la Sainte-Famille sur l'île d'Orléans, d'autre part, pour une somme d'argent due

29 novembre 1767 au 23 novembre 1772

Cote : TL24,S1,D1357

Fonds Cour des plaidoyers communs du district de Québec - BANQ Québec

Id
397474

Source du titre propre

Titre correspondant au contenu de l'unité de description

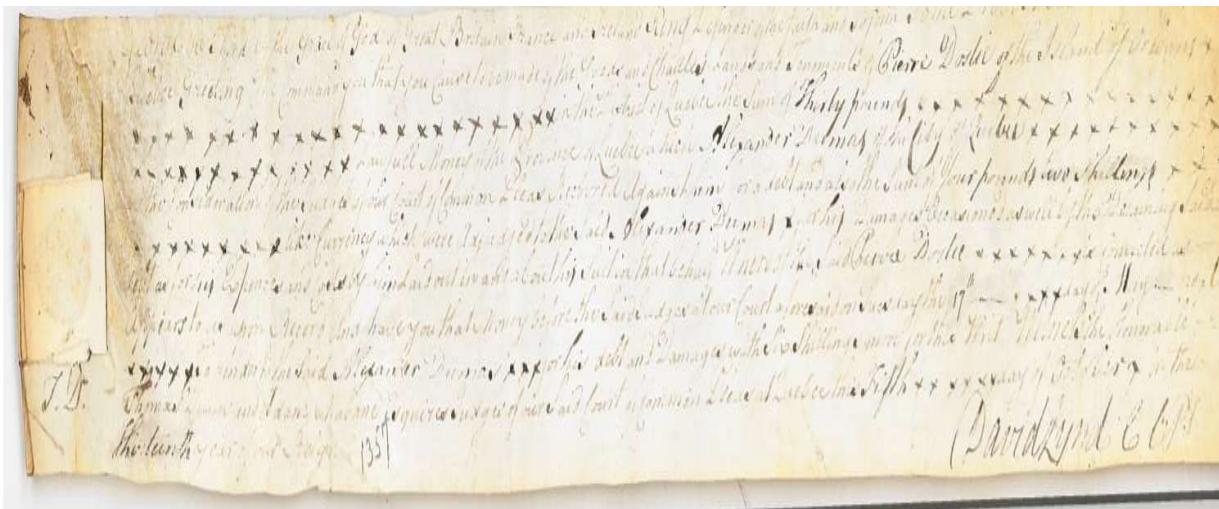
Quantité

- 2 document(s) textuel(s) pièce(s)

Description

Ce dossier en matières civiles provient de la Cour des plaidoyers communs. Il comprend une requête d'Alexandre Dumas, de la part de son avocat Jenkins Williams, réclamant une somme de 1190 shillings et 9 sols en argent de Québec à Pierre **Dostie** pour un compte impayé et un mandat d'assignation pour ledit Pierre **Dostie**; un document notarié de saisie de la terre de Pierre **Dostie** pour le non paiement à Alexandre Dumas, un mandat de saisie de biens et propriété de Pierre **Dostie** et une lettre d'opposition à la saisie de Étienne Giguère comme tuteur des mineurs de Pierre **Dostie** et garant de sa terre

1^{er} Document #1357



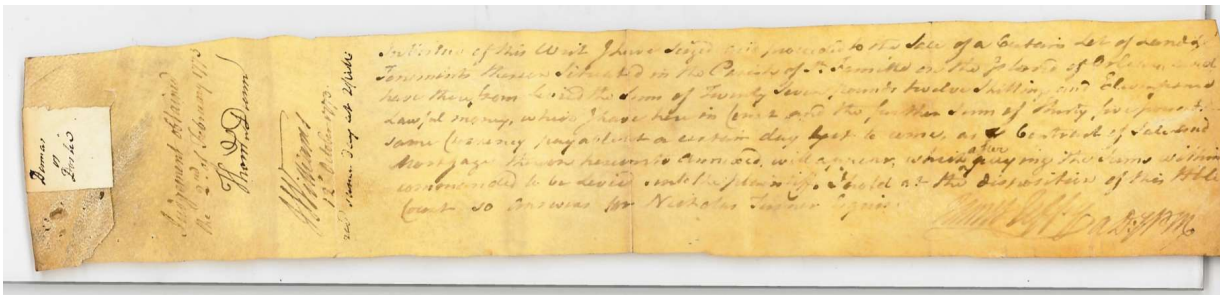
George le troisième, par la grâce de Dieu; de Grande Bretagne, de et d'Irlande, Roi défenseur de la foi Maréchal de la province de Québec. Salut le commandant toi que tu ... est fait de la note Et....

Pierre Dostie de l'Île d'Orléans xxxxxxxxxxxxxxxx du district de Québec, la somme de trente (30) livres (Pounds) xxxxxxxxxxxxxxxx en monnaie de la province de Québec à Alexandre Dumas de la ville de Québec xxxxxxxxxxxxxxxx En considération de quatre (4)

Alexandre Dumas pour les dommages occasionnés

où le dit Pierre Dostiexxxxxxxxxxxxx

2e Documents # Jugement du 2 février 1773 (Th.... Dumm)



Moi Etienne Giguère habitant de Ste-Famille au nom et comme tuteur de mineur au nombre de six issus du mariage de Pierre Dostie et de Marie-Rose Ratté, Déclare au Provost maréchal en ma dite qualité, que je m'oppose à la Délivrance des Qui proviendront de la vente de la terre saisie Dostie,

Des dits mineurs qui ont sur le produit de la terre desquels justifié en force, a tenu lieu à Québec 8 avril 1774.

12-10-1773 William

Moi Etienne Giguère habitant de Ste-Famille au nom
 Et comme tuteur de mineurs au nombre de six issus du mariage de
 Pierre Dostie, et Marie-Rose Ratté, Déclare au Provost maréchal
 en ma dite qualité, que je m'oppose à la Délivrance des Deniers
 qui proviendront de la Vente de la Terre saisie Nicolas Dostie,
 pour Jugement des dits mineurs et des droits qui ont sur le produit
 de la d. Terre desquels droits Il Justifiera en force, et tenu lieu
 à Québec le 8. avril 1774.

1357

Marque du dit
 Etienne Giguère
 +

Moi Etienne Giguère habitant de Ste-Famille, au nom et comme tuteur de mineur, au nombre de six issus du mariage de Pierre Dostie et de Marie-Rose Ratté, Déclare au Provost maréchal en ma dite qualité, que je m'oppose à la Délivrance des deniers qui proviendront de la vente de la terre saisie Dostie, pour jugement des dits mineurs qui ont sur le produit de la terre desquels justifié en force, a tenu lieu à Québec 8 avril 1774.

Qui est Alexandre Dumas ? Sa réputation laisse à désirée?

Source BANQ « Le bulletin des recherches historiques, colume XL Levis, Avril 1934 No.4»

ALEXANDRE DUMAS

Originaire de Negrapelisse, petite ville de Languedoc, qui forme maintenant partie de Tarnet-Garonne, où il était né vers 1728, Alexandre Dumas vint s'établir à Québec comme négociant un peu avant 1755. Il s'était d'abord occupé de commerce à La Rochelle où il n'avait pas réussi. De religion huguenote, Dumas avait cependant des moeurs peu sévères, et, quelques années après son établissement à Québec, il jetait le trouble et le déshonneur sur une famille respectable de la capitale. La chute de Québec fut pour lui très avantageuse. Sa religion le mit en bons termes avec les conquérants. En 1764, il fut du nombre des intelligents jurés qui déclarèrent la religion catholique une " nuisance ". Il devint un des associés des Forges Saint-Maurice puis le seul propriétaire de ces forges. Il dût cependant abandonner cette entreprise. En 1775, capitaine de milice, il fut un des défenseurs de Québec. En 1783, il obtint une commission de notaire, puis, en 1784, il devint avocat malgré l'opposition de tous les avocats de Québec qui ne voulaient pas d'un banqueroutier comme confrère. Dumas siégea à la Chambre d'Assemblée de 1797 à 1800. Il décéda à Québec le 11 juillet 1802. Dumas avait publié en brochure en 1792, un discours prononcé par lui devant le Club Constitutionnel de Québec le 30 mai 1792.

Annexe 9 Liens des familles Ramezay et De Bellot

Revue d'histoire de l'Amérique française Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay et sa famille, au Canada et en France, après 1760 par Raymonde Litalien Volume 37, numéro 4, mars 1984, *Érudit*

NOTE DE RECHERCHE

JEAN-BAPTISTE-NICOLAS ROCH DE RAMEZAY ET SA FAMILLE, AU CANADA ET EN FRANCE, APRÈS 1760

RAYMONDE LITALIEN
Archives publiques du Canada
France

Les Ramezay, originaires d'Écosse, se sont installés en France, au XVI^e siècle, sur de petites seigneuries champenoises et les ont exploitées en pratiquant, à l'occasion, une activité militaire. Ainsi, c'est une fonction d'officier de marine qui a conduit Claude de Ramezay au Canada en 1685 et l'y a maintenu jusqu'à sa mort en 1724. Ses fils se sont orientés dans la même carrière et ses filles ont cherché des alliances matrimoniales avec d'autres familles¹.

S'ils ont, parfois, pratiqué une activité de bourgeois comme la traite des fourrures ou le commerce du bois, c'était à leur point de vue pour tenir leur rang, remplir leur fonction; ils ne s'assimilaient pas pour autant aux bourgeois mais faisaient toutefois partie de la classe dirigeante, ayant accumulé des biens et constitué un capital au Canada.

Nous chercherons ici à suivre l'histoire de ce capital après 1760 ainsi que celle des Ramezay, aussi bien en France que dans l'ancienne colonie. Pour ce faire, nous nous appuierons principalement sur des documents originaux provenant des descendants de la famille Ramezay, acquis par les Archives du Canada en 1980².

Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay, le seul homme de la famille à porter ce nom, n'attend pas la capitulation de Montréal pour rentrer en France: le 20 septembre 1759, il quitte Québec sur un bateau ramenant plus de 700 militaires dans la métropole; le 18 septembre, il avait pris la responsabilité de la reddition de Québec, en tant que «lieutenant pour le Roy» dans cette ville et après une requête des bourgeois. En quittant le sol canadien, Ramezay se sent libéré d'un énorme poids, mais il ne jouira pas longtemps de cette quiétude car sa décision de rendre Québec à l'ennemi a été très fortement contestée de part et d'autre de l'Atlantique et Ramezay doit même se justifier par un mémoire adressé au ministre de la Marine en 1764.

¹ Voir le tableau généalogique de la famille Ramezay à la fin de l'article.

² MG 18, H 54, Instruments de recherche n° 1232.

[603]

Dans l'immédiat, même si Ramezay a l'impression d'avoir échappé au désastre, son retour définitif en France est loin d'être glorieux. À 51 ans, après une activité militaire intense et des promotions régulières, il se trouve contraint à une retraite prématurée, avec 800 livres par an de pension annuelle (demi-solde). De plus, il est seul en France pendant 4 ans, alors que son épouse, son unique fille et son gendre sont restés à Québec pour liquider le maximum de leurs biens d'origine «canadienne», c'est-à-dire accumulés au Canada.

C'était d'ailleurs la totalité de leur avoir car il ne restait rien de ce qui leur avait appartenu en France. Quand Claude de Ramezay quitta la Champagne, il partageait avec sa soeur la propriété de quelques parties de fiefs ou de seigneuries, qui leur rapportaient d'ailleurs très peu. Lors de son mariage avec Charlotte Denys de La Ronde, en 1690, il n'avait rien d'autre à apporter que «cinq mille livres de douaire à prendre sur les plus clairs des biens qu'il a de present ou pourra avoir à l'avenir en l'Ancienne France ou en ce pays...»³ Deux ans après la mort de sa soeur Anne, en 1726, tous les biens de Champagne sont vendus. Les 4 500 livres obtenues n'ont servi qu'à payer les dettes de la propriété: entretien, hypothèques des années précédentes, frais encourus par Anne de Ramezay avant sa mort.

Ainsi, à son arrivée en France, Roch de Ramezay ne peut compter ni sur le coin de terre de ses ancêtres, ni sur des revenus provenant de la terre de France. Il arrive avec sa part des biens familiaux ainsi qu'avec ceux qu'il a accumulés lui-même.

Les biens des Ramezay au Canada

Au cours des 75 ans d'implantation au Canada, la famille Ramezay avait surtout acquis des biens seigneuriaux. Il s'agissait d'un ensemble de fiefs, dont la superficie a varié avec les années, groupés principalement autour de la rivière Richelieu et à l'ouest du lac Champlain, connus au XVIII^e siècle sous les noms de seigneuries de Sorel, Chambly, Ramezay, Bourchemin, Monnoir, Yamaska, de même que les fiefs de Saint-Denis, Beauport (ou Poports) et Grande-Anse. Ces propriétés étaient mises à profit par les cultivateurs à qui était octroyée une bande de terrain et qui versaient les redevances au seigneur. Les Ramezay, officiers de marine, n'ont jamais habité sur leurs seigneuries, du moins avant 1760, et en ont tiré relativement peu de bénéfices. Il serait possible de faire les comptes car les archives Ramezay, récemment acquises, fournissent plusieurs listes de revenus.

Claude de Ramezay, successivement gouverneur de Trois-Rivières et gouverneur de Montréal, recevait, en plus de sa solde, un revenu de

³ Québec, 7 novembre 1690, contrat de mariage de Claude de Ramezay, signé par François Genaple, notaire. Archives publiques du Canada, MG 18, H 54. Les autres documents cités dans cet article sont tous conservés aux APC sous cette même cote.

la traite des fourrures, ce qui était interdit aux officiers en fonction, mais largement pratiqué et même toléré par les autorités de la colonie ainsi dispensées d'augmenter les soldes de leurs officiers qui arrivaient à toucher des revenus convenables grâce aux activités de ce commerce. Claude de Ramezay mit aussi sur pied un commerce de bois, à partir de scieries, dans la région de Montréal et celle de la Baie Saint-Paul et, comme il avait obtenu des contrats pour la fourniture de bois aux chantiers de construction navale du Roi, il tira quelque profit de cette activité. Après la mort de son père, Louise reprit ce commerce et le fit prospérer. Si bien qu'à partir de 1739 et pendant plus de 30 ans, elle tirait suffisamment de revenus de cette entreprise et des autres biens de ses parents pour avoir à verser 600 livres de rentes à son frère et à chacune de ses soeurs.

Claude de Ramezay avait aussi acquis des propriétés avec maisons d'habitation, à Québec, rue Sainte-Anne. À Montréal, il en possédait au moins deux dont la demeure de pierre appelée plus tard le Château Ramezay qui, à l'époque de sa construction en 1705, était la plus grande et la plus somptueuse maison particulière de toute la colonie, à la grande satisfaction du gouverneur de Montréal.

En fait, cette belle demeure, contrastant considérablement avec la modestie et même le dénuement des maisons des «habitants», était destinée à une vie mondaine et sociale de grand style. Un exemple type nous en est donné par la fête donnée le 10 décembre 1721 à l'occasion de la signature du contrat de mariage de Louise-Geneviève de Ramezay avec Louis-Henry Deschamps de Boishébert, seigneur de la Bouteillerie et, plus tard, commandant à Détroit. Cette événement réunit la plupart des familles nobles canadiennes: d'Ailleboust, Le Gardeur de Repentigny, La Valtrie, Contrecoeur, Gaultier de Varennes, Robineau de Portneuf, Juchereau du Chesnay, Lacorne de Saint-Luc, Saint-Ours Deschaillons, LeMoyne, Begon, etc.

Claude de Ramezay menait très grand train, rivalisant avec celui du gouverneur Vaudreuil dont il enviait le pouvoir. Il n'empêche qu'après son décès, en 1724, sa famille n'eut plus les moyens de continuer sur le même style et sa veuve chercha à se défaire du «château» dont les simples frais d'entretien étaient trop lourds pour cette femme qui ne touchait que 1 000 livres de rente. À cette date, la demeure fut évaluée à 28 245 livres par l'intendant Dupuy mais ce n'est qu'en 1745 qu'elle sera vendue à la Compagnie des Indes pour 17 600 livres⁴.

Comme bien d'autres Canadiens, les Ramezay subissent une dévaluation de leurs biens alors qu'ils souhaitent trouver gloire et fortune dans ce pays neuf. Si la propriété foncière, si la «pierre» perdent de

⁴ D'après Victor Morin, «Les Ramezay et leur château», *Les Cahiers des Dix*, n° 3 (Montréal, 1938).

leur valeur, qu'en sera-t-il du «papier» si largement répandu dans toute la colonie?

Cependant, les enfants Ramezay ne semblent pas s'en inquiéter et vivent largement: des commandes en France de biens de consommation courante montrent bien qu'on ne se vêtait pas seulement «d'étoffe et de laine du pays» et qu'on ne marchait pas souvent en «souliers de beu». En plus de fils, d'aiguilles, de mouchoirs et de toile, on commande des quantités considérables de satin, de mousseline brodée, de rubans, de dentelles, de manteaux élégants, de souliers de velours de damas et de cuir fin, des bijoux et des gants délicats ainsi que de grands vins de Bordeaux. Ces commandes, échelonnées entre 1740 et 1760, se poursuivent même en période de guerre.

Les Ramezay nés au Canada semblent y avoir vécu dans l'aisance et même le luxe. Roch de Ramezay, qui rentre définitivement en France en 1759, compte sur la vente de ses biens pour s'assurer une retraite confortable, un niveau de vie au moins équivalent à celui qu'il connaissait au Canada.

La maison de la rue Saint-Louis à Québec et la seigneurie de Sorel sont vendues à John Bondfield, en 1764, pour 72 000 livres, à répartir entre Ramezay et ses soeurs, c'est-à-dire Geneviève, veuve de Bois-hébert, Charlotte, supérieure de l'Hôpital-Général de Québec, Louise, célibataire et Élisabeth, épouse de Louis de La Corne, seigneur de Terrebonne. Au moment de la vente, tous les bénéficiaires éprouvent un grand soulagement et sont d'accord pour dire que la vente a été bonne, compte tenu des circonstances — tous les Canadiens qui peuvent partir cherchent à vendre. De plus, les quatre filles Ramezay envient leur frère, sa femme et sa fille de pouvoir quitter le Canada: Louise écrit à Mme de Ramezay, sa belle-soeur: «Je vois que vous prenez le bon parti [d'aller en France]» (10 septembre 1763). Geneviève, qui vit à l'Hôpital-Général de Québec, tient un langage semblable à sa nièce Mme Bellot: «Souvent je voudrais être en France mais on n'entend parler que de vaisseaux perdus, cette année deux, l'année dernière trois cela ne donne point envie de passer... avec les François.» Mme de Ramezay touchera aussi une rente de 7 000 livres de la vente d'un des biens (lettre de Thouron, le 23 février 1766).

À l'automne 1764, les affaires étant à peu près réglées, Mme de Ramezay rentre en France avec sa fille Charlotte-Marguerite, son gendre Antoine Bellot et leurs enfants. Ils s'installent tous dans la région d'origine de Bellot, seigneur de Segonzac «qui a trouvé son bien très délabré et... y a beaucoup de frais» (lettre à Thouron, 20 avril 1768). Ramezay et son épouse, pour leur part, vivent à Blaye, à proximité de Bordeaux, au nord de l'estuaire de la Gironde.

Les valeurs des Ramezay en France

Le soulagement éprouvé au départ du Canada et à la vente des biens a vite laissé place à de nouvelles inquiétudes devant la dévaluation des valeurs mobilières et la difficulté de toucher du numéraire.

Nous connaissons l'essentiel des valeurs du dernier des Ramezay par trois sources principales: les états de comptes établis par Thouron Frères, son chargé d'affaires à La Rochelle, sa correspondance avec le banquier Vincent, rue Vivienne, à Paris, ainsi que la correspondance des époux Ramezay avec leurs parents immédiats restés au Canada.

Le 20 novembre 1764, un premier état de comptes établi par Thouron Frères, de La Rochelle, chiffre les valeurs de Ramezay à 19 809 livres 13 s. 8 d. Cette somme lui rapporte 4% par an. C'est sur cet intérêt, sur sa pension et éventuellement sur les autres rentes qui lui parviendraient du Canada que Ramezay compte vivre, sans toucher au capital. À cette somme devraient s'ajouter les lettres de change ramenées du Canada par son gendre Antoine Bellot et qui, d'après une liste du 26 juin 1765, se monteraient à 21 663 livres.

Un deuxième état de comptes de Thouron Frères, daté du 28 janvier 1770, chiffre son avoir à 38 865 livres. Ses revenus, pendant les cinq années précédentes, s'établissent comme suit:

— l'intérêt de son argent	:	4 673 livres
— l'indemnité britannique, 1 ^{ère} et 2 ^e part	:	1 866 "
— lettres de change, rentes et autres revenus du Canada	:	14 383 "
(estimés, en 1765, à 21 663 livres).		

Cette somme de 14 383 livres comprend toute la liquidation des «papiers du Canada» appartenant à Ramezay. Il ne touchera rien d'autre avant son décès en 1777. À cette date, son solde, chez Thouron, se chiffre encore à 10 946 livres.

La complexité de la liquidation du «papier du Canada» est bien connue: entre le 15 octobre 1759 et le 12 mars 1769, on compte au moins 18 arrêts du Conseil d'État du Roi sur cette question, sans parler des mesures prises par la Grande-Bretagne qui ont su aussi rester dans un flou avantageux. Ramezay s'est trouvé au cœur de ce problème, dans l'incertitude de ses gains jusqu'en 1769. Il s'inquiète particulièrement de ce qu'il arrivera à toucher sur la vente de la seigneurie de Sorel à John Bondfield dont l'argent doit passer par Londres, chez le banquier Vialar, puis chez le banquier Vincent à Paris, puis chez Thouron à La Rochelle. Tous ces hommes d'affaires attendent évidemment d'avoir des certitudes sur la façon de traiter «le papier» avant d'en remettre le produit à leurs clients.

Ainsi, le 29 novembre 1764, Ramezay apprend par Thouron que la lettre de change de Bondfield est «protestée» car les agents de Paris n'ont pas encore reçu l'argent. Le 23 février 1766, Vialar, à Londres, ne peut payer les lettres de change et autres titres car il est obligé, ainsi que tous les autres Anglais, de faire un serment solennel et authentique que «les papiers qu'ils font liquider appartiennent à des anglais ou à des canadiens sujets de la Grande-Bretagne et non à des français et qu'il ne peut compromettre son honneur, ni sa religion». Pour Ramezay, la liquidation sera accomplie le 3 mai 1768, avec une perte d'environ 7 000 livres.

Entre-temps, en 1766, Ramezay cherche à faire un peu de commerce avec les colonies françaises restantes: des vitres à Saint-Pierre et Miquelon et des clous à Saint-Domingue. Produits qui semblent se vendre difficilement car il attendra 1770 pour toucher 126 l. 12 s. des vitres de Saint-Pierre et Miquelon et 1773 pour toucher les revenus des clous de Saint-Domingue: 241 livres plus une barrique de café.

Sur le plan proprement financier, Ramezay est gêné par la façon dont se pratiquent les échanges monétaires en France. Il ne peut pas toujours disposer rapidement et à son gré des valeurs en dépôt chez Thouron à La Rochelle: ce dernier n'ayant pas de bureau à Blaye ni à Bordeaux, il fallait donc trouver, chez un ou plusieurs banquiers de Bordeaux, du papier dû à Thouron et pouvant être versé à Ramezay, ce qui prenait parfois quelques semaines. Autrement, Thouron prenait le risque de confier des espèces à un ami ou à un parent qui les remettait en mains propres au propriétaire. Ramezay se lasse de ces procédés et, le 5 avril 1772, retire 10 000 livres de chez Thouron pour les déposer chez Latuillière à Bordeaux, espérant faciliter ainsi les opérations.

Le chiffre des dépenses annuelles des Ramezay se monte à 2 000 ou 3 000 livres par an, provenant des 800 livres de pension, 792 livres d'intérêt chez Thouron, 425 livres d'intérêt chez Vincent, des rentes de Mme de Ramezay et de l'argent pris sur le capital. Les sources susceptibles de révéler la nature de leurs dépenses sont minces mais on n'y trouve aucune trace de frais somptueux; les commandes à Vincent se limitent à une perruque (en 1766) qu'il fera réparer en 1768; à Thouron, il commande un lit de plume, un poêle de faïence, des rognons de castor, des graines de rave et cerfeuil, des plants de raisin. Le 20 avril 1768, Ramezay écrivait à Thouron: «Ma fortune est très médiocre, je ne devois pas m'attendre à finir mes jours dans une aussi grande médiocrité de bien-être. Ce sont des revers de fortune à quoi sont exposés tous les hommes. Si j'avais quelque chose à me reprocher, je serais inconsolable, mais, Dieu merci, je puis aller tête haute partout.» Le 16 juin 1769, il écrit aussi à son banquier Vincent, à Paris, à qui il ne fait habituellement guère de confidences: «Je ne vous cacherai point que j'ay un très mince revenu.»

Dans l'ensemble, c'est l'amertume qui marque cette période de la vie de Ramezay, aussi bien envers son pays d'origine qu'envers celui de ses ancêtres. Le 2 mai 1764, il écrit: «La malheureuse affaire de la Bastille⁵ est finie, elle cause bien du chagrin. Pour moi, j'en ai ma bonne part que le bon Dieu soit béni. On y tombe sur les morts et les vivants. Je ne sais quel pays il faut habiter pour n'avoir point de croix, ce n'est pas le Canada, il en fournit qui sont uniques.» Il n'est pas heureux, non plus, dans son nouveau lieu de vie, à Blaye. Dès le 3 février 1765, Thouron lui écrit: «Nous sommes bien fâchés que vous vous ennuyez dans l'endroit où vous êtes.»

Une seule chose semble encore le réjouir, c'est la visite des ressortissants du Canada et les nouvelles de ceux qui y sont restés. Le 18 janvier 1767, il écrit à Thouron, à propos de l'homme d'affaires Charly Saint-Ange: «Nous aurions grand plaisir de le voir pour parler un peu du Canada que je regretterai tant que je vivrai.»

Les Ramezay restent en contact avec beaucoup de Canadiens, surtout des parents directs ou par alliance. On sait qui s'installe en métropole, qui est en voyage et pour combien de temps et l'on essaie de se voir. Les relations sont évidemment plus commodes avec ceux qui vivent en France et il y en a beaucoup parmi les relations des Ramezay: Charly Saint-Ange, Louis Le Gardeur de Repentigny, Raffetot de Boishébert, Douglas de Lisle, Sabrevois, la famille de François-Xavier de Saint-Ours, etc.

Avec ceux qui sont restés au Canada, la correspondance s'établit difficilement au début, et même jusque dans les années 1770, il faut trouver des bateaux de Bordeaux ou de La Rochelle pour Londres et, parfois, pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Des paquets se perdent mais les relations sont particulièrement suivies avec les Tonnancour. L'image que Ramezay en reçoit est celle d'une famille qui poursuit la carrière militaire avec le gouvernement anglais, qui réussit à obtenir une situation avantageuse dans la nouvelle administration, dont les fils s'illustrent dans la guerre d'indépendance américaine. Le père, Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour, qui est colonel des milices et commissaire, touche 4 000 livres d'appointements annuels en 1777 et tous jouissent d'un train de vie enviable.

C'est avec cette famille que les Bellot garderont le contact après la mort des Ramezay. Les Tonnancour transmettront ce qui revient à leurs cousins français de la vente de seigneuries aussi bien du côté des Tonnancour (Maskinongé, 1785) que des Ramezay (Chambly, 1784 et Monnoir, 1794). Les Bellot, tous officiers de marine, toucheront leur dernière part de cette vente le 18 février 1796, soit 5 ans après la mort

⁵ Il s'agit ici du «Procès du Canada» dans lequel ont été impliqués la plupart des fonctionnaires en poste au Canada avant 1760 et, en particulier, l'intendant Bigot.

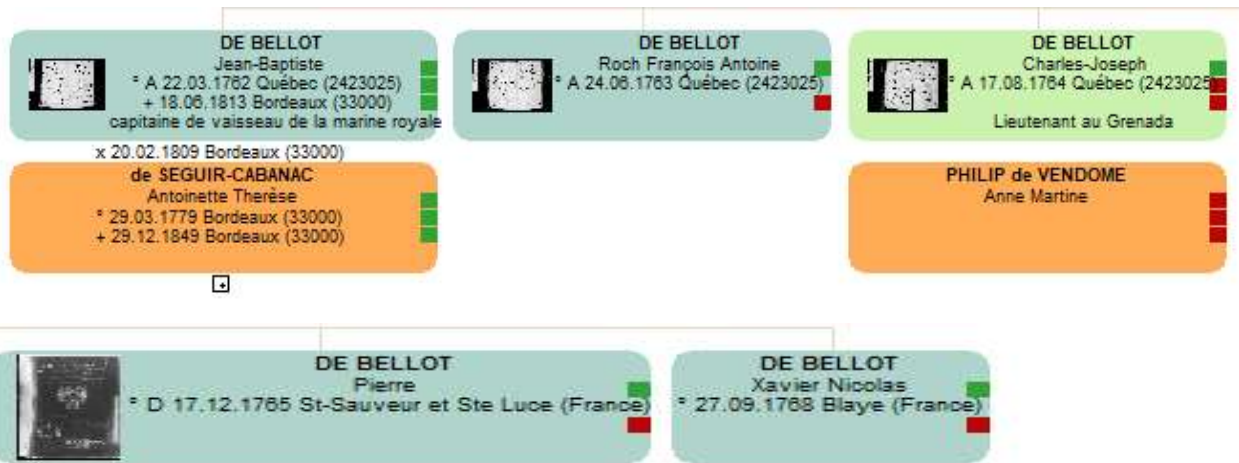
de leur grand-mère, Mme de Ramezay. Par la suite, on ne trouve plus trace de relations entre les deux familles.

L'histoire de Jean-Baptiste-Nicolas Roch, le dernier des Ramezay, illustre bien la fuite des capitaux en 1760. Même si cette famille avait cherché à s'enraciner au Canada, les membres qui ont pu en partir se sont empressés de le faire, avec le maximum de leurs biens. Les capitaux restés sur place y ont été laissés contre le gré des possédants.

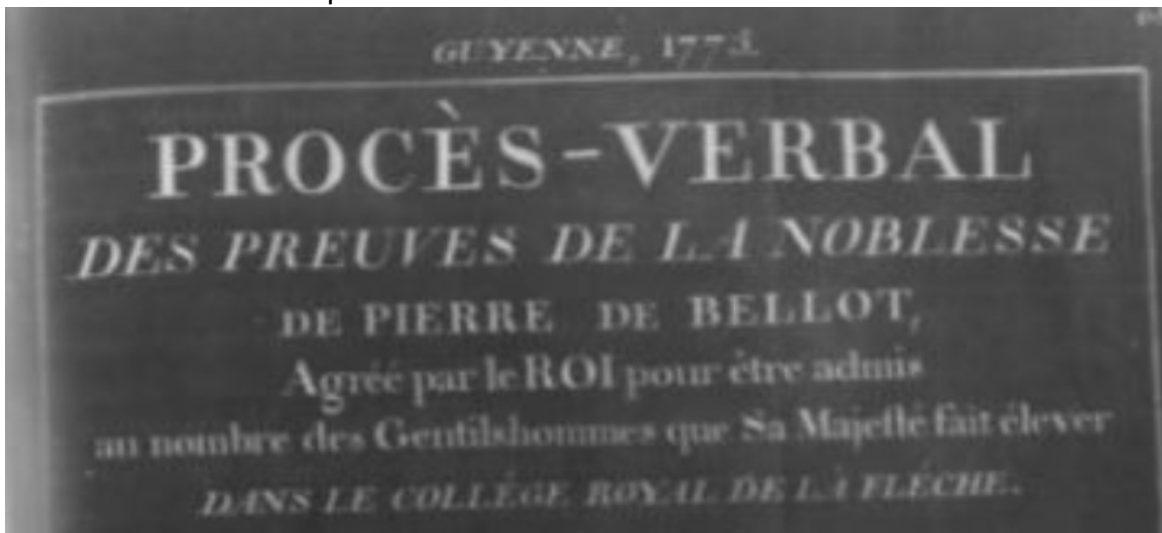
De plus, la famille Ramezay constitue une manifestation de la chute de la noblesse française, accélérée, avant la Révolution, par son association au destin de la colonie. S'accrochant à la carrière militaire traditionnellement réservée à la noblesse, cette famille a cherché aussi à s'insérer dans le monde des bourgeois en pratiquant le commerce, mais elle n'a pu mener de front ces deux activités appartenant à deux classes sociales encore trop éloignées l'une de l'autre. Le dernier des Ramezay, rejeté de la vie canadienne à cause du rôle joué dans la chute de la colonie, n'a pu réintégrer sa fonction professionnelle en France: le Ministère de la Marine ne lui a pas proposé de poste et l'a mis à la retraite. Après une existence confortable en Nouvelle-France, il a connu toutes les amertumes du déracinement. Ce qu'il ignore, c'est que ses parents, au Canada, vivent le même destin, mais plus étalé dans le temps. Les nobles canadiens, malgré leurs efforts, n'arriveront jamais à s'associer au nouveau pouvoir du vainqueur et à y jouer un rôle important, comme ils l'ont tenté pendant près d'un siècle. Ils verront la chute du régime seigneurial et l'extinction lente de la noblesse canadienne, ce groupe social qui ne trouve plus ni place à prendre ni rôle à jouer.



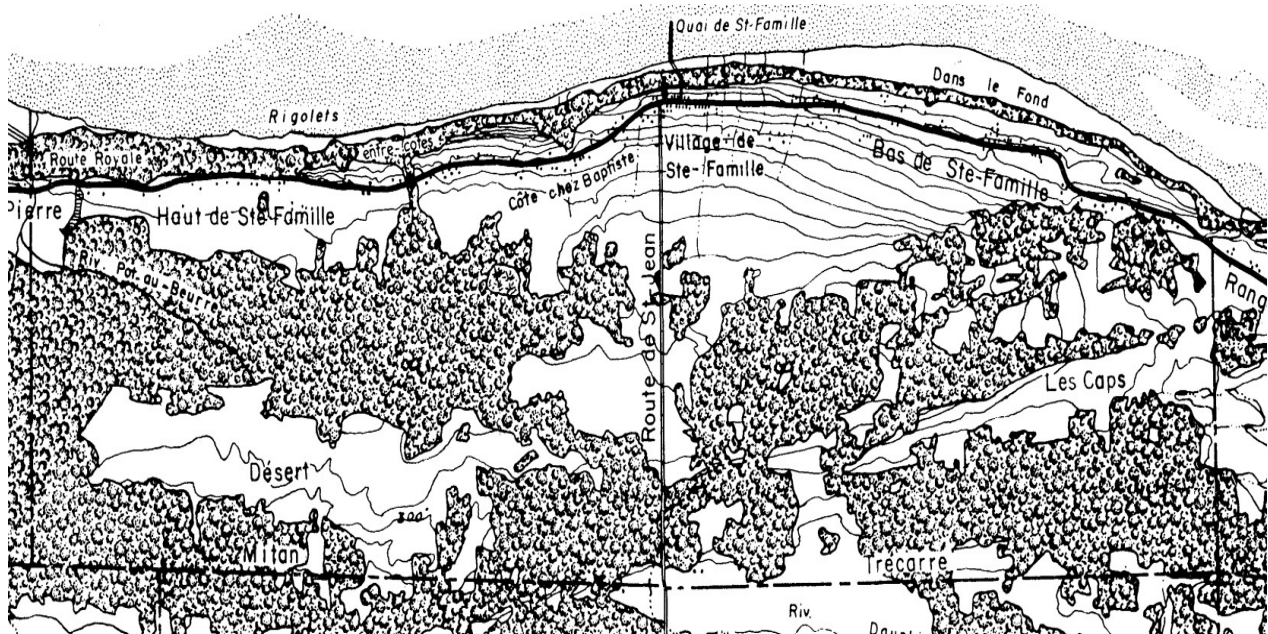
Trois (3) enfants sont nés au Québec



Il a fait des démarches pour faire reconnaître la noblesse de son fils Pierre.



Annexe 10 Carte illustré et terme définie en rapport avec la paroisse Sainte-Famille (14, Jean Poirier)



Extrait de la carte illustré et de l'index dans le livre de Jean Poirier (14)

BAS DE SAINTE-FAMILLE (LE) : expression en usage pour désigner la section nord-est de cette paroisse.

CAPS (LES) : colline allongée qui s'entend de la paroisse de Sainte-Famille jusqu'au Rang Nord de Saint-François.

CÔTE DU FOND (LA) : sert à désigner l'abrupt dans les paroisses de Saint-Pierre et de Sainte-Famille. La Côte du Fond est limitée par le Fond et le Pendant.

ENTRE-CÔTES (LES) : replats de terrain (terrasses au nombre de deux ou trois) entre la Côte-du-Fond et le Pendant, dans les paroisses de Saint-Pierre et de Sainte-Famille.

HAUT DE SAINTE-FAMILLE : toponyme en usage pour désigner la partie sud-ouest de la paroisse de Sainte-Famille.

JEAN-BAPTISTE (côte chez) : toponyme en usage. Situé à la limite du village de Sainte-Famille et le Bas de la paroisse. « Pont chez Jean-Baptiste » est aussi en usage; il désigne un pont construit à cet endroit pour permettre à un ruisseau d'attendre le chenal nord de l'île d'Orléans. Jean-Baptiste Prémont était le propriétaire de la terre où coule ce ruisseau.

LA SAINTE-FAMILLE : orthographe utilisée par Villeneuve, de Catalogne et Bellin pour désigner la paroisse de Sainte-Famille. L'article ne disparaît qu'au 19e siècle.

MINIGO (l'île) : toponymie disparue. Nom primitif de l'île d'Orléans. Ce mot est une déformation du nom algonquin Ouindigo qui signifie : « Ensorcelé ».

MITAN (LE) : nom encore en usage pour désigner le milieu de l'île d'Orléans, dans les paroisses de Saint-Pierre et de Sainte-Famille.

PAROISSE DE L'ÎLE (LA) : toponymie disparue. Nom en usage de 1661 à 1679 pour désigner la paroisse de Sainte-Famille qui s'étendait à toute l'île.

PENDANT (LE) : toponyme en usage dans les paroisses de Saint-Pierre et de Sainte-Famille. Il désigne toute la surface inclinée faisant suite à l'abrupt (Côte-du-Fond) et aux Entre-Côtes.

PETIT-CAP : pointe qui s'avance dans le chenal nord et est située à la limite des paroisses de Saint-François et de Sainte-Famille.

PIED DE LA COTE (LE) : expression en usage à Saint-Jean et à Saint-Laurent pour désigner la plaine littorale. À Saint-Pierre et à Sainte-Famille, on dit simplement « le Fond ».

PONTGRAVÉ : toponymie disparue. Ce fut le nom d'un bureau de poste, qui fut en opération de 1908 à 1918. Il desservait le haut de la paroisse de Sainte-Famille.

POT-À-BEURRE (rivière du) : orthographe employée par l'arpenteur Joseph Bouchette pour désigner la rivière Pot-au-Beurre.

RIGOLETS (LES) : expression en usage pour désigner des vallées encaissées, creusées par les ruisseaux qui sillonnent les Fonds de la paroisse de Saint-Pierre et de Sainte-Famille.

SAINTE-FAMILLE (municipalité de la paroisse de) : fut érigée en 184e). Elle a la même superficie que la paroisse religieuse du même nom.

SAINTE-FAMILLE (paroisse religieuse de) : fondée en 1661. Ce nom est en usage depuis le xv^e siècle. Au début, elle fut connue sous le nom de La Sainte-Famille.

SAINTE-FAMILLE-D'ORLÉANS (bureau de poste) : ouvert depuis 1852, il dessert toute la paroisse de Sainte-Famille.

SAINTE-FAMILLE (route de) : traverse l'île d'Orléans dans sa largeur et relie les paroisses de Sainte-Famille et de Saint-Jean.

Annexe 11 Propriétés, succession et lots de Abel Turcot (Extrait de l'étude de Lise Langlois, référence 16)

« Les enfants cessent d'appartenir à leur groupe familial au moment de leur mariage ou de leur décès ou lorsqu'ils atteignent L'âge où ils sont en mesure de migrer seuls lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans, ou encore lorsqu'ils deviennent orphelins de père et mère.»

Par le biais de transactions foncières, l'habitant qui s'y engage peut ainsi élargir son exploitation mais il est possible aussi qu'il connaisse des embarras pécuniaires si ses achats l'amènent à trop s'endetter. Les habitants vont souscrire un emprunt qu'ils ne peuvent rembourser- En voulant augmenter leurs biens fonciers, ils en arrivent à les perdre. L'historienne Louise Dechêne pouvait écrire avec justesse que "les achats de terre constituent la base de l'endettement paysan". (p.39-40)

Lorsque Marie Giraut devient veuve en 1687, son mari, Abel Turcot laisse leur communauté grevée de dettes considérables: 700 livres de dettes courantes, 2 200 livres dues au sieur de La Chesnaye et 750 livres au sieur Niel. Tous les ennuis d'argent de Turcot commencèrent lorsqu'il fit successivement l'obtention de trois terres à Sainte-Famille. En 1677, il consolida ses dettes en un emprunt totalisant 2 459 livres sept sols au sieur Charles Bazire, associé de Charles Aubert, sieur de La Chesnaye. Cette consolidation lui permit, entre autres, de payer les sommes dues reliées à l'achat des trois terres. Cédant à la griserie de l'essor, Turcot renchérit deux ans et demi plus tard et fit l'acquisition à crédit de deux autres terres dans la même paroisse. En plus d'acquitter annuellement les cens et rentes au seigneur, Turcot devait aussi rembourser ses créanciers. Turcot décédé, sa veuve se débat dans les dettes qui s'accumulent. Finalement par décret, elle perd trois terres, dont la mise en valeur était avancée, avant de pouvoir les transmettre à ses enfants. Ces achats de terres additionnelles étaient importants pour permettre qu'aucun de ses enfants ne soit relégué à l'extérieur de l'Île mais malheureusement pour lui, il a été incapable de payer ses créanciers. (p.39-40)

ANQQ, Paul Vachon,

2 mars 1668, vente de Jean Levasseur à Abel Turcot;

15 novembre 1673, échange entre Abel Turcot et Jean Royer;

9 novembre 1674, échange entre Abel Turcot et Louis Martineau;

ANQQ, Pierre Duquet,

5 avril 1674, vente de Marin Boucher sieur de Boisbisson à Abel Turcot;

ANQQ, Romain Becquet,

10 juillet 1677, obligation d'Abel Turcot à Charles Bazire;

ANQQ, Pierre Duquet,

1 février 1680, vente de Pierre Niel à Abel Turcot;

ANQQ, Paul Vachon,

5 février 1688, inventaire de biens d'Abel Turcot;

ANQQ, Louis Chambalon,

31 mars 1710, donation de Marie Giroux à François Turcot, son fils. Ces terres sont F43, F44, F45, F47 et F48. (détail voir **)

(notation #66 p.39)

Annexe 12.0 Situation aujourd'hui (2022)

8	3484 chemin Royal Ste-Famille I.O. Vers 1755 site de la première résidence de Pierre et Marie-Rose En 2016, l'adresse est devenue 2218 Chemin Royal, G0A 3P0	46°56'58.58" N 70°59'07.34" W
---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

En consultant l'évaluation foncière de Sainte-Famille, le numéro du lot (selon le nouveau plan cadastral) sont ;

6 186 028,



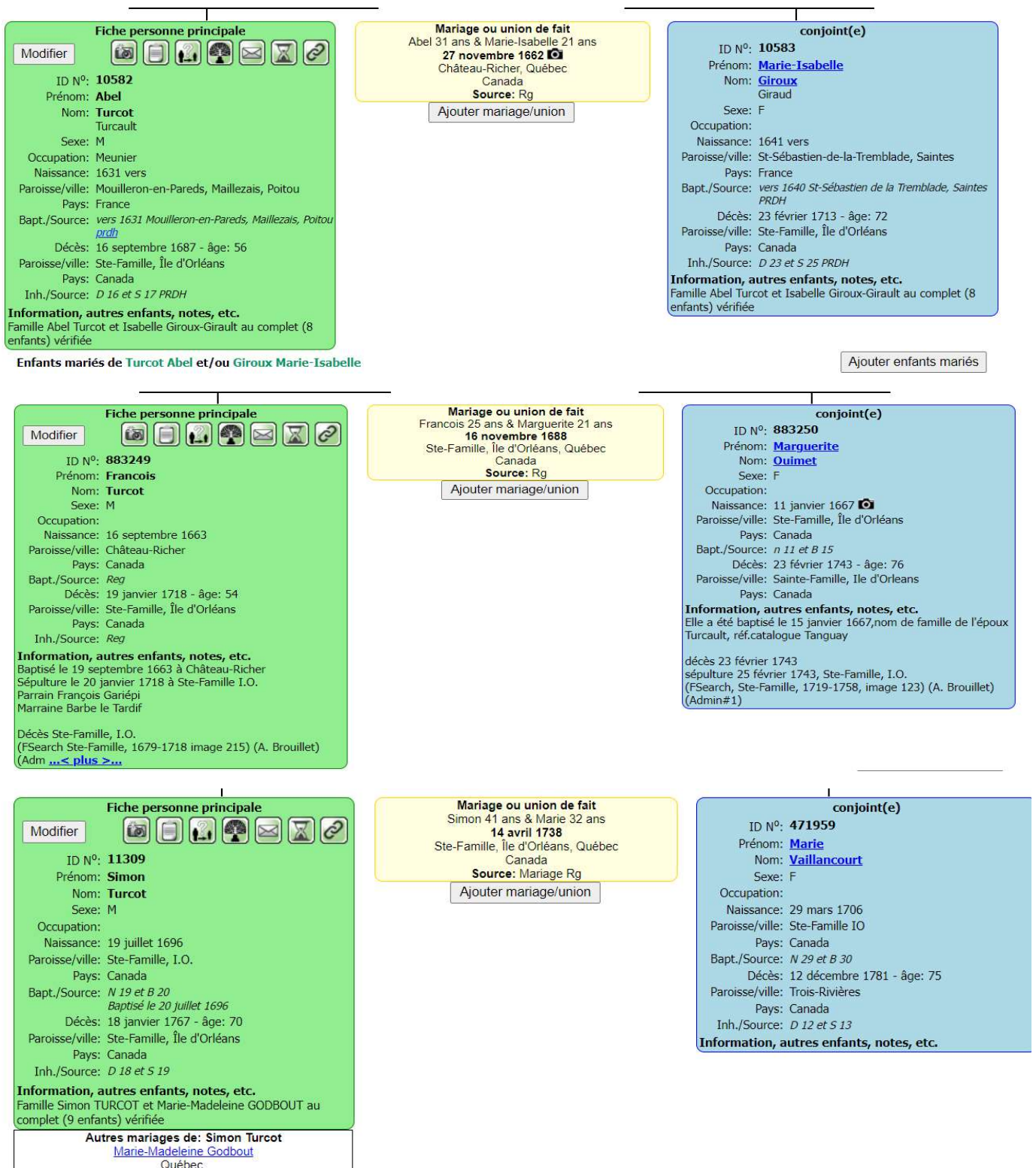
Lot original 6 186 768









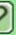
En consultant dans le registre foncier, le registre des mentions, l'index aux immeubles et les actes on retrouve ceci;

Île D'Orléans 187 RBB2 registre B volume B1 (1844-10-22 au 1844-12-30)

12.1 Organigramme de la famille d'Abel. (généalogie du québec et d'amérique française)



Fiche personne principale

Modifier       

ID N°: **519790**
 Prénom: **Nicolas**
 Nom: **Turcot**
 Sexe: M
 Occupation:
 Naissance: 26 novembre 1704
 Paroisse/ville: Saint-Famille (I.O.)
 Pays: Canada
 Décès:
 Paroisse/ville:
 Pays:

Information, autres enfants, notes, etc.

Mariage ou union de fait
 Nicolas 38 ans & Marie-Louise 26 ans
11 novembre 1743
 Ste-Famille, Île d'Orléans, Québec
 Canada
 Source: Mariage Rg
 Ajouter mariage/union

conjoint(e)

ID N°: **8033**
 Prénom: **Marie-Louise**
 Nom: **Langlois**
 Sexe: F
 Occupation:
 Naissance: 01 mai 1717
 Paroisse/ville: St-Pierre, I.O.
 Pays: Canada
 Bapt./Source: Reg
 Décès: 17 septembre 1777 - âge: 60
 Paroisse/ville: Hôpital général de Québec
 Pays: Canada
 Inh./Source: Reg

Information, autres enfants, notes, etc.

Le 6 avril 1758, contrat d'achat devant les notaires Sanguinet et Lanouillier, entre Nicolas Turcot et Marie Langlois au Sieur Pierre de Bellot dit Dostie, marchand, demeurant à St-Pierre I.O. La transaction s'est effectuée dans sa demeure de St-Pierre.

06 04 1758 (1748-1771) [Sanguinet, S.] (Qc)
 Vente de terre située en l'île D'orleans; par Nicolas Turcot, habitant et Marie Langlois, son épouse, de l'île D'orleans, paroisse de la Ste Famille, époux antérieur de Marie-Jeanne Glinel, au nom et comme tuteur naturel de Marie-Louise Turcot (18 ans), sa fille, à Pierre Dostie de Bebeau, marchand, de l'île D'orleans, paroisse St Pierre.

(extrait p.257 livre de Pauline Dostie)

12.2 Terre de Pierre de Bellot

1771 – Terre de Pierre Belot dit Dhostie et de feu Marie-Rose Raté

28 février - Partage de terre située par devant du côté du nord de l'île D'orleans entre Pierre Belot dit Dhostie, veuf de Marie-Rose Raté, de la paroisse de la Ste Famille de l'île D'orleans, tant en son nom que comme tuteur de ses six enfants mineurs, et Etienne Giguere et Marie Raté, son épouse, oncle maternel et subrogé tuteur desdits mineurs.

Minutier du notaire Antoine Crespin

(référence 17, P.134/176)

1772 – Marguerite Feulletot à Pierre Dhostie

8 avril - Donation de terre située par devant du côté du sud de l'île D'orleans et de biens meubles; par Marguerite Feulletot, veuve de Joseph Peupin, de l'île D'orleans, paroisse de Saint Jean, à Pierre Dhostie et Marianne Peupin, son épouse, de la paroisse de la Ste Famille, son gendre et sa fille.

Minutier du notaire Antoine Crespin

(Référence 17, P.85/176)

1755 – Jean Thibierge à Laurent Thibierge

9 juillet - Donation de la moitié d'une terre située au comté St Laurent, paroisse St Jean; par Jean Thibierge, commandant de milice et Angélique Fontaine, son épouse, du comté St Laurent, paroisse St Jean, à Laurent Thibierge (mineur), leur fils, à ce présent Jean Thibierge, son frère, acceptant pour lui.

Minutier du notaire Joseph Fortier

9 juillet - Donation par Jean-François Thibierge et Angélique Fontaine, mari et femme; à Laurent Thibierge, leur fils, acceptant par Jean Thibierge, son frère, en raison de sa minorité; à savoir la moitié d'une terre sise à Saint-Jean, au nord de l'île d'Orléans, avec la moitié de tous les bâtiments construits sur le total de l'habitation et en outre une charrue garnie, deux bœufs, un cheval et la moitié des meubles; la présente donation est passée pardevant maître Fortier, notaire. [Document insinué le 21 octobre 1755]

BAnQ - Cote : CR301,P3982

(Référence 17, P.65/176)

1750 – Simon Turcot à Jean-Baptiste et Augustin Turcot

11 juillet - Donation par Simon Turcot et Marie Vaillancourt, sa femme; à Jean-Baptiste Turcot et Augustin Turcot, leurs fils et beaux-fils; à savoir une portion de terre de treize perches de front, sise au bord du fleuve Saint-Laurent, au passage du Nord de l'île [d'Orléans], une autre portion de terre contenant trois quarts d'arpent de front, la moitié des bâtiments construits sur le total desdites terres, et en outre un cheval, deux paires de bœufs, une charrue garnie et la moitié de tous les autres meubles et effets mobiliers qui se trouveront appartenir aux donateurs au jour de leur décès; la présente donation est passée pardevant maître Pichet, notaire. [Document insinué le 15 janvier 1751]

BAnQ - Cote : CR301,P3309

(Référence 17, P.59/176)

12.3 Rapport de l'Archiviste de la province de Québec 1949. 1949-1951

Dans le rapport de l'Archivage de la Province de Québec 1949, 1949-1951, on retrouve les terres de la Sainte-Famille (p151).

On y retrouve 1° fixer exactement sur les plans cadastraux actuels le site de la terre de chaque premier concessionnaire; 2° déterminer où vécut et mourut chaque premier ancêtre; et enfin 3° résumer, à l'occasion, les principaux faits inédits touchant le colon ou sa terre.

Aucune pièce d'Archives prise isolément ne permet de situer avec précision sur les plans cadastraux actuels la terre du premier concessionnaire dans l'une quelconque de nos paroisses ouvertes & la colonisation sous le régime français. Les actes de concession originaire de terre, du seigneur au colon, ne mentionnent pas toujours les véritables propriétaires des terres voisines. Souvent ces actes situent comme voisines des terres qui se trouvaient séparées par une ou plusieurs autres non encore concédées. Les recensements de 1666, 1667 et 1681, ne font évidemment mention que des occupants des terres, tandis que les cartes de Villeneuve, de 1689, et de Catalogne, de 1709, omettent nombre de terres, qui se trouvaient temporairement sans occupant, ou sous bail à des voisins. Les aveux et dénombremens n'indiquent généralement pas les terres non concédées, ou reprises par le seigneur. Parfois, ces documents mentionnent comme une seule et même terre, de largeur évidemment inexacte, deux terres séparées ou deux parties de terre dans le même rang, appartenant au même propriétaire. Les actes notariés de mutation de propriété et les procès-verbaux d'arpentage mentionnent bien les voisins

immédiats, mais ces seuls renseignements ne permettent pas de situer la terre sur la carte du temps et encore moins sur les plans cadastraux actuels.

Les arrières-fiefs concernant Sainte-Famille

Charny-Lirec — Cet arrière-fief s'étend sur la moitié nord du territoire compris entre les fiefs d'Argentenay, à l'est, et de Beaulieu, à l'ouest, où s'élèvent tout entières les paroisses de la Ste-Famille et de St-Pierre, du côté nord. Il fut concédé à M. Charles de Lauzon Charny, entre le 6 mars et le 30 mai 1653, et comprend: 1 ° dans la paroisse de la Ste-Famille, la moitié nord du pseudo fief Maheu; et 2 ° dans la paroisse St-Pierre, de l'est à l'ouest, la moitié nord des pseudo fiefs des Ursulines et des Hospitalières (ou St-Laurent), et la totalité des fiefs de la Chevalerie et de la Grossardière

Maheu — Ce pseudo fief, parfois désigné sous le nom des habitations Maheu, a 15 arpents de front et s'étend sur toute la largeur de l'île. Il est entièrement situé dans les paroisses de la Ste-Famille, au nord, et de St-Laurent, au sud. Dans la paroisse de la Ste-Famille, il y a environ 4 ½ arpents de largeur, entre ce pseudo fief et la limite ouest de la paroisse. Du côté sud de l'île, dans St-Laurent, ce pseudo fief s'étend de la limite est de la paroisse, sur 15 arpents de front. Concédé à René Maheu, le 15 janvier 1651.

Numéros des terres — Toutes les terres sont ici numérotées dans l'ordre géographique, en commençant avec le No 1, à l'extrémité nord-est de chaque paroisse, pour terminer avec le plus gros numéro à l'extrémité sud-ouest.

Nous avons assigné un numéro en propre à chaque terre originairement concédée par le seigneur au colon. Certaines terres, de largeur initiale plus considérable que les autres, furent tôt divisées en deux ou plusieurs tranches, égales ou inégales. Dans ces cas, nous avons fait suivre le numéro de la terre ainsi divisée, des lettres: « a », « b », « c », etc. — la lettre « a » désignant la tranche du nord-est, la lettre « b », la tranche du centre, et la lettre « c », celle du sud-ouest de la concession originaire.

Au cours des années qui suivirent, certaines terres ont été élargies, aux dépens de l'une ou des deux terres qui les bornaient de chaque côté, ou retrécies au bénéfice de ces dernières. Nous avons toujours tenté de rapporter les détails de chaque mutation sur le numéro de la concession originaire ainsi affectée, mais pour éviter d'ennuyeuses répétitions et économiser l'espace, nous renvoyons parfois, d'une terre à l'autre, le lecteur, qui, nous l'espérons, n'aura pas trop de difficulté à interpréter notre mode d'expression.

La lettre majuscule qui précède le numéro de la terre désigne la paroisse, comme suit:
Sainte-Famille — côté nord — F-2, etc.

Saint-François d'Argentenay côté nord, An-3, etc. côté sud, As-4, etc.

Saint-Jean — côté sud — J-5, etc.

Maheust dans Ste-Famille, côté nord, Fm-70, etc.
dans St-Laurent, côté sud, Lmh-4, etc.

Ainsi, le plan cadastral de 1879 donne à la paroisse de la Ste - Famille une étendue de 220 arpents, au lieu de 218 3/4 , somme des largeurs des terres originaires concédées entre les mêmes points géographiques. Si on ajoute à chaque concession primitive: 4 chaînes, 2.64 pieds, l'écart entre la somme des terres originaires concédées et le plan cadastral n'est plus que de 2/10 d'arpent, ou 36 pieds français pour toute la paroisse 1 . Nous n'avons pas manqué de tenir compte de tout cela.

Donations et héritages •— Bien qu'ayant fait un contrat de mariage devant notaire, la plupart de nos ancêtres s'épousaient sous le régime de la communauté légale de biens. Devenus vieux, ou incapables de se pourvoir par eux-mêmes, les époux faisaient donation de la moitié de leurs biens à l'un de leurs fils, ou de leurs gendres, réservant l'autre moitié pour le légitime de leurs autres enfants. A défaut de telle donation à la mort du premier des époux, il y avait inventaire et partage des biens de la communauté. Ces biens étaient d'abord divisés en deux parts égales, dont l'une revenait à l'époux survivant, et l'autre à répartir au sort également entre leurs enfants. Exemple : Jacques St-Pierre meurt avant sa femme, laissant cinq enfants. Leur terre, de 5 arpents de largeur, sera d'abord divisée en deux tranches égales, de 2 1/2 arpents de front chacune. La veuve choisira sa moitié et les cinq enfants auront chacun 1/2 arpent de front. La maison et les bâtiments seront évalués séparément et répartis comme biens meubles. La veuve de St-Pierre se remarie avec Louis Morin et meurt avant lui, laissant, de ce second mariage, cinq autres enfants. Comme ses deux arpents et demi de terre étaient entrés dans sa nouvelle communauté de biens avec Louis Morin, ils seront de nouveau divisés en deux parts égales, de un arpent et quart chacune, dont l'une appartiendra au mari survivant, et l'autre, celle de l'épouse, c'est-à-dire de la mère défunte, sera répartie également au sort entre tous les enfants de celle-ci, issus non seulement de son second mariage, mais de son précédent mariage. Cet arpent et quart sera donc divisé en dix parts, d'une perche et quart, ou de vingt-deux pieds et demi de front chacune. Enfin, à la mort du second mari, Louis Morin, seuls les cinq enfants issus de son mariage avec la veuve de St-Pierre se partageront l'arpent et quart qui lui était venu de son épouse. La part de chaque enfant sera donc de deux perches et demie, ou de 45 pieds de front.

Voici ce que l'on retrouve dans le rapport de l'Archiviste de la province de Québec concernant les terres d'Abel Turcot.

P82.

Abel Turcos	35	musnier, habittant
Izabelle girard	25	sa femme
francoise Turcos.	3	filie
Marc Turcos.	2	filz
pierre l'or	20	domestique Engaigé
Mathurin grin	40	domestique Engaigé
Et guybaudin dit saint Martin.	26	aussy Engaigé domestique

**Terre No 30, du domaine seigneurial de Charny-Lirec, de 4 arpents, puis de Jean Premont (1671-1731)
Lots cadastraux Nos 120 à 132**

En 1656 et 1657, Charles de Lauzon-Charny concéda deux terres, respectivement à Jacques Bilodeau et à Jean Lehoux, séparées par une réserve de 4 arpents de largeur (Voyez les terres précédentes et suivantes à cette date). C'est sur cette terre que furent plus tard érigés l'église, le deuxième presbytère, le deuxième (présent) couvent des RR. SS. de la Congrégation de Notre - Dame et le cimetière de la Sainte-Famille. Le fief de Charny - Lirec passa à Mgr Laval, en 1666. Un fermier tint cette terre du domaine à bail durant plusieurs années, jusqu'à ce qu'elle fut concédée, en 1723.

1666, recensement, p.76,

Turcos Abel (1631-87), 35 ans, meunier habitant, et Isabelle Girard, 25 ans, sa femme, avec 3 domestiques: Pierre l'Or, 20ans; Mathurin Grin, 40 ans, et Guy Baudin dit St-Martin, 26 ans. 1667, recensement, p. 72-c,

**Terre No 43, de Louis Martineau (1632-1709) et d'Abel Turcot (1631-87) , de 2 arpents,
Lots cadastraux actuels Nos : 168, parties 169, partie et 171 à 173
1660, 20 novembre (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à :**

Turcot, Abel (1631-87),
2 arpents, entre : Jean Prémont et Abel Turcot (acquéreur). p.85b,

Turcot, Abel, 25 arpents en valeur, etc. (terres Nos 43, 44 et 45), entre : Jean Prémon et (6*) Pierre St-Denis). **

1688, 5 février (gfe Vachon), inventaire de feu

Turcot, Abel, et de Marie Giroux (1641-1713) , sa femme, 6 arpents (comprenant les deux terres suivantes, Nos 44 et 45 , de 2 arpents chacune),
entre : Jean Prémont et (3°) feu Nicolas Pastenote
1689, carte de Villeneuve, p. 167

Turcotte, Abel, Nos 24 et 26, avec grange :

entre : Jean Prémont et (5e) les héritiers Fauchet (sic). En 1707, cette terre (No 43),
originellement de 2 arpents, est élargie de 1 arpent, aux despens de la terre suivante (No
44), cette dernière disparaissant comme unité distincte aux dépens de ses voisines.

1707, 8 février (gfe Chambalon), vente de Guillaume Gaillard et P. Haimard, curateurs de
la succession de feu M. de la Chenaye, à :

Turcot, François (1663-1718), 3 arpents de front avec bâtiments, en une terre de 6
arpents — comprenant nos terres Nos 43, 44 et 45 —

entre : la Veuve et héritiers de Jean Primont et (3") Marin Pate - nostre « telle et ainsy
qu'elle a esté saisie et vendue et adjudgée par décret sur la succession de feu Abel Turcot,
père de l'acquéreur ».

1709, carte de Catalogne

Turcot, B (sic) — la veuve d'Abel, et François Turcot (1663-1718), leur fils,

entre : J Felran (sic), Jean Prémont) et (2 e) N(icolas) Asselin.

1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 17,

Turcot, Jacques (1694-post 1745) — fils de François — 3 arpents (comprenant 1 arpent
de la terre suivante), avec maison et 60 arpents de terre labourable

entre : le Sr (Jean) Prémont, juge baillif et (2e) Nicolas Asselin.

Terre No 45, de Jean Royer (1636-75) , de 2.175 arpents p.227

Lots cadastraux actuels Nos : '175, moitié est; et 176

1661, 3 janvier (gfe Vachon), concession de Charles de Lauzon-Charny à :

Turcot, Abel (1631-87), 2 arpents et 1 % perches,

entre : Louis-Marin Boucher-Boisbuisson et Nicolas Pastenote.

1681, recensement, p. 85b,

Turcot, Abel, 25 arpents en valeur, etc. (terres Nos 43, 44 et 45),

entre : (3*) Jean Prémont et (4") Pierre St-Denis.

1688, 5 février (gfe Vachon), inventaire de feu

Turcot, Abel, et Marie Giroux (1641-1713), sa femme, 6 arpents,

(comprenant les deux terres précédentes, de 2 arpents chacune), entre : (3") Jean
Prémont et feu Nicolas Pastenote.

1689, carte de Villeneuve, p. 167

Turcot , Abel, Nos 24 et 26, avec grange;

entre : (3°) Jean Primont et (3") les héritiers Fauchet (sic).

En 1707, cette terre (No 45), originairement de 2 arpents, est élargie de 1 arpent, aux dépens de la terre précédente (No 44) et cette dernière disparaît comme unité distincte, aux dépens de ses voisines.

1707, 8 février (gfe Chambalôn), vente de Guillaume Gaillard et P. Haimard, curateurs de la succession de feu M. de la Chenaye, à : Asselin, Nicolas (1665-1748), 3 arpents de front, avec bâtiments (en une terre de 6 arpents de largeur — comprenant nos terres Nos 43. 44 et 45. — (fichier numérique disponible sur BANQ)



Références

- 1- Les Mémoires et les traces d'un couple, Marie-Rose Ratté et Pierre de Bellot dit Dostie, Ancêtres des Dostie, 1730-1808, 397 p.
Pauline Dostie.
- 2- Mémoires de la Société généalogique canadienne-française
volume 48 no 1, printemps 1997
- 3- Fichier Origines #241315 et #24294
- 4- Revue d'histoire de l'Amérique française
Jean-Baptiste-Nicolas Roch de Ramezay et sa famille, au Canada et en France, après 1760 Raymonde Litalien Volume 37, numéro 4, mars 1984 (p.603-610)
- 5- BANQ, Pistard
Cote : CR301, P3882 Centre : Québec CR301 Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Insinuations voir les contenants Voir les image(s):2
Extrait du contrat de mariage passé par devant maître Pichet, notaire, entre Pierre Dostie Debelot (de Bellot - Debelot dit Dostie); et Marie-Rose Ratté (Raté), fille d'André Ratté (Raté) et de Marie Martel, ses père et mère. - 10 novembre 1754 [Document insinué le 21 janvier 1755] - 1 document(s) textuel(s)
- 6- Revue Le Patrimoine, SHGG, novembre 2011, volume 7, numéro 1
- 7- Parchemin banque de données notariales (1626-1794)
- 8- Liste des actes de Pierre Dostie SGCF
- 9- Liste d'une recherche d'actes dans la base Archiv-Histo , parchemin
- 10- Site web de l'Association des Familles Dostie
- 11- 1863 - Censitaires Dostie et terre de Pierre jr
<http://sqlj.genealogie.org/publications.html>
- 12- Guerre de 1812 : quelques Dostie présents à la bataille de la Châteauguay
<http://sqlj.genealogie.org/publications.html>
- 13- Sainte-Famille, l'Aînée de l'Île-D'Orléans, Raymond Létourneau, 1984
- 14- Poirier, J. (1962). La toponymie de l'île d'Orléans. Cahiers de géographie du Québec, 6(12), 183–199. <https://doi.org/10.7202/020380a>
- 15- Poirier Jean, La toponymie historique et actuelle de l'Île d'Orléans, 1961
- 16- BAC, Reproduction sociale à l'Île D'Orléans : Stratégie, Transmission, patrimoine et migrations sous le régime français. Lise Langlois Bachelière ès arts (histoire) de l'université de Sherbrooke.
- 17- Recension chronologique des transactions immobilières (actes de donation, échange et location à l'Île d'Orléans (1663-1800), Jean-Claude Dionne, Montréal 2019.
- 18- Histoire de L'Île D'Orléans par L.P. Turcotte, 1867, BANQ
- 19- Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1949, 1949-1951, BANQ, p151- Les terre de la Sainte-Famille.
- 20- plus de 100 ans au manoir Mauvide-Genest à St-Jean-de-l'île-d'Orléans. Par Guy Turcotte, 2016, Les Éditions GID

